

Fédération Internationale d'Esgrime

86ème Congrès Ordinaire

**Madrid, Espagne
les 24 et 25 novembre 2007**

SOMMAIRE

Présences	Page	3
Ordre du jour	Page	9
Allocution du Président de la FIE, d'Alejandro Blanco et de Marco Rioja	Page	10
Ratification des nouvelles fédérations et validation des pouvoirs	Page	15
Approbation du rapport du Congrès 2005 à Doha (QAT)	Page	18
Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions	Page	19
Décisions urgentes	Page	58
Aide au développement sportif	Page	59
Vote pour l'attribution des Championnats du Monde	Page	62
- J/C et seniors 2009, 2010		
- vétérans 2008, 2009, 2010		
Candidatures à l'organisation du Congrès 2009	Page	70
Points divers	Page	71
Nomination des Membres d'honneur	Page	81
Attribution du Challenge Chevalier Feyerick	Page	81

ANNEXES

Relevé des décisions du Congrès
Rapport de la Commission d'Arbitrage
Rapport de la Commission Juridique
Rapport de la Commission Médicale
Rapport de la Commission de Promotion et Publicité
Rapport de la Commission des Règlements
Rapport de la Commission des Règles Spéciales
Rapport de la Commission SEMI

PRESENCES

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur René ROCH, Président de la F.I.E.

Ont pris place à la tribune :

- | | |
|-------------------------------|--|
| •M. René ROCH (MH) | Président |
| •M. Alejandro Blanco | Président du C.O. Espagnol (pour l'ouverture du Congrès) |
| •M. Marco Rioja Perez | Président de la RFEE (pour l'ouverture du Congrès) |
| •M. Emmanuel KATSIADAKIS (MH) | Secrétaire général |
| •M. Peter JACOBS (MH) | Secrétaire-Trésorier |
| •M. Arthur CRAMER (MH) | Vice-Président |
| •Mme Ana PASCU (MH) | Vice-Présidente |
| •Mme Nathalie RODRIGUEZ M.-H. | Directrice administrative et financière |
| •M. Ioan POP | Directeur technique international |

Membres du Comité Exécutif présents :

- M. Abdoul Wahab Barka BA (MH) (SEN)
- M. Max GEUTER (MH) (GER)
- Mme Rafaela GONZALEZ FERRER (MH) (CUB)
- M. Ali Youssef HUSAIN (KUW)
- M. Victor SANCHEZ(ESP)
- M. Wei WANG (CHN)

Membres du Comité Exécutif excusés :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| •M. Saoud Bin Abdulrahman AL-THANI | Vice-Président |
|------------------------------------|----------------|

Présidents de Confédérations présents :

- | | |
|-------------------------------|--|
| •M. Jorge CASTRO REA (MEX) | Président de la Confédération Pan-Américaine |
| •M. Celso DAYRIT (PHI) | Président de la Confédération Asiatique |
| •M. Abderrahmane LAMARI (ALG) | Président de la Confédération Africaine |
| •Mme Helen SMITH (AUS) | Présidente de la Confédération Océanique |

Présidents de Confédérations excusés :

- | | |
|----------------------------|--|
| • M. Alisher USMANOV (RUS) | Président de la Confédération Européenne |
|----------------------------|--|

Fédérations présentes ou représentées :

ANTILLES NEERLANDAISES- AHO	Raymond JESSURUN Marie-France DUFOUR
ALGERIE –ALG	Feriel SALHI
ARGENTINE – ARG	Omar VERGARA Victor Sergio GROUPIERRE
ARMENIE – ARM	<i>Représentée par la Russie</i>
ARUBA – ARU	Austin THOMAS
AUSTRALIE – AUS	Helen SMITH Peter ANDERSEN Peter HARMER
AUTRICHE – AUT	<i>Représentée par l'Allemagne</i>
BANGLADESH – BAN	Qamrul ISLAM
BARBADE - BAR	Joseph Ryan RODRIGUEZ
BELGIQUE - BEL	Alexandre WALNIER John LETEN
BELARUS – BLR	Igor KRENTIK Henadz KHALIAUSKI
BOTSWANA – BOT	John VOLLEBREGT
BRESIL – BRA	Roberto MARTINS
BAHREIN - BRN	<i>Représenté par le Koweït</i>
BRUNEI DARUSSALAM - BRU	<i>Représenté par la Corée</i>
BULGARIE – BUL	Velichka HRISTEVA Dimitar STOYANOV
BURKINA FASO - BUR	<i>Représenté par le Sénégal</i>
CAMBODGE - CAM	<i>Représenté par le Japon</i>
CANADA – CAN	Stephen SYMONS Gabriela MAYER
CHILI - CHI	Sergio VERGARA Rodrigo MORENO
CHINE - CHN	Wei WANG
REP. DEM. DU CONGO - COD	<i>Représentée par Arthur Cramer (MH)</i>
COLOMBIE – COL	Juan PINTO (<i>sans droit de vote</i>) Juan Miguel PAZ (<i>sans droit de vote</i>) Miriam Leonor SUAREZ (<i>sans droit de vote</i>)
COSTA RICA - CRC	Luis Alberto CRUZ MELENDEZ

CUBA - CUB	Rigoberto MOREJON Julio Cesar GONZALEZ TIRADOR
CHYPRE - CYP	Yiannis HADJIARAPIS Ourania HADJIARAPIS
REPUBLIQUE TCHEQUE - CZE	Frantisek JANDA
DANEMARK - DEN	Joergen KJOELLER Michael Bo DANIELSEN
REPUBLIQUE DOMINICAINE – DOM	<i>Représentée par le Costa Rica</i>
EQUATEUR – ECU	<i>Représenté par l'Aruba</i>
EGYPTE - EGY	Osama RIAD
EL SALVADOR – ESA	<i>Représenté par le Nicaragua</i>
ESPAGNE - ESP	Marco RIOJA PEREZ Antonio GARCIA HERNANDEZ Joaquin CAMPOMANES Alberto Martinez VASSALLO
ESTONIE - EST	Tonis KAASIK
FINLANDE - FIN	Kimmo PENTIKAINEN
FRANCE - FRA	Frédéric PIETRUSZKA Christian CANU Pascal GODET Patrick GROC Tiphaine GUICHERD-LHEUR André HENNAERT Olivier LENGLET José SOTTO
GRANDE-BRETAGNE - GBR	Keith SMITH Steve HIGGINSON
GEORGIE - GEO	Yury OSIPOV Moris SAKHVADZE
ALLEMAGNE - GER	Gordon RAPP Wilfried WOLFGARTEN Lutz SCHIRRMACHER Claus JANKA Erika DIENSTL (MH)
GRECE - GRE	Emmanuel KATSIADAKIS (MH)
GUINEE – GUI	<i>Représentée par l'Algérie</i>
HONG KONG – HKG	<i>Représenté par la Chine</i>
HONDURAS – HON	Marco Antonio IZAGUIRRE
HONGRIE – HUN	Gyorgy GEMESI Krisztian KULCSAR

	Jenö KAMUTI
INDONESIE – INA	<i>Représentée par Peter Jacobs (MH)</i>
INDE – IND	Arun Kumar VIJ
IRLANDE – IRL	Thomas RAFTER
	Nuala Mc GARRITY
IRAQ – IRQ	<i>Représenté par les Emirats Arabes Unis</i>
ISLANDE – ISL	Gudjon Ingi GESTSSON
	Nikolay Ivanov MATEEV
ITALIE – ITA	Giorgio SCARSO
	Giuseppe CAFIERO
	Marcello BAIOTTO
	Lioniero DEL MASCHIO
	Vincenzo HOPPS
	Eduardo MANGIAROTTI (MH)
	Cesare SALVADORI
JORDANIE – JOR	<i>Représentée par Ana Pascu (MH)</i>
JAPON – JPN	Atsushi HARINISHI
	Kazushige HIRANO
	Yumiko TANAKA
KAZAKHSTAN – KAZ	Oleg PESKOV
KIRGHIZISTAN- KGZ	Osmanjan KASIMOV
	Saida KASIMOV
COREE – KOR	Shim JAE-SUN
	Chang Gon KIM
ARABIE SAOUDITE – KSA	<i>Représentée par Mario Favia (MH)</i>
KOWEIT – KUW	Ali Youssef HUSAIN
LETONIE – LAT	Erika AZE
LIBAN – LIB	<i>Représenté par la Grande-Bretagne</i>
LITUANIE – LTU	<i>Représentée par la Lettonie</i>
LUXEMBOURG – LUX	Armand LEMAL
MAROC – MAR	Youssef FATHI
	Zaji ABDELILLAH
MALAISIE – MAS	Haji Abdul Hamid AHMAD FARIK
	Rusni ABU HASSAN
REPUBLIQUE DE MOLDAVIE – MDA	<i>Représentée par la Géorgie</i>
MEXIQUE – MEX	Jorge CASTRO REA
	Vitaly LOGUIN
EX-REP. Y. DE MACEDOINE – MKD	<i>Représentée par Max Geuter (MH)</i>
MALI – MLI	<i>Représenté par Emmanuel Katsiadakis (MH)</i>
MALTE – MLT	<i>Représenté par l'Italie</i>

MONACO – MON	<i>Représenté par la France</i>
MAURITANIE – MTN	<i>Représentée par le Maroc</i>
NAMIBIE – NAM	Michael DIETERICH
NICARAGUA – NCA	William GENET BARBERENA
HOLLANDE – NED	Alexander HEEREN
	Bert VAN DE FLIER
NIGER – NIG	<i>Représenté par la Roumanie</i>
NORVEGE – NOR	Bjorn FAYE
NOUVELLE-ZELANDE – NZL	<i>Représentée par l’Australie</i>
PANAMA – PAN	Ezequiel RODRIGUEZ REY
PARAGUAY – PAR	Pedro CORNET
PEROU – PER	Peggy BALDWIN
PHILIPPINES – PHI	Celso DAYRIT
PALESTINE – PLE	<i>Représentée par le Qatar</i>
POLOGNE – POL	Adam LISEWSKI
	Ryszard SZCZEPANSKI
	Jacek BIERKOWSKI
PORTUGAL – POR	Jose Julio VALARINHO
	Marina VALARINHO
	Jose Eduardo DOS SANTOS
PORTO RICO – PUR	<i>Représenté par le Pérou</i>
QATAR – QAT	Fahad AL-MULLA
ROUMANIE – ROU	Octavian ZIDARU
	Paul NOVAC
AFRIQUE DU SUD – RSA	Gennady TYCHLER
	George VAN DUGTEREN
RUSSIE – RUS	Youri BYTCHKOV
	Rodion PLITUKHIN
SENEGAL – SEN	Cécile FAYE
SINGAPOUR – SIN	<i>Représenté par la Chine Taipei</i>
SLOVENIE – SLO	<i>Représentée par la Pologne</i>
SAINT-MARIN – SMR	<i>Représenté par l’Espagne</i>
SERBIE - SRB	Miodrag NIKOLIC
SUISSE- SUI	<i>Représentée par la Suède</i>
SLOVAQUIE – SVK	<i>Représentée par la République Tchèque</i>
SUEDE – SWE	Lars LILJEGREN
	Per PALMSTROM
	Pierre THULLBERG
THAILANDE – THA	<i>Représentée par la Belgique</i>
TURKMENISTAN – TKM	<i>Représenté par l’Ouzbékistan</i>

CHINE TAIPEI – TPE

TUNISIE – TUN

Monica HO

Représentée par René Roch (MH)

Salah FERJANI

TURQUIE – TUR

Muminhan BILGIN

Mustafa KALENDER

Mehmet KARAMETE

EMIRATS ARABES UNIS – UAE

Salem Bin Sultan AL QASIMI

UKRAINE – UKR

Maxim PARAMONOV

URUGUAY – URU

Représenté par le Mexique

ETATS-UNIS – USA

Nancy ANDERSON

Sunil SABHARWAL

Carl BORACK

Sam CHERIS (MH)

Daniel DE CHAINE

George KOLOMBATOVICH

Branimir ZIVKOVIC

OUZBEKISTAN – UZB

Sabirjan RUZIEV

Boris FOMENKO

VENEZUELA – VEN

Représenté par les Antilles Néerlandaises

VIETNAM – VIE

Représenté par les Philippines

YEMEN – YEM

Représenté par l’Egypte

ORDRE DU JOUR

- 1 - Allocution du Président de la FIE, allocution du Président du COE et allocution du Président de la RFEE.
- 2 - Ratification des nouvelles fédérations, validation des présences et des pouvoirs.
- 3 - Approbation du rapport du Congrès 2005 à Doha (QAT).
- 4 - Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions.
- 5 - Décisions urgentes.
- 6 - Aide au développement sportif.
- 7 - Vote pour l'attribution des Championnats du Monde
 - J/C et seniors 2009, 2010
 - vétérans 2008, 2009, 2010
- 8 - Candidatures à l'organisation du Congrès 2009.
- 9 - Nomination des Membres d'honneur.
- 10 – Attribution du Challenge Chevalier Feyerick.
- 11 – Points divers.

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT

René Roch (FRA, MH) : Messieurs les Membres d'Honneur, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de notre Comité Exécutif et en mon nom propre. Je passe maintenant la parole à M. Alejandro Blanco, Président du Comité Olympique Espagnol.

Applaudissements.

Alejandro Blanco : Monsieur le Président, Chers délégués, chers amies et amis : C'est un plaisir pour moi, en tant que Président du Comité Olympique Espagnol, de vous souhaiter la bienvenue à notre siège à l'occasion du Congrès de la Fédération Internationale d'Escrime. Notre maison est la maison du sport et de l'olympisme, par conséquent elle est aussi la vôtre. Et nous ne souhaitons pas qu'elle le soit seulement pendant ces deux jours de Congrès que nous avons l'honneur d'accueillir dans cet auditorium, mais nous aimerions qu'elle le soit toujours.

Le Comité Olympique Espagnol a une claire vocation internationale : nous faisons activement partie de la famille olympique et sportive mondiale et avons donc grand plaisir à contribuer au développement des événements et réunions des organisations sportives internationales. Il y a quelques jours, nous avons eu l'honneur de partager des journées, à Madrid, avec les représentants du mouvement olympique mondial – certains d'entre eux sont parmi nous aujourd'hui – à la Conférence de l'Agence Mondiale Antidopage.

La semaine prochaine, nous organiserons à Valence l'Assemblée annuelle des Comités Olympiques Européens, à laquelle assisteront aussi certains d'entre vous présents à ce Congrès. C'est donc un honneur pour le Comité Olympique Espagnol que la Fédération Internationale d'Escrime ait choisi l'Espagne, Madrid et notre siège pour organiser ce Congrès.

Et c'est encore un plus grand honneur grâce au lien étroit entre notre Comité et le sport de l'escrime. Notre Secrétaire Général, Victor Sanchez, que vous connaissez bien et qui est le vrai moteur de notre Comité, est membre du Comité Exécutif de la FIE, pour lequel vous l'avez élu il y a maintenant trois ans et il fait partie de la famille de l'escrime depuis l'année 1985.

De son côté, le Président de la Fédération Royale Espagnole d'Escrime, Marco Rioja, est membre du Comité Exécutif du Comité Olympique Espagnol, dont il est Président de la Commission Juridique. Comme vous pouvez le constater, l'escrime est très bien représentée au sein de notre Comité et la voix des escrimeurs se fait entendre, directement, lors de nos réunions.

C'est peut-être pour cela aussi que nous sommes au courant des soucis de l'escrime, ses problèmes, ses succès, ses besoins, et en définitif de tout ce qui fait partie de la vie quotidienne d'un sport et qui prendra sûrement votre temps ces prochains jours, certainement pour le bien de l'escrime, pour le bien du sport. Sachez donc que vous pouvez compter sur le total soutien du Comité Olympique Espagnol et des personnes qui en font partie, toutes issues du monde du sport et c'est pour cela que nous partageons ses émotions et sentiments, ses soucis et satisfactions, ses succès et ses échecs.

Je suis persuadé que ces deux jours seront très bénéfiques pour l'escrime de demain, j'espère que votre séjour parmi nous sera aussi agréable que nous le désirons et je vous souhaite un excellent Congrès. Et maintenant, Monsieur le Président, j'aimerais vous offrir une plaquette comme symbole de fraternité et reconnaissance et comme souvenir de ce Congrès.

Merci beaucoup.

Applaudissements.

René Roch et Alejandro Blanco se lèvent et Alejandro Blanco remet à René Roch la plaque commémorative du Comité Olympique Espagnol. Ils se congratulent, puis regagnent la tribune.

René Roch (MH, FRA) : Je vous remercie Monsieur le Président.

Applaudissements.

René Roch remet à Alejandro Blanco la reproduction de l'ouvrage de Girard Thibault D'Anvers « L'Académie de l'Espée ». Ils se congratulent, puis regagnent la tribune.

René Roch (MH, FRA) : je passe maintenant la parole à M. Marco Rioja Perez, Président de la Fédération Espagnole d'Escrime.

Marco Rioja Perez (ESP) : Président ROCH, Président du COE, cher Alejandro, Messieurs les membres du Comité Exécutif et des commissions de la FIE, membres d'honneur, représentants de toutes les fédérations nationales, amis de l'escrime.

Pour la Fédération Royale Espagnole d'Escrime et pour moi personnellement c'est un grand honneur et en même temps une grande satisfaction de recevoir à Madrid la famille de l'escrime mondiale, à l'occasion de ce Congrès de la FIE. J'aimerais remercier l'effort d'organisation réalisé par la RFEE en coordination avec la FIE, le CEO, avec son Secrétaire Général et l'aide reçue par la Conseil Supérieur de Sports et la Mairie de Madrid qui ont rendu possible la réalisation de cet événement important.

Je suis persuadé que ce sera un grand succès d'organisation et que nous bénéficierons des meilleures conditions pour que le travail intense à effectuer soit très productif. Celui-ci étant le dernier Congrès ordinaire de la FIE de ce cycle olympique, il est obligé de servir, d'une part, à faire le bilan de l'évolution de notre sport lors des dernières années, et d'autre part, à effectuer la mise en œuvre nécessaire face au futur de l'escrime mondiale.

Et à ce propos, permettez-moi de faire deux petites réflexions générales. Il est vrai que l'évolution de notre sport a été très importante depuis les Jeux Olympiques d'Athènes, surtout face à l'adaptation des innovations technologiques qui permettent que l'escrime soit plus facilement compréhensible et attrayante, aussi bien pour les pratiquants que pour le public en général et les médias.

Aussi, il n'en est pas moins vrai que toutes ces innovations doivent être mises en pratique, de telle façon qu'elles ne perturbent pas la réalité du sport et qu'elles respectent la règle qui suppose qu'une fois étudiées et approuvées, elles doivent être parfaitement définies et claires, et surtout, rester stables, afin de ne pas créer des doutes et permettre de travailler avec les techniciens avec des objectifs à long terme. A mon avis, une fois atteinte l'évolution technologique de notre sport, l'escrime mondiale

est en train de demander, face à l'avenir, une réflexion profonde et une modification de ses schémas avec deux objectifs clairs :

1. L'adéquation du calendrier international des compétitions, de telle façon qu'il soit plus ordonné et plus logique, en permettant sa compatibilité avec le travail nécessaire des fédérations nationales, avec la compétition de niveau national et l'entraînement des tireurs. A cet effet, il sera nécessaire de réduire, réordonner et revoir le calendrier, avec le but clair que les Championnats du monde soient la plus grande référence de chaque saison.
2. Deuxièmement, on doit revoir le système de qualification et compétition lors des Jeux Olympiques, en définissant un système de compétition par équipes stable qui permet la participation de toutes les armes, et en même temps permet la participation du plus grand nombre possible de pays aux Jeux.

Et pour cela je vous demande d'être imaginatifs et ne pas avoir peur de modifier les systèmes actuels qui limitent le nombre des épreuves qui participent aux Jeux, le nombre d'équipes participantes et des pays participants.

La compétition d'escrime par équipes est très attrayante et intéressante pour le public et les médias, mais dans les circonstances actuelles elle conditionne et freine l'évolution de notre sport. Ne faisons pas tout pour que l'effort pour maintenir les structures actuelles entraîne le blocage du développement de l'escrime dans tous les pays moyens et petits.

Vous savez, tous, que dans un sport minoritaire comme le nôtre, qui dépend en grande partie du financement public et subventions des gouvernements, la survie des fédérations nationales dépend, majoritairement, de la participation aux Jeux Olympiques, qui sont la vraie vitrine dont ces sports bénéficient tous les quatre ans, et qui pendant 15 jours sont les acteurs principaux, grâce à la télévision, face au public et aux autorités.

Ces défis que l'escrime doit relever sont importants et c'est la raison pour laquelle j'appelle les congressistes à participer aux débats et décisions qui vont avoir lieu, avec un esprit constructif, en étant conscients que les décisions vont avoir des conséquences sur tous, et pourtant, en laissant de côté le plus possible les intérêts personnels et nationaux.

Je remercie à nouveau la FIE pour le choix de Madrid pour célébrer ce Congrès, je souhaite que les travaux soient fructueux et à tous, je souhaite que durant votre temps libre après les réunions de travail, vous profitiez de cette ville qui a la réputation d'être très accueillante et qui offre des possibilités culturelles et gastronomiques uniques. Merci à tous.

Applaudissements.

René Roch et Marco Rioja Perez se lèvent et Marco Rioja Perez remet à René Roch un sabre d'honneur. Ils se congratulent, puis regagnent la tribune.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : Monsieur le Président du Comité Olympique Espagnol, Monsieur le Président de la Fédération Espagnole d'Escrime, Messieurs les Membres d'Honneur, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de notre Comité Exécutif et en mon nom personnel.

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité Olympique Espagnol qui nous accueille en son siège et qui met à notre disposition ces magnifiques installations pour que nous y tenions notre Congrès. Je remercie aussi la Fédération Espagnole d'Escrime pour les dispositions prises pour que ce Congrès se déroule dans d'excellentes conditions. Je suis persuadé que ce Congrès sera une réussite totale du point de vue de l'organisation.

Le Congrès de cette année revêt une importance particulière, car il précède les Jeux Olympiques de Pékin. Nous sommes en pleine période de qualification pour ces Jeux, pour lesquels nous avons pu obtenir du CIO 12 places de plus qu'aux Jeux d'Athènes, qui viennent s'ajouter aux 200 places réservées à l'Escrime dans le programme olympique. Ce nombre, sans combler toutes nos ambitions, représente déjà un pas en avant et montre la volonté du CIO d'écouter nos demandes, dans un moment où des réductions se sont produites dans le nombre de participants d'autres sports.

Nous sommes très satisfaits de l'état d'avancement de ces Jeux Olympiques, qui s'avèrent extraordinaires pour notre sport : l'emplacement de notre salle de compétition à côté du Centre International de Radiotélévision et du Centre Principal de Presse nous assure une couverture médiatique sans précédent ; la collaboration de nos partenaires chinois, que ce soit la Fédération Chinoise d'Escrime, le BOCOG ou les autorités locales et nationales, est totale ; l'enthousiasme du peuple chinois pour notre sport fait prévoir un succès remarquable de nos compétitions.

Notre responsabilité est de veiller à préserver pour l'avenir les avantages que ces Jeux vont nous apporter. Il ne faut pas oublier qu'en 2009, le CIO reverra à nouveau le programme olympique, et nous devons nous montrer à la hauteur de ce que l'on demande à un sport au XXI^e siècle. Notre présence aux Jeux n'est pas menacée, mais aucune discipline n'est libre de la révision qui doit être faite par la Commission du Programme Olympique, spécialement lorsque nous avons fait de demandes pour des places et des médailles supplémentaires.

Le « look » de notre sport s'est, sans doute, amélioré ces dernières années. Nos compétitions ont gagné en visibilité, en compréhension et en audience. Voilà trois facteurs fondamentaux pour la survivance actuelle d'un sport, qui doit intéresser le plus grand nombre possible de spectateurs à travers la télévision.

Nous avons également gagné en universalité : le nombre de fédérations nationales affiliées à la FIE a augmenté considérablement ces dernières années, et ceci grâce également à l'action soutenue de certaines confédérations de zone, qui ont travaillé avec enthousiasme dans cette promotion de notre sport.

Par ailleurs, l'utilisation de la vidéo-arbitrage a contribué énormément à rendre plus juste le jugement de la phrase d'armes et, même s'il reste des décisions à prendre, ce système donne satisfaction à tous.

Mais toutes ces avancées méritent d'être complétées, afin que notre sport soit de plus en plus fort pour l'avenir. Dans ce sens, le Comité Exécutif présente à ce Congrès plusieurs propositions visant à la modernisation de l'Escrime : masque à visière transparente, appareil sans fil au fleuret, conductibilité de la bavette. Ces propositions font l'objet de nos études et préoccupations depuis plusieurs années, mais elles doivent maintenant être concrétisées par des décisions définitives lors de ce Congrès.

D'autres propositions concernant le Règlement pour les Epreuves et les Statuts ont été soumises au Congrès. Certaines de ces propositions vont dans la même ligne de modernisation de notre discipline. D'autres visent à des intérêts plus particuliers, voire plus personnels. En tout état de cause, c'est au Congrès de décider, et je souhaite qu'au moment des décisions, seul le bien de notre sport soit présent à notre esprit. Je vous souhaite à tous un excellent Congrès.

René Roch remet à Marco Rioja Perez la plaquette de la FIE. Ils se congratulent, puis regagnent la tribune.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : je vais raccompagner M. Alejandro Blanco qui doit nous quitter, et vous allez à présent voir le film qui a été réalisé par la FIE.

Le film est projeté à l'écran.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : je passe maintenant la parole à la directrice pour le point deux de notre ordre du jour.

2. Ratification des nouvelles fédérations, validation des présences et des pouvoirs

Nathalie Rodriguez : Bien, Mesdames et Messieurs nous allons maintenant passer à la ratification des nouvelles fédérations, à la validation des pouvoirs et des présences. Ainsi que nous vous l'avions annoncé par lettres d'information, le Comité Exécutif a affilié provisoirement les Fédérations d'Escrime du Bangladesh (BAN), du Botswana (BOT), du Cambodge (CAM), de Mauritanie (MTN), du Myanmar (MYA), de Namibie (NAM), de Somalie (SOM) et du Tadjikistan (TJK).

Etes-vous d'accord pour affilier définitivement ces huit fédérations qui porteront le nombre de fédérations affiliées à la FIE à 126 ? Etes-vous d'accord ? **Ces fédérations sont donc affiliées à l'unanimité.**

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Je vais maintenant effectuer l'appel des pays présents.

Les Antilles Néerlandaises ? L'Algérie ? L'Argentine ? Aruba ? L'Australie ? L'Azerbaïdjan ? Est-ce que l'Azerbaïdjan est là ? Non ! Le Bangladesh ? La Barbade ? La Belgique ? La Belarus ? La Bolivie ? Est-ce que la Bolivie est là ? Non ! Le Botswana ? Le Brésil ? La Bulgarie ? Le Canada ? Le Chili ? La Chine ? La Colombie ? Le Costa Rica ? Cuba ? Chypre ? La République Tchèque ? Le Danemark ? L'Egypte ? L'Espagne ? L'Estonie ? La Finlande ? La France ? La Grande-Bretagne ? La Géorgie ? L'Allemagne ? La Grèce ? Le Honduras ? La Hongrie ? L'Inde ? L'Irlande ? L'Islande ? L'Italie ? Le Japon ? Le Kazakhstan ? Le Kirghizistan ? La Corée ? Le Koweït ? La Lettonie ? Le Luxembourg ? Le Maroc ? La Malaisie ? Le Mexique ? La Namibie ? Le Nicaragua ? La Hollande ? La Norvège ? Le Panama ? Le Paraguay ? Le Pérou ? Les Philippines ? La Pologne ? Le Portugal ? Le Qatar ? La Roumanie ? L'Afrique du Sud ? La Russie ? Le Sénégal ? La Serbie ? Est-ce que la Serbie est là ? Non ! La Suède ? Le Tadjikistan ? Est-ce que le Tadjikistan est là ? Non ! La Chine Taipei ? La Turquie ? Les Emirats Arabes Unis ? L'Ukraine ? Les Etats-Unis ? L'Ouzbékistan ?

Nous allons maintenant passer à la validation des pouvoirs : L'Arménie donne pouvoir à la Russie, est-ce que la Russie accepte ? L'Autriche à l'Allemagne, est-ce que l'Allemagne accepte ? Le Bahreïn au Koweït, est-ce que le Koweït accepte ? Brunei Darussalam à la Corée, est-ce que la Corée accepte ? Le Burkina Faso au Sénégal, est-ce que le Sénégal accepte ? Le Cambodge au Japon, est-ce que le Japon accepte ? La République Démocratique du Congo à Arthur Cramer, est-ce qu'Arthur Cramer accepte ? La République Dominicaine au Costa Rica, est-ce que le Costa Rica accepte ? L'Equateur à Aruba, est-ce qu'Aruba accepte ? El Salvador au Nicaragua, est-ce que le Nicaragua accepte ? La Guinée à l'Algérie, est-ce que l'Algérie accepte ? Hong Kong à la Chine, est-ce que la Chine accepte ? L'Indonésie à Peter Jacobs, est-ce que Peter Jacobs accepte ? L'Iraq aux Emirats Arabes Unis, est-ce que les Emirats Arabes Unis acceptent ? La Jordanie à Ana Pascu, est-ce qu'Ana Pascu accepte ? l'Arabie Saoudite à Mario Favia, est-ce que Mario Favia accepte ? Le Liban à la Grande-Bretagne, est-ce que la Grande-Bretagne accepte ? La Lituanie à la Lettonie, est-ce que la Lettonie accepte ? La République de Moldavie à la Géorgie, est-ce que la Géorgie accepte ? L'ex-République yougoslave de Macédoine à Max Geuter, est-ce que Max Geuter accepte ? Le Mali à Emmanuel Katsiadakis, est-ce que M. Katsiadakis accepte ? Malte à l'Italie, est-ce que l'Italie accepte ? Monaco à la France, est-ce que la France accepte ? La Mauritanie au Maroc, est-ce que le Maroc accepte ? Le Niger à la Roumanie, est-ce que la Roumanie accepte ? La Nouvelle-Zélande à l'Australie, est-ce

que l'Australie accepte ? La Palestine au Qatar, est-ce que le Qatar accepte ? Porto Rico au Pérou, est-ce que le Pérou accepte ? Singapour à la Chine Taipei, est-ce que la Chine Taipei accepte ? La Slovaquie à la Pologne, est-ce que la Pologne accepte ? Saint-Marin à l'Espagne, est-ce que l'Espagne accepte ? La Suisse à la Suède, est-ce que la Suède accepte ? La Slovaquie à la République tchèque, est-ce que la République tchèque accepte ? La Thaïlande à la Belgique, est-ce que la Belgique accepte ? Le Turkménistan à l'Ouzbékistan, est-ce que l'Ouzbékistan accepte ? La Tunisie à René Roch, est-ce que René Roch accepte ? L'Uruguay au Mexique, est-ce que le Mexique accepte ? Le Venezuela aux Antilles Néerlandaises, est-ce que les Antilles Néerlandaises acceptent ? Le Vietnam aux Philippines, est-ce que les Philippines acceptent ? Le Yémen à l'Egypte, est-ce que l'Egypte accepte ?

Nous avons donc 67 pays présents et 40 pays représentés (la Colombie n'étant pas en droit de voter), **ce qui fait un total de 107 pays présents ou représentés.**

Nathalie Rodriguez : Je passe la parole à M. Emmanuel Katsiadakis, Secrétaire Général de la FIE qui va vous dire quelques mots concernant les personnes qui sont décédées cette année.

Emmanuel Katsiadakis (MH,GRE) : Bonjour Mesdames, Messieurs, la Fédération Internationale d'Escrime a été frappée par la disparition de plusieurs amis.

Angelo Arcidiacono, Italie, décédé le 26 février à l'âge de 52 ans à Catania. Un des sabreurs les plus talentueux de sa génération, il a remporté beaucoup de médailles dans les compétitions internationales.

Violeta Katerinska, Bulgarie, membre d'honneur, décédée le 29 mars à l'âge de 87 ans. Championne de Bulgarie au fleuret, puis entraîneur officiel de la fédération bulgare, elle fut membre de la Commission d'Arbitrage pendant 30 ans.

Colonel Antonio Rodriguez, Argentine, membre d'honneur, décédé le 14 mai, à l'âge de 81 ans. Membre Honoraire du Comité International Olympique, arbitre international de la FIE, il fut Président de la Fédération Argentine d'Escrime et de la Confédération Sud-américaine d'Escrime.

Janice Lee York Romary, Etats-Unis, décédée le 1^{er} juin à Klamath Falls, Oregon, à l'âge de 79 ans. Fleurettiste qui a représenté les Etats-Unis lors de six Olympiades consécutives de 1948 à 1968. Elle est l'escrimeuse américaine qui possède le plus grand palmarès de son pays.

Raymonde Prat, Monaco, l'épouse de M. Robert Prat, Vice-Président de la Fédération d'Escrime de Monaco. Elle fut secrétaire générale de la Fédération d'Escrime de Monaco pendant 20 ans.

Peter Ulrich-Pur, Autriche, membre d'honneur de la FIE, est décédé le 12 juillet dans sa 76^{ème} année. Il fut Président de la Fédération Autrichienne d'Escrime de 1971 à 1987.

Mirella Rodriguez Solar, Cuba, décédée le 10 juillet à l'âge de 70 ans. Elle fut première escrimeuse cubaine médaillée d'or et championne de fleuret au niveau national et international.

Nicolas Halsted, Royaume-Uni, est décédé le 22 septembre à l'âge de 64 ans. Membre de la Commission juridique de la FIE, il fut Président de la Fédération Britannique d'Escrime pendant 8 ans.

Christian d'Oriola, France, membre d'honneur, décédé le 29 octobre à l'âge de 79 ans à Nîmes. Reconnu comme « l'escrimeur du XX^e siècle », il fut champion olympique et plusieurs fois champion du monde au fleuret, Vice-Président de la Fédération Française et Arbitre International.

Ellen Müller-Preis, Autriche, décédée le 18 novembre à l'âge de 95 ans. Championne olympique de fleuret en 1932 et trois fois championne du monde entre 1947 et 1950.

Nous exprimons toute notre sympathie aux familles et aux fédérations des disparus. Je demande une minute de silence pour cette raison.

Minute de silence.

3. Approbation du rapport du Congrès 2005 à Doha (QAT)

Nathalie Rodriguez : Pendant ce Congrès, je vous remercie d'annoncer votre nom, votre prénom et votre nationalité et de parler lentement afin que les interprètes puissent effectuer la traduction. Nous allons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour : l'approbation du rapport du Congrès qui s'est tenu les 12-13 novembre 2005 à Doha. Nous n'avons reçu à ce jour aucun commentaire ou remarque sur ce rapport. Etes-vous d'accord pour l'approuver ? Personne n'est contre ? **Le rapport est approuvé à l'unanimité.**

4. Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant au point 4 de notre ordre du jour, c'est-à-dire l'étude des propositions concernant les Statuts et le Règlement soumises au Congrès que vous avez dans vos documents. Vous avez reçu deux documents, un pour les propositions de modification des Statuts et un autre qui concerne les propositions de modification du Règlement. Nous allons commencer par les propositions des Statuts.

Nathalie Rodriguez : Proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime**, concernant **l'article 1.1.**

k) **d'entreprendre toutes actions pour maintenir l'escrime parmi les sports olympiques avec le maximum d'espace possible.**

La Fédération Italienne d'Escrime indique qu'elle retire sa proposition.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition suivante de la **Fédération Italienne d'Escrime (ITA)** concernant **l'article 2.1.1** qui traite des conditions d'affiliation des fédérations nationales :

La F.I.E. reconnaît que les fédérations nationales peuvent également comprendre des professeurs ou des maîtres d'armes.

Ces derniers ne peuvent cependant pas occuper les postes de Président, vice-président, Secrétaire général, Trésorier **ou tout poste équivalent., membre du Comité Exécutif, ou Présidents des Commissions indiquées à l'art. 4.4.** On entend par professeur ou maître d'arme toute personne **dont l'activité est principale qui exerce l'activité** d'enseigner ou de pratiquer l'escrime moyennant rémunération.

La Fédération Italienne d'Escrime indique qu'elle retire sa proposition.

Nathalie Rodriguez : La proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime (ITA)** concernant **l'article 2.3** sur les Confédérations de zones :

Les zones sont les cinq suivantes : Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie.

2.3.2 L'appartenance de chaque fédération membre à chaque Confédération doit tenir compte de la situation géographique ainsi que de la situation politique et logistique de la fédération. En cas de désaccord, la décision est prise en dernier ressort par le Comité Exécutif.

La fédération Italienne d'Escrime indique qu'elle retire sa proposition.

Nathalie Rodriguez : La proposition suivante de la **Fédération Italienne d'Escrime (ITA)** concerne **l'article 3.2.1** qui traite du rôle de l'Assemblée générale et du Congrès :

3.2.1 L'Assemblée Générale entend, chaque année, les rapports sur la gestion du Comité Exécutif et sur la situation morale et financière de la Fédération, **le rapport sur les comptes de l'exercice clos et le rapport des commissaires aux comptes.** Elle approuve les montants des droits prévus à l'article 1.6, points de 1) à 4), déterminés par le Comité Exécutif pour la saison suivante.

Elle vote le budget prévisionnel.

Elle approuve le rapport des vérificateurs des comptes.

Dans le cas où les comptes de l'exercice clos ne sont pas approuvés par les Commissaires aux comptes, le Président et le Comité Exécutif sont démis de leurs fonctions.

L'Assemblée générale désigne des vérificateurs de comptes professionnels comme contrôleurs des comptes pour une période d'une année, renouvelable.

Le Comité Exécutif est favorable à la proposition car si les Commissaires aux comptes n'approuvent pas des comptes, ce ne peut être qu'en raison de graves anomalies.

La Commission juridique a été favorable à une partie de cette proposition et l'a rédigée comme suit : « **L'Assemblée Générale entend, chaque année, le rapport moral du Comité Exécutif, le rapport financier du Secrétaire trésorier et le rapport des commissaires aux comptes.** Elle approuve les montants des droits prévus à l'article 1.6, points de 1) à 4), déterminés par le Comité Exécutif pour la saison suivante. Elle vote le budget prévisionnel. La Commission n'est pas en faveur du reste de la proposition, ni d'une sanction automatique ».

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Prenent la parole :

**René Roch (MH, FRA),
Samuel David Cheris (MH, USA).**

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Fédération Italienne d'Escrime ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition originale de la Fédération Italienne d'Escrime est **adoptée avec 5 votes contre avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition suivante de la **Fédération italienne** concernant l'ajout de **l'article 3.5.3 : Les décisions du Congrès concernant les modifications aux Statuts sont prises à la majorité des ¾ des fédérations présentes et représentées.**

Le Comité Exécutif est favorable à cette proposition.

La Commission juridique est en faveur des **2/3** des fédérations présentes **ou** représentées.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

René Roch (MH, FRA) indique qu'il est souhaitable de retenir la proposition en faveur des **2/3**.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition 3 de la **Fédération italienne** concernant l'ajout de **l'article 3.5.4 : La dissolution de la F.I.E. ne peut être prononcée qu'à la majorité des ¾ des fédérations présentes et représentées.**

Le Comité Exécutif est favorable à cette proposition car la dissolution étant un acte grave, il n'est pas possible de prendre une telle décision avec seulement la moitié, voire moins, des votes de l'ensemble des fédérations.

La Commission juridique est favorable aux $\frac{3}{4}$ des fédérations présentes **ou** représentées.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition telle qu'amendée par la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** concernant l'ajout de **l'article 3.6.3 : Les élections se déroulent dans l'ordre suivant : Président, puis Comité Exécutif et enfin Commissions.**

Le Comité Exécutif et la Commission juridique sont favorables à cette proposition car elle correspond à la pratique actuelle mais il est utile de le préciser.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** concernant l'ajout de **l'article 3.6.4. : Pour l'élection du Comité Exécutif et des Commissions, il n'est pas possible de voter pour un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.**

La Commission juridique indique que l'article 3.6.4 devrait être rédigé comme suit : **Si un bulletin comporte plus de votes que le nombre de postes à pourvoir, le vote est nul.**

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission juridique car cette proposition correspond à la pratique actuelle.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur la proposition de la Commission juridique ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** de re-numéroter ce paragraphe qui existe déjà dans les Statuts : **3.6.5** Le Président, le Comité Exécutif et les Commissions permanentes nouvellement élus entrent en activité le 1er jour du mois suivant la plus tardive de ces dates : à la fin des Jeux Olympiques ou les élections au Congrès Electif.

Le Comité Exécutif et la Commission juridique sont favorables à cette proposition qui n'est qu'une simple re-numérotation d'article.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération Italienne d'Escrime concernant l'article 4.4.2. : Un candidat à la Commission d'arbitrage doit être ou avoir été arbitre international de catégorie A à au moins une arme conventionnelle dans les 8 dernières années précédant sa candidature.

Cette proposition va avec la proposition 4 du Comité Exécutif qui est d'ailleurs favorable à sa propre proposition :

Un candidat à la Commission d'arbitrage doit être ou avoir été arbitre international au moins à deux armes.

Commission juridique : supprimer « *pour les européens* » ;

En effet, on interdit aux membres de la Commission d'Arbitrage d'arbitrer mais il faut être arbitre pour être candidat, ce qui est illogique. De plus, le texte actuel implique que ceux qui ne sont plus arbitres ne peuvent pas être membres de la Commission d'arbitrage.

La Commission juridique est favorable au texte suivant : « être arbitre FIE et avoir été arbitre actif durant les 4 dernières années au moins à deux armes. » et est favorable à supprimer « *pour les européens* » dans la ligne concernant la Commission juridique.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Preennent la parole :

**Giorgio Scarso (ITA) ,
René Roch (MH, FRA),
Samuel David Cheris (MH, USA),
Victor Sergio Grouppierre (ARG),
Arthur Cramer (MH, BRA),
Jose Valarinho (POR),
Ioan Pop,
Giuseppe Cafiero (ITA),
Omar Vergara (ARG).**

Nathalie Rodriguez : Nous passons au vote sur la proposition amendée comme suit :
« Un candidat à la Commission d'arbitrage doit être ou avoir été arbitre FIE à au moins 2 armes pendant les 4 années précédant sa candidature, ou bien être déjà membre de la Commission d'arbitrage (s'il est déjà arbitre). »

Qui est pour la proposition? La proposition est **adoptée par 68 votes pour et avec application immédiate.**

René Roch (MH, FRA) : Puisqu'il est l'heure, nous effectuons une pause de 15 minutes.

PAUSE-CAFE.

Nathalie Rodriguez : Nous avons dit tout à l'heure que la proposition concernant l'article 4.4.2 était adoptée, mais comme il faut à présent la majorité des 2/3 pour une modification des Statuts, nous devons donc recommencer le vote car il n'y avait que 68 voix en faveur et il en faut au moins 72. Je rappelle donc le texte :

« Un candidat à la Commission d'arbitrage doit être ou avoir été arbitre FIE à au moins 2 armes pendant les 4 années précédant sa candidature, ou bien être déjà membre de la Commission d'arbitrage (s'il est déjà arbitre). »

Qui est pour la proposition?

La proposition amendée est **adoptée avec 84 voix pour, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** concernant **l'article 5.2** qui traite de la structure du Comité Exécutif :

Les cinq zones sont les suivantes :

Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie. (transféré à l'art 2.3.1)

Le Comité Exécutif de la FIE et la Commission juridique n'étaient pas favorables (de même que pour la proposition 2.3.2.) et étant donné que la fédération italienne a retiré sa proposition concernant l'article 2.3.2, celle-ci n'a plus de raison d'être.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** concernant un ajout à la fin du point **g) de l'article 7.1.4. : Les sanctions seront publiées sur le site Internet de la F.I.E. et/ou dans la Revue officielle de la F.I.E.**

La Commission juridique est favorable au texte suivant : « Les sanctions seront publiées sur le site Internet de la F.I.E. **et** dans la Revue officielle de la F.I.E. ».

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission juridique.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition amendée par la Commission juridique est **adoptée avec 2 voix contre, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération italienne** concernant **l'article 7.1.5** : « Sursis : Dans le cas où une infraction semblable ou plus grave serait commise dans un délai de deux ans, le sursis sera automatiquement révoqué, **sauf décision spécialement motivée de la Commission**, et la peine encourue sera ajoutée à la peine prononcée lors de la récidive. »

Le Comité Exécutif et la Commission juridique sont favorables à cette proposition car la sanction doit être automatique et non pas dépendre de la Commission.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime** concernant **l'article 7.1.10** : « Tentative : La tentative d'une infraction, qui n'est seulement interrompue que par une intervention ou par des circonstances extérieures au justiciable, est **sanctionnée de la même manière de même par une peine inférieure à celle de** l'infraction elle-même. »

Le Comité Exécutif n'est pas favorable à cette proposition car il estime que la tentative d'infraction est aussi grave que l'infraction elle-même alors que la Commission juridique est favorable et ajoute dans son avis qu'il faut supprimer « **de même** ».

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Preennent la parole :

**Dimitar Stoyanov (BUL),
Nathalie Rodriguez.**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Nous passons donc au vote. Qui est contre la proposition? La proposition est **rejetée par 74 votes contre.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Esgrime** concernant **l'article 7.1.11** : « Preuve : La preuve de la culpabilité ou de l'innocence de tout justiciable peut être présentée par tout moyen. Les rapports émanant du Directoire technique d'une compétition, régulièrement constitué, ou des superviseurs de la F.I.E., **selon l'art. 5.5.11**, font foi jusqu'à preuve du contraire. »

Le Comité Exécutif est favorable à cette proposition alors que la Commission juridique est contre. En effet, l'article 5.5.11 ne traite que des Directoires techniques désignés par la FIE (Grand Prix, Championnats du Monde). Adopter ce changement reviendrait à rendre non valable les rapports des Directoires techniques non désignés par la FIE, par exemple ceux des compétitions de Coupe du Monde

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition? La proposition est **rejetée par 70 votes contre.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Italienne d'Esgrime** concernant **l'article 7.2.4.** : « Procédure devant le tribunal disciplinaire : En cas de refus de témoigner ou de communiquer des pièces, le Tribunal saisit le président de la Commission disciplinaire qui a le pouvoir de sanctionner la personne réticente d'une amende de **500 à 5.000 CHF** après avoir convoqué celle-ci pour recueillir ses explications. »

Le Comité Exécutif et la Commission juridique sont favorables à cette proposition de correction de faute.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre cette proposition ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la dernière proposition de la **Fédération italienne** concernant **l'article 7.2.6** : « Lieux et présence aux audiences 2. Le Justiciable : **Dans le cas d'une plainte manifestement abusive, la Commission disciplinaire mettra à la charge du plaignant tous les frais du justiciable.** »

Le Comité Exécutif et la Commission juridique sont favorables à cette proposition puisqu'il est établi que la plainte est manifestement abusive et qu'il faut donc rendre obligatoire, en non pas seulement possible, que les frais soient à la charge du plaignant.

Nathalie Rodriguez : Est-ce quelqu'un est contre la proposition ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération Mexicaine d'Escrime** que je vais vous lire. Pardon ? La Fédération Mexicaine d'Escrime a indiqué qu'elle retire sa proposition.

Cette proposition était similaire à la proposition suivante de la **Fédération Bolivienne d'Escrime** :

« Nous proposons qu'afin d'avoir un congrès ou assemblée plus démocratique, la FIE élimine les pouvoirs et paie les billets d'avion et hébergement de tous les présidents des fédérations en vue d'une vraie démocratie au sein de notre Fédération Internationale. Dans beaucoup de fédérations internationales, on paie tout afin d'avoir une démocratie totale. »

ainsi qu'à la proposition de la **Fédération d'Escrime de Slovénie (SLO)** de modifier **l'article 3.3.3** comme suit :

« Le droit de vote au Congrès et à l'Assemblée Générale est limité aux personnes ci-dessous : Président(s) ou tout autre représentant de Fédération membre dûment autorisé; Le représentant autorisé de Fédération membre doit participer personnellement au travail du Congrès ou de l'Assemblée Générale. Les droits de vote et attribution de pouvoir à un représentant d'une autre fédération membre ou Membre d'Honneur de la FIE ou membre du Comité Exécutif ne sont pas permis. »

Ni le Comité Exécutif ni la Commission juridique ne sont favorables à ces propositions. En effet, dans les autres fédérations internationales, diverses pratiques existent. Seules les fédérations organisant un seul Congrès tous les 4 ans ne permettent pas l'utilisation des pouvoirs.

Par ailleurs, et puisqu'il faut bien trouver l'argent quelque part, la prise en charge des frais des participants impliquerait l'élimination des aides en matériel, par exemple.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ?

J'aimerais vous rappeler que lors du dernier Congrès et des précédents, les modifications aux Statuts ont été appliquées immédiatement. Vous en trouverez la preuve dans le relevé des décisions du Congrès, qui n'a fait l'objet d'aucune remarque, et dans le rapport du Congrès 2005, que vous avez approuvé à l'unanimité. Pour les propositions qui n'ont pas été appliquées immédiatement, une date d'application a été indiquée.

Qui est pour la proposition? La proposition est donc **rejetée**.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la **Fédération d'Escrime d'Aruba (ARU)** : La Fédération d'Escrime de Aruba propose de débattre lors du Congrès sur l'inclusion dans les règlements et statuts de la FIE un paragraphe stipulant que le Président de la Fédération Internationale d'Escrime a le droit d'effectuer un maximum de 3 mandats.

Cette proposition va avec les propositions similaires du Honduras et de la Belarus. **La Fédération d'Escrime de Belarus** m'a demandé d'annoncer que sa proposition était retirée et donc nulle et non avenue : limiter le mandat général du Président de la FIE à 12 ans (3 mandats x 4 ans) et à appliquer une limitation d'âge pour les candidats à la présidence et/ou le président (limite inférieure – 30 ans d'âge, limite supérieure – 70 ans d'âge).

La proposition de la **Fédération d'Escrime du Honduras** est la suivante : Le Président de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) bénéficiera du droit d'assumer le poste de Président pour une durée maximale de trois mandats. Au-delà de cette durée, il ne pourra pas être réélu.

Ni le Comité Exécutif ni la Commission juridique ne sont favorables à ces propositions.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ces propositions ?

Lars Liljegren (SWE) : Chers amis, Lars Liljegren, Président de la Fédération Suédoise d'Escrime. En venant à Madrid, je réfléchissais à une nouvelle proposition sur les qualités nécessaires pour être président de la FIE.

Il doit être fort et un dirigeant respecté dans son propre pays, il doit avoir énormément d'expérience dans le monde du sport, il doit être présent et doit promettre d'être présent partout dans notre fédération, en tant que visiteur au Challenge Bernadotte à Stockholm, à Montréal, à Buenos Aires, à Sydney, à Doha, à Pékin et au Cap. Cette personne devra faire tout le travail de fond avec les autres membres du Comité Exécutif, loin des événements spectaculaires, par exemple pour préparer un Congrès.

Le Président de la FIE doit avoir beaucoup de qualités, parmi lesquelles une expérience et une ouverture d'esprit pour renouveler l'organisation. Il n'est pas facile de combiner ces qualités nécessaires. J'ai rencontré beaucoup de dirigeants âgés qui étaient plus actifs, plus curieux, plus prêts au changement que des dirigeants plus jeunes. Et il est important de ne pas sous-estimer le temps que cela prend pour créer un bon réseau international. Certaines organisations essaient d'avoir les meilleurs dirigeants en limitant le nombre de candidats. Je n'ai jamais compris le but de telles restrictions. Je crois fermement que pour trouver les meilleurs dirigeants, nous devons avoir le droit de choisir parmi un grand nombre de candidats. Les limitations et les restrictions n'augmentent pas le nombre de candidats compétents.

Notre point de vue est que ce serait beaucoup mieux de pouvoir choisir parmi tous les dirigeants du monde, sans exception. Bien sûr, il y a le risque qu'un Président qui a tenu une position pendant de nombreuses années soit très fort. Le mot « dictateur » a été utilisé mais, chers amis, nous sommes les membres d'une organisation démocratique. Le jour où nous ne sommes pas satisfaits, nous élirons un autre président. C'est aussi simple que cela.

Chers amis, permettons-nous, dans le futur, de faire ce que nous avons déjà fait auparavant, à savoir évaluer les qualités des candidats et, sans limitation ou restriction, élire le meilleur candidat présidentiel. Et, permettez-moi d'ajouter aussi d'élire les meilleurs candidats pour le Comité Exécutif et les différentes Commissions. La Fédération suédoise d'escrime est fermement contre les propositions d'Aruba et du Honduras. Je vous remercie de votre attention !

Preennent la parole :

**Kristian Kulczar (HUN),
Kimmo Pentakainen (FIN),**

**Gordon Rapp (GER),
Marco A. Izaguirre (HON),
Thomas Austin (ARU),
Arthur Cramer (BRA),
Youri Bytchkov (RUS),
Erika Dienstl (GER),
Keith Smith (GBR),
Helen Smith (AUS) ,
Octavian Zidaru (ROU),
Emmanuel Katsiadakis (MH, GRE).**

René Roch (MH, FRA) demande un vote secret.

Nathalie Rodriguez : Je vais effectuer l'appel des pays : les Antilles Néerlandaises, l'Algérie, l'Argentine, Aruba, l'Australie, le Bangladesh, la Barbade, la Belgique, Belarus, le Botswana, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, le Costa Rica, Cuba, Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Géorgie, l'Allemagne, la Grèce, le Honduras, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Corée, le Koweït, la Lettonie, le Luxembourg, le Maroc, la Malaisie, le Mexique, la Namibie, le Nicaragua, la Hollande, la Norvège, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la Roumanie, l'Afrique du Sud, la Russie, le Sénégal, la Suède, la Chine Taipei, la Turquie, les Emirats Arabes Unis, l'Ukraine, les Etats-Unis, l'Ouzbékistan, la Russie pour l'Arménie, l'Allemagne pour l'Autriche, le Koweït pour le Bahreïn, la Corée pour Brunei Darussalam, le Sénégal pour le Burkina Faso, le Japon pour le Cambodge, Arthur Cramer pour La République Démocratique du Congo, le Costa Rica pour La République Dominicaine, Aruba pour l'Equateur, le Nicaragua pour El Salvador, l'Algérie pour la Guinée, la Chine pour Hong Kong, Peter Jacobs pour l'Indonésie, les Emirats Arabes Unis pour l'Iraq, Ana Pascu pour la Jordanie, Mario Favia pour l'Arabie Saoudite, la Grande-Bretagne pour le Liban, la Lettonie pour la Lituanie, la Géorgie pour Moldova, Max Geuter pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, Emmanuel Katsiadakis pour le Mali, l'Italie pour Malte, la France pour Monaco, le Maroc pour la Mauritanie, la Roumanie pour le Niger, l'Australie pour la Nouvelle-Zélande, le Qatar pour la Palestine, le Pérou pour Porto Rico, la Chine Taipei pour Singapour, la Pologne pour la Slovénie, l'Espagne pour Saint-Marin, la Suède pour la Suisse, la République Tchèque pour la Slovaquie, la Belgique pour la Thaïlande, l'Ouzbékistan pour le Turkménistan, René Roch pour la Tunisie, le Mexique pour l'Uruguay, les Antilles Néerlandaises pour le Venezuela, les Philippines pour le Vietnam, l'Egypte pour le Yémen.

Est-ce que toutes les fédérations ont été appelées ? Le vote est donc terminé.

Dépouillement des votes par Sam Cheris (MH, USA) et Omar Vergara (ARG).

Sam Cheris (MH, USA) : Le résultat du vote est le suivant : 107 votants, 67 votes contre et 40 votes pour.

Nathalie Rodriguez : La proposition est donc rejetée. Il est maintenant l'heure de la pause-déjeuner qui se tient dans la salle située derrière vous dans le hall.

Pause-déjeuner

Nathalie Rodriguez : Nous reprenons le Congrès, veuillez regagner vos places s'il vous plaît.

Nous passons maintenant à la proposition 3) de la **Fédération d'Escrime de Bolivie (BOL)** :

Que pour les championnats du monde ou compétitions de catégorie « A » on nomme un membre du Comité Exécutif et un président de fédération, pour qu'on puisse commencer à préparer des nouvelles personnes aux postes de la FIE.

Le Comité Exécutif de la FIE n'est pas favorable. De plus, la proposition 3 est réglée par la proposition 12 du Comité Exécutif o.77.3.

La Commission juridique considère que la proposition 3 ne concerne ni la Commission ni le Congrès. **La proposition n'est donc pas votée par le Congrès.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant aux propositions du **Comité Exécutif de la FIE**. La proposition 1) de la FIE concerne l'ajout d'une introduction à l'article **1.1.** : **La FIE est reconnue par le CIO comme l'organisation qui régit mondialement le sport de l'escrime, selon les règles du chapitre 3 de la Charte Olympique.**

Le Comité Exécutif a souhaité inclure une introduction qui existe dans les Statuts d'autres fédérations internationales ainsi que sur le site Internet de la FIE mais pas dans ses Statuts. Ce n'est donc qu'une simple régularisation.

La Commission juridique est favorable à cette proposition.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 2)** du **Comité Exécutif de la FIE** : **1.2.6 a)** Néanmoins, des concurrents des pays qui ne sont pas membres de la F.I.E. peuvent être inscrits à des épreuves individuelles organisées par des fédérations membres, s'ils sont **titulaires** de la licence de la F.I.E **valide pour la saison en cours**. Ils tirent alors sous la bannière de la F.I.E.

Cette proposition constitue une simple mise à jour des textes sur les licences suite à la suppression des cartes de licence.

La Commission juridique est favorable à cette proposition.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 4)** du **Comité Exécutif de la FIE** :

4.4.2 Pour être candidat à une Commission, le candidat **doit faire la preuve qu'il est** âgé d'au moins 21 ans à la date des élections, **qu'il est** licencié auprès de sa fédération d'appartenance, sauf les membres d'honneur, et **qu'il jouit** de tous ses droits civiques dans son pays d'appartenance.

La Commission juridique souhaite conserver le texte actuel des Statuts, mais souhaite inclure dans l'article **4.1.4** que tous les candidats doivent fournir la photocopie de leur passeport.

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission juridique.

Nous proposons donc d'inclure à la fin de l'article 4.1.4, 2^{ème} alinéa : « **La candidature devra être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité faisant état de la date de naissance et de la nationalité du candidat (passeport, carte d'identité, permis de conduire).** »

Nuala Mc Garrity (IRL) souhaiterait que le document d'identité soit certifié.

Nathalie Rodriguez : Il est trop compliqué de demander des documents certifiés, et cela coûte très cher.

Victor S. Groupierre (ARG) : J'aimerais faire un commentaire. Merci. Le passeport a été un élément que l'on a toujours utilisé, mais actuellement il peut y avoir d'autres documents utilisés pour voyager. Je voudrais donc demander si, dans la proposition, nous avons aussi admis autre chose que le passeport. Si on permet que le passeport ne soit pas utilisé, il est évident que la personne qui est hors de son pays peut montrer un autre document, qu'elle pourra apporter en tant que candidat à la commission concernée.

Preennent la parole :

**René Roch (MH, FRA),
Frédéric Pietruszka (FRA).**

Nathalie Rodriguez : Nous passons donc au vote sur la proposition amendée incluse à la fin de l'article 4.1.4, 2^{ème} alinéa : « **La candidature devra être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité faisant état de la date de naissance et de la nationalité du candidat (passeport, carte d'identité, permis de conduire).** »

Qui est contre la proposition? Personne ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. La proposition est **adoptée avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 5)** du **Comité Exécutif de la FIE : 4.5.7** Les athlètes votants iront personnellement au secrétariat de la F.I.E. sur le lieu de la compétition pour remplir leur bulletin et le mettre dans l'urne, après avoir justifié de leur identité par la présentation de leur **accréditation** et avoir élargé la feuille de présence.

Là encore, cette proposition est une simple mise à jour des textes sur les licences suite à la suppression des cartes de licence.

La Commission juridique est favorable à la proposition.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition? Qui s'abstient ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 6)** du **Comité Exécutif de la FIE : 5.5.16 (nouveau) Le Comité Exécutif décerne le titre de Vice-Président d'honneur de la FIE.**

Etant donné que l'élection des Vice-Présidents est du ressort du Comité Exécutif, il est normal que le titre de Vice-Président d'honneur le soit aussi.

La Commission juridique est favorable à cette proposition.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Qui est contre la proposition? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant **l'article 6.5.1**, traitant de l'attribution des commissions permanentes. La première partie de la proposition concerne La Commission juridique :

a) **La Commission Juridique peut faire des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès.** Elle **présente son avis** sur toutes les propositions de modifications aux Statuts **qui lui ont été soumises.**

Supprimer le point c) car le code de la publicité est une annexe du Règlement, le code anti-dopage est du ressort du Comité Exécutif et de la Commission médicale, et le règlement administratif est du ressort du Comité Exécutif : ***c) Il est également de sa compétence la rédaction de tous les textes annexes aux Statuts (publicité, dopage, règlement administratif) à l'exception du Règlement des Epreuves et de ses textes annexes.***

La Commission juridique est favorable au texte suivant :

a) Elle présente un rapport au Congrès sur toutes les propositions modifiant les Statuts soumises à l'étude du Congrès.

c) La rédaction ou la modification de tous les textes annexes aux Statuts sont soumis pour avis à la Commission Juridique à l'exception du Règlement des Epreuves et de ses textes annexes.

d) La Commission est à la disposition du Comité Exécutif pour l'examen de tout texte juridique.

René Roch (MH, FRA) : Le Comité Exécutif est favorable à l'avis juridique.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition, telle que rédigée par la Commission juridique, est adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant la Commission des Règlements, **article 6.5.2 :**

a) **La Commission des Règlements peut faire des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès.** Elle **présente son avis** sur **les** propositions **qui lui ont été soumises** concernant l'organisation et le déroulement des épreuves, l'équipement et le matériel (en relation avec la SEMI), la manière de combattre, les règles de combat et la tenue sur la piste et alentour, ainsi que sur les sanctions relatives à ces propositions.

Supprimer le paragraphe suivant car les cahiers des charges sont du ressort du Comité Exécutif : ***La Commission est également compétente pour tous les règlements annexes en relation avec l'organisation et le déroulement des compétitions.***

c) A cet effet, **la Commission de la SEMI peut désigner un de ses membres pour la représenter aux séances de la Commission des Règlements, sans** droit de vote.

e) La Commission **peut désigner, pour chacune des Commissions S.E.M.I. et d'Arbitrage, un de ses membres qui pourra assister, sans droit de vote, aux séances de ces Commissions** lors de leurs discussions concernant le règlement ou son application.

Les nouveaux points c) et e) proposés constituent une re-formulation de texte pour indiquer que la Commission « peut » désigner et non pas « doit » désigner un représentant.

La Commission juridique demande que le a) reste tel qu'il est actuellement mais est en faveur de la suppression de « *La Commission est également compétente pour tous les*

règlements annexes en relation avec l'organisation et le déroulement des compétitions. ». La Commission juridique est favorable à c) et e).

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission Juridique.

Qui est contre la proposition de la Commission juridique? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique, est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission d'Arbitrage, **article 6.5.3 :**

Ajout : **La Commission d'Arbitrage peut faire des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès. Elle présente son avis sur toutes les propositions qui lui ont été soumises.**

a) La Commission d'Arbitrage a pour mission :

- de **développer** la formation **d'arbitres internationaux** dans les divers pays ;
- de veiller au **bon** fonctionnement de l'arbitrage dans les grandes épreuves de la F.I.E.
- de proposer à la Commission des Règlements, s'il y a lieu, des modifications du règlement au sujet de l'arbitrage.
- de veiller **à ce que les arbitres appliquent le règlement de la FIE dans les compétitions.**

b) Supprimé car obsolète : ***Cette Commission établit la liste d'arbitres A et B reconnus par la F.I.E. sur présentation des fédérations membres.***

Ces modifications sont proposées dans le but de remplacer des termes vagues par des termes précis.

L'avis de la Commission juridique est :

Elle présente un rapport au Congrès sur toutes les propositions qui lui ont été soumises.

a) La Commission d'Arbitrage a pour mission :

- de **développer** la formation **d'arbitres internationaux** dans les divers pays ;
- de veiller au **bon** fonctionnement de l'arbitrage dans les **épreuves** de la F.I.E.
- de proposer à la Commission des Règlements, s'il y a lieu, des modifications du règlement au sujet de l'arbitrage.
- de veiller **à ce que les arbitres appliquent le règlement de la FIE dans les compétitions.**

b) Supprimé car obsolète : ***Cette Commission établit la liste d'arbitres A et B reconnus par la F.I.E. sur présentation des fédérations membres.***

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission Juridique.

Qui est contre la proposition amendée par la Commission juridique? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition rédigée par la Commission juridique **est adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission disciplinaire, **article 6.5.4 :**

La Commission disciplinaire est chargée de traiter toute infraction aux règlements (**à l'exception des cas de dopage**), à la discipline ou à l'éthique sportive au sein de la Fédération Internationale d'Escrime (F.I.E.), en application du code disciplinaire de la F.I.E. (voir chapitre 7), sous réserve des dispositions spécifiques en ce qui concerne la discipline sur les lieux de compétitions figurant aux articles t.114 et suivants du Règlement pour les Epreuves de la F.I.E.

Cette proposition constitue une mise à jour des Statuts car les cas de dopage ne sont plus du ressort de la Commission.

La Commission juridique est favorable à cette proposition.

Qui est contre la proposition? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la cinquième partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission SEMI : **article 6.5.5 :**

b) d'examiner toute suggestion ou toute proposition concernant le matériel **et de présenter au Comité Exécutif un rapport sur ces propositions;**

c) La Commission SEMI peut faire des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès. Elle présente son avis sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès **doit** être soumise à la Commission des Règlements pour accord du Comité Exécutif.

La Commission juridique est favorable au b) modifié et c) modifié comme suit : **Elle présente un rapport au Congrès sur toutes les propositions qui lui ont été soumises.** La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès **doit** être soumise à la Commission des Règlements pour accord du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission juridique.

Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition telle qu'amendée par la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission de Promotion et Publicité : **article 6.5.6 :**

La Commission de Promotion peut faire des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès. Elle présente son avis sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès **doit** être soumise à la Commission des Règlements ou à la Commission Juridique, s'il y a lieu, **pour accord du Comité Exécutif.**

La Commission juridique souhaiterait que l'article reste tel quel, mais que le dernier paragraphe soit modifié comme suit :

Elle présente un rapport au Congrès sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès **doit** être soumise à la Commission des Règlements ou à la Commission Juridique, s'il y a lieu, **pour accord du Comité Exécutif.**

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission juridique.

Qui est contre la proposition de la Commission juridique? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition telle qu'amendée par la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission médicale, **article 6.5.7** : Elle présente ses suggestions ou recommandations sur toutes ces questions dans un rapport **au Comité Exécutif.**

Ajout : La Commission Médicale peut présenter des propositions au Comité Exécutif en vue de leur soumission par ce dernier au Congrès. Elle présente son avis sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès doit être soumise à la Commission des Règlements s'il y a lieu, pour accord du Comité Exécutif.

L'avis de la Commission Juridique est le suivant :

Ajout : Elle présente un rapport au Congrès sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès doit être soumise à la Commission des Règlements ou à la Commission Juridique, s'il y a lieu, pour accord du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission Juridique.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition telle qu'amendée par la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la partie de la **proposition 7)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne la Commission Consultative des Athlètes, **article 6.5.9** :

La Commission Consultative des Athlètes a pour mission d'examiner toutes les questions qui intéressent les athlètes, et de présenter des suggestions ou des recommandations **au Comité Exécutif.**

Elle peut présenter des propositions au Comité Exécutif en vue de leur présentation par ce dernier au Congrès.

Elle ne peut pas présenter des propositions au Congrès. Par contre elle peut présenter des propositions auprès des autres Commissions de la F.I.E. et pour cela elle a le droit de désigner un de ses membres pour la représenter dans chacune des autres Commissions.

La Commission juridique indique que le texte devrait être modifié comme suit :

La Commission Consultative des Athlètes a pour mission d'examiner toutes les questions qui intéressent les athlètes, et de présenter des suggestions ou des recommandations **au Comité Exécutif.**

Elle ne peut pas présenter des propositions au Congrès. Par contre elle peut présenter des propositions **au Comité Exécutif ou** aux autres Commissions de la F.I.E. et pour cela elle a le droit de désigner un de ses membres pour la représenter dans chacune des autres Commissions.

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission Juridique.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 8)** du **Comité Exécutif de la FIE** qui concerne **l'article 9.1.1** : Une licence est établie par la F.I.E conformément à l'article 1.2.3 et portant la mention : "**les athlètes qui participent aux**

compétitions de la FIE s'engagent à respecter le Règlement anti-dopage de la FIE, n'utiliser ni substance interdite, ni méthode interdite et accepter de se soumettre à tout contrôle en compétition et hors compétition " .

Ceci constitue une simple mise à jour des textes sur les licences suite à la suppression des cartes de licence.

L'avis de la Commission juridique est de remplacer l'article 9.1.1 par : **Le fait d'être licencié oblige la fédération nationale et l'athlète au respect des Règlements et Statuts de la FIE.**

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Preennent la parole :

**George Van Dugteren (RSA),
René Roch (MH, FRA),
Peter Jacobs (MH, GBR) ,
Gordon Rapp (GER).**

Nathalie Rodriguez : Il est donc proposé de regrouper les deux textes en un qui serait : « **Le fait d'être licencié oblige la fédération nationale et l'athlète au respect des Règlements et Statuts de la FIE. Notamment, les athlètes qui participent aux compétitions de la FIE s'engagent à respecter le Règlement anti-dopage de la FIE, n'utiliser ni substance interdite, ni méthode interdite et accepter de se soumettre à tout contrôle en compétition et hors compétition.** » ? Qui est contre la proposition ? Qui s'abstient ? La proposition amendée est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 9)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant **l'article 9.1.5 a)** : Demande et obtention des licences sont commandées par les fédérations nationales **sur le site Internet de la FIE, pour leurs ayant droits lesquels possèdent la nationalité de la fédération.**

Ceci constitue une simple mise à jour des textes sur les licences suite à la suppression des cartes de licence.

La Commission juridique est favorable à la proposition.

René Roch (MH, FRA) prend la parole.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 10)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant **l'article 10.2.2** sur la Participation aux Championnats du Monde :

Une fédération qui n'est pas à jour de **ses obligations financières envers la FIE la veille de l'ouverture d'un Championnat du Monde (junior, senior et vétéran)** ne peut pas participer à ce Championnat du Monde, **sauf en cas de dérogation accordée par le Comité Exécutif.**

En effet, certaines fédérations n'ont pas la possibilité d'effectuer un virement bancaire et cette proposition permettrait un paiement sur place. En contrepartie, les fédérations devront être à jour de la totalité de leurs dettes, et non pas seulement de leur cotisation. L'avis de la Commission juridique est le suivant :

Une fédération qui n'est pas à jour de **ses obligations financières envers la FIE la veille de l'ouverture d'un Championnat du Monde (junior, senior et vétéran)** ne peut pas participer à ce Championnat du Monde, **sauf en cas de dérogation motivée accordée par le Comité Exécutif.**

Preennent la parole :

**René Roch (MH, FRA),
Peter Jacobs (MH, GBR) .**

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique avec l'ajout des mots « **cadet** » avant « junior », « **à midi** » après veille et « **motivée** » après dérogation ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition de la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 11)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant **l'article 11.1.3** sur le CHALLENGE "CHEVALIER FEYERICK" : 11.1.3 L'attribution sera portée à la connaissance du Congrès pour ratification. **La remise sera effectuée selon le Règlement administratif.**

Ceci constitue une simple mise à jour des Statuts suite à la décision du Comité Exécutif de valoriser la remise des trophées par l'organisation d'une cérémonie prestigieuse.

La Commission juridique est favorable à la proposition.

Qui est contre la proposition : « **La remise sera effectuée selon les modalités prévues au Règlement administratif.** » ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition 12)** du **Comité Exécutif de la FIE** concernant **l'article 11.4** sur le Grand Prix des Nations : a) **La médaille d'or de la FIE**, constituant le Grand Prix des Nations, est attribuée **chaque année à la Fédération ayant** obtenu les meilleurs résultats **aux** Championnats du Monde. **Cette médaille est remise lors d'une cérémonie protocolaire organisée par le Comité Exécutif, aux lieux et dates qu'il déterminera.**

Cette proposition constitue une mise à jour des Statuts suite à la décision du Comité Exécutif de valoriser la remise du Grand Prix des Nations, de même que le Challenge Feyerick, lors d'une même cérémonie prestigieuse.

La Commission juridique est favorable à la proposition.

Qui est contre la proposition Qui s'abstient ? Personne ? La proposition est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

René Roch (MH, FRA) : Oui, cela concerne les juniors comme les seniors. Nous l'ajoutons.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération Française d'Escrime (FRA) qui concerne l'article 1.2.7. afin qu'il ne vise que les compétiteurs titulaires d'une licence internationale.

La Commission juridique a proposé le texte suivant : Que toute interdiction, suspension, radiation, disqualification ou autre pénalité prononcée à l'encontre d'un licencié de la FIE par une fédération membre doit être portée à la connaissance du Bureau de la F.I.E. qui en informera les fédérations membres de la F.I.E.

Le Comité Exécutif est favorable à l'avis de la Commission Juridique.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? Personne ? La proposition telle que rédigée par la Commission juridique est **adoptée à l'unanimité, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition 6) de la Fédération Française d'Escrime concernant l'Article 3.1.2 – c) Le taux de 50% de fédérations membres pour un Congrès Extraordinaire apparaît pour le moins élevé et inhabituel, on pourrait le ramener à 33%.

Le Comité Exécutif de la FIE n'est pas favorable car il a indiqué qu'on ne doit pas revenir sur une décision récente. Le Congrès 2005 avait voté la modification de 50%, à condition que les frais du Congrès soient à la charge de la FIE.

La Commission juridique est en faveur du pourcentage suivant :

c) Un congrès extraordinaire peut être convoqué, soit sur proposition du Comité Exécutif, soit à la demande d'au moins 33 % des Fédérations membres. Les frais d'organisation de ce congrès sont à la charge de la FIE.

René Roch (MH, FRA) prend la parole.

Nathalie Rodriguez : La Fédération française indique qu'elle retire cette proposition.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération Française d'Escrime d'ajouter « par fax ou mail » au dernier alinéa de l'article 4.1.4.

La Commission juridique est favorable au remplacement de téléphone par « e-mail ».

Le Comité Exécutif de la FIE est favorable à l'avis de la Commission juridique.

Nathalie Rodriguez : Qui est contre la proposition de la Commission juridique ? Qui s'abstient ? La proposition est **adoptée à l'unanimité telle que rédigée par la Commission juridique, avec application immédiate.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération Française d'Escrime concernant la fin de l'article 7 – D'une façon générale concernant les litiges pouvant opposer en présence de la FIE les fédérations entre elles, les fédérations, les compétiteurs, l'organisateur à l'occasion des compétitions, et les relations entre la FIE et les Fédérations affiliées, il nous semblerait opportun de mettre en place ce qui existe par ailleurs, à savoir un médiateur destiné à rechercher la conciliation. Ce médiateur serait un préalable obligatoire à tous les organismes officiels tel que TAS ou tribunaux d'état.

Le Comité Exécutif et la Commission juridique ne sont pas favorables à cette proposition car la médiation est une alternative qui peut être choisie, mais qui en aucun cas ne peut être obligatoire et imposée.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Preennent la parole :

**Frédéric Pietruszka (FRA),
Nathalie Rodriguez.**

René Roch (MH, FRA) : Je pense que la proposition doit être revue dans le cadre de la procédure disciplinaire et faire l'objet d'une étude de la Commission juridique. Vous êtes d'accord ? Bien.

Nathalie Rodriguez : Nous en avons terminé avec les modifications des Statuts.

PAUSE-CAFE

Nathalie Rodriguez : Nous allons maintenant passer aux propositions concernant les modifications au Règlement. Je vous rappelle que sauf lorsque indiqué autrement, les modifications aux Règlements ne seront appliquées qu'après les JO 2008, donc pour la prochaine saison. Vous savez que nous ne pouvons pas modifier le Règlement à moins d'un an des JO.

Nous passons à la première proposition de la **Fédération Italienne d'Escrime (ITA)** : la possibilité d'organiser des compétitions par équipes de relais par genre à l'occasion des Championnats du Monde Juniors 2008 afin d'avoir des éléments d'estimation technique pour pouvoir discuter de cette question dès le mois de janvier 2009. A la compétition par équipes à 60 estocades, devraient participer deux athlètes par arme. C'est-à-dire dans l'équipe masculine : deux fleurettistes, deux sabreurs, deux épéistes ayant la possibilité d'utiliser une réserve. Dans l'équipe féminine : deux fleurettistes, deux sabreuses et deux épéistes ayant la possibilité d'utiliser une réserve.

Donc, en ce qui concerne les Championnats Juniors 2008, il pourrait être attribué six médailles pour les compétitions individuelles et deux médailles pour les compétitions par équipes, en réduisant effectivement une journée de compétition.

Le Comité Exécutif est favorable à cette proposition.

La Commission de Promotion n'est pas favorable car, en premier lieu, cela n'aiderait pas les petits pays et, en deuxième lieu, cet essai pourrait être appliqué plus tard aux compétitions seniors, d'où l'inquiétude de perdre des médailles aux Jeux Olympiques plutôt que d'en gagner deux de plus.

La Commission des Règlements est favorable à un essai d'une nouvelle formule par équipes à Acireale avec deux escrimeurs à chaque arme, pour les hommes comme pour les femmes.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Giorgio Scarso (ITA) : Ce que nous visons avec cette proposition, c'est garantir un éventuel choix en cas de risque dans le programme des Jeux. Il faut éviter de tomber dans les pièges et cette proposition peut être une technique très appréciable, car les gens pourraient se demander quels antécédents peuvent exister dans le but de proposer de nouvelles formules pour l'avenir, afin d'inclure toutes les armes au programme olympique, aussi bien en individuel que par équipes. Ce que nous proposons donc consiste à reproduire un test. Face à la situation actuelle, nous devons organiser une épreuve test, afin de voir si elle est réalisable. Ces formules ont été utilisées lors de compétitions similaires, mais jamais lors de compétitions officielles. Nous savons déjà que pour les Jeux il serait mieux d'avoir toutes les armes, en individuel et par équipes, mais si cela comporte une quelconque difficulté, nous avons présenté cette proposition, pour qu'une compétition existe préalablement et afin de démontrer que nous avons l'expérience dans l'organisation de ces épreuves au niveau d'un championnat du monde, l'année prochaine. Merci beaucoup.

Preennent la parole :

**René Roch (MH, FRA),
Nathalie Rodriguez,
Sunil Sabharwal (USA) ,
Steve Higginson (GBR).**

Marco Rioja Perez (ESP) : La Fédération Espagnole a réfléchi conjointement avec la Fédération Italienne à propos de cette formule et nous pensons que nous ne pouvons plus admettre cette situation encore longtemps. Selon les normes des Jeux Olympiques, les formules doivent avoir été essayées et appliquées préalablement. Quand nous avons introduit toutes les armes, nous savions que cela ne devrait pas être nuisible, et c'est pour cela, pour le bien de tous les pays, que nous devons essayer une formule qui inclut toutes les armes. Une fois la formule essayée, nous pourrions donner notre avis, mais nous croyons que cela ne nous portera pas préjudice, bien au contraire. Cela vaut la peine d'essayer cette formule au niveau d'un championnat du monde, comme cela s'est déjà fait lors d'autres compétitions. De plus, à partir de cet essai, nous pourrions tirer des conclusions pour le futur. Pour ces raisons, la Fédération Espagnole soutient cette proposition. Merci beaucoup.

Preennent la parole :

**Bert Van de Flier (NED),
René Roch (MH, FRA),
Nancy Anderson (USA) .**

Nathalie Rodriguez : Nous passons donc au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre la proposition ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? **La proposition est rejetée avec 52 contre, 43 pour, et 2 abstentions.**

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération Italienne d'Escrime (ITA) qui concerne **l'électrification de la bavette du masque au fleuret.**

Je ne vais pas vous lire intégralement la proposition italienne qui contient essentiellement des indications techniques ainsi que des schémas de la bavette qu'e vous avez aussi dans vos documents.

Cette proposition est traitée conjointement avec la **proposition 2 de la Fédération d'Escrime du Brésil** (reportée au Congrès 2007) : **Réincorporer la bavette à la surface valable du fleuret.**

Le **Comité Exécutif de la FIE** est favorable mais il s'en remet à l'avis des Commissions.

La **Commission d'Arbitrage** est favorable.

La **Commission Médicale** n'est pas favorable à la proposition italienne. Après une discussion approfondie, la Commission décide de ne pas soutenir cette proposition car: a) la zone d'électrification n'est pas acceptable - pour des raisons de sécurité, la Commission n'est pas favorable à la proposition d'incorporer la bavette entière à la surface valable au fleuret. En revanche, il serait acceptable d'incorporer la partie inférieure de la bavette (sous la ligne horizontale au niveau des articulations sternoclaviculaires) - et b) si la surface intérieure de la bavette devient conductrice afin qu'il y ait un contact électrique entre celle-ci et le plastron, la Commission considère qu'il y a un risque élevé et inacceptable que les escrimeurs lèvent la tête et exposent ainsi leur cou afin de réduire le contact électrique ou éviter qu'il ait lieu.

La **Commission de Promotion** est de l'avis qu'il faut attendre les décisions de la commission SEMI pour connaître les conditions de sécurité.

La **Commission des Règlements** est favorable à l'incorporation de la bavette entière comme surface valable au fleuret. Cette proposition, qui concerne les modalités d'application, doit être soumise à la Commission SEMI. L'article t.47.2 doit être modifié comme suit :

« La **surface valable** exclut les membres et la tête. Elle est limitée au tronc, en s'arrêtant, vers le haut, au sommet du col, jusqu'à six centimètres au-dessus du sommet des clavicules; sur le côté, aux coutures des manches, qui devront passer par la pointe de l'humérus; vers le bas, suivant une ligne qui passe horizontalement dans le dos, par les sommets des hanches et qui rejoint de là, par une ligne droite, le point de jonction des plis des aines (Cf. schéma). **Elle comprend aussi la bavette entière du masque.** »

Elle est aussi à l'unanimité en faveur des arguments et de la proposition de réincorporer la bavette à la surface valable du fleuret, ce qui aidera aussi à résoudre les problèmes de tricherie. Le coût n'est pas un obstacle car les bavettes actuelles peuvent être revêtues de tissu conducteur à peu de frais. Une bavette plus grande couvrira plus de surface et augmentera donc la sécurité.

Avis de la Commission SEMI : Du point de vue technologique, il n'y a pas de problème pour réaliser la bavette conductrice, il y a déjà eu des essais en 2005 avec un ajout conducteur à la partie de la bavette sous le menton.. En cas d'approbation de cette proposition, la SEMI recommande que la distance entre le menton et la partie conductrice soit étudiée afin d'assurer que la surface conductrice ne touche pas le treillis du masque quand les tireurs baissent la tête, et la bande qui entoure le masque peut être élargie. Cette proposition implique soit un nouveau masque, soit une autre solution plus économique permettant l'ajout d'une pièce conductrice à la bavette. La société Negrini a déjà réalisé plusieurs études en 2005 pour le rajout conducteur, ces études et échantillons peuvent être pris en compte en cas d'approbation de la proposition italienne. il vaut mieux prévoir un fil de connexion entre la veste conductrice et la bavette conductrice, afin d'assurer la conduction du signal de la touche dans toutes les positions de la tête de l'escrimeur. En ce qui concerne la sécurité des escrimeurs, il faut avoir l'avis de la Commission Médicale.

Nathalie Rodriguez : Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition ?

Giorgio Scarso (ITA) : Dans la définition qu'on a spécifiée pour réintroduire la bavette comme surface valable, on a dit des choses fausses, parce que d'abord, elle a déjà été surface valable. J'ai beaucoup réfléchi sur le problème et cela m'a conduit à parvenir à cette conclusion. Selon les études effectuées, nous avons vu que comme le temps est très strict concernant la signalisation de l'appareil, personne n'ose attaquer parce qu'on ne trouve pas la surface valable. La plupart du temps le tireur a le bras plié et est prêt à lancer une contre-attaque. Notre Fédération pense qu'augmenter la surface valable de la cible est très clair, selon les travaux effectués par Marcello (qu'il vienne ici pour expliquer s'il vous plaît), ainsi qu'on l'a essayé et selon ce qui figure sur le dessin. Nous devons le voir à l'horizontale, probablement y a-t-il d'autres modèles qu'il serait plus facile d'inclure dans cette proposition. Je crois que je l'ai expliqué de façon un peu longue, mais je suis sûr que Marcello va l'expliquer beaucoup mieux que moi et je suis sûr qu'entre tous, nous pouvons éclaircir ce point. Merci beaucoup.

Preennent la parole :

**Marcello Baiocco (ITA),
George Van Dugteren (RSA),
Arthur Cramer (MH, BRA),
Eduardo Dos Santos (POR),
René Roch (MH, FRA).**

Nathalie Rodriguez : Nous passons à présent au vote. Qui est pour les propositions des fédérations italienne et brésilienne, et donc pour les modifications au Règlement indiquées par la Commission des Règlements ? Les propositions sont donc **adoptées par 76 votes pour.**

René Roch (MH, FRA) : je précise que ces propositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition de la Fédération d'Escrime d'Afrique du Sud** : Dans le but d'améliorer le processus technique des compétitions dirigées par les Confédérations de Zone et de manière à développer les méthodes d'organisation et de gestion des compétitions de Confédérations, il est proposé d'introduire une règle à cet effet dans les Statuts : déléguer le droit de gestion des compétitions de Confédérations de Zone à des Comités d'Organisation formés par les Confédérations elles-mêmes et fédérations membres organisatrices - en conformité avec les exigences de base et règlements de la FIE.

Le **Comité Exécutif**, de même que les **Commissions des Règlements et de Promotion** n'ont pas été favorables à cette proposition. Cette proposition n'est pas du tout du ressort du Congrès dans la mesure où les Championnats de zone sont traités dans le Règlement administratif, et non pas dans les Statuts et Règlements de la FIE. De plus, il a été défini que si les Championnats de zone obtiennent des points dans le classement de la FIE, ils doivent être conformes aux normes de la FIE. Cette proposition, si vous en êtes d'accord, ne sera donc pas traitée par le Congrès. Est-ce que quelqu'un est contre ? **La proposition est donc rejetée. Retirée, me dit la Fédération d'Afrique du Sud.**

Pour terminer cette journée, je vous prie de bien vouloir laisser vos casques sur vos sièges. Demain matin, le transport est prévu à 8h30. La Serbie vient d'arriver, ce qui nous fait donc 108 pays présents ou représentés.

FIN DE LA 1^{ère} JOURNEE

CONGRÈS 2^{ÈME} JOUR

René Roch (MH, FRA) : Mesdames, Messieurs, rejoignez vos places, on reprend le Congrès. Nous reprenons la **proposition de la Fédération d'Escrime d'Ukraine**. Code de la publicité, article p.4.2.d), ajouter : « **Un groupement sportif, en sa qualité d'organisateur d'événement sportif, peut inviter toute société à sponsoriser un événement si l'activité de cette dernière n'est pas en contradiction avec les règles de la FIE et la Charte Olympique.** ».

La Commission des Règlements n'est pas favorable et s'en remet à l'étude de la Commission de Promotion. La Commission de Promotion est favorable ; cependant, la préoccupation par rapport aux jeunes et l'alcool est évoquée, particulièrement concernant les pays qui ont des lois sur l'âge légal pour la consommation d'alcool. La Commission recommande que les épreuves des adultes acceptent la publicité liée à l'alcool sous réserve d'agir avec précaution dans les pays où l'alcool est un thème sensible et de respecter les lois sur la consommation d'alcool. Le Comité Exécutif de la FIE est favorable à l'avis de la Commission de Promotion

Je pense que c'est une bonne proposition. On ne voit pas comment on pourrait accepter un sponsor qui ait des activités contraires aux règles de la FIE et la charte olympique. Vous êtes d'accord ? On accepte la proposition ? **Acceptée.** Ok.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la proposition suivante, qui est la **proposition du Président de la Commission médicale** sur laquelle il y a eu un avis de la Commission médicale. Le but de la proposition, que je ne vais pas vous lire en entier, rassurez-vous, car elle fait plusieurs pages, était simplement d'inclure la crampe, d'ajouter aux traumatismes la crampe de manière à ce que si cela se produit le tireur ait le droit de bénéficier d'un arrêt de 10 minutes maximum. La Commission médicale a légèrement modifié la proposition du Président de la Commission médicale, essentiellement le paragraphe 1 et 2 du **t.33**. dans lequel on ajoute « **traumatisme ou crampe** ». « Pour **traumatisme ou crampe** (là est la modification) survenus au cours du combat et dûment constatés par le délégué de la Commission Médicale ou le médecin de service, un arrêt de 10 minutes maximum décomptées à partir de l'avis du médecin et strictement réservées aux soins **du traumatisme ou de la crampe** pour lesquels le match a été interrompu pourra être accordé. » Dans ce paragraphe 1, il n'y a pas d'autres modifications et dans le paragraphe 2, le texte devient : « Dans la suite de la même journée, un nouvel arrêt ne pourra être accordé que s'il est consécutif à **un traumatisme ou à une crampe** autres que le précédent. »

René Roch (MH, FRA) : Bon, je pense qu'on peut faire confiance à la Commission médicale. C'est vrai que c'était anormal que quelqu'un qui avait une crampe n'avait pas la possibilité d'avoir 10 minutes de repos. Je crois que c'est une bonne proposition de la Commission médicale.

Nathalie Rodriguez : Et le Comité Exécutif et la Commission des Règlements étaient d'accord avec les propositions.

René Roch (MH, FRA) : Vous êtes d'accord, on l'accepte ? Quelqu'un est contre ? Personne ? **Acceptée.**

René Roch (MH, FRA) : La **proposition du Brésil** concernant le fleuret : « **pendant la phrase d'armes**, le bras, l'avant bras et la main non armés ne devront jamais être devant la poitrine. » Le Brésil retire sa proposition.

Nathalie Rodriguez : Le Brésil **reporte**, je crois, reporte.

René Roch (MH, FRA) : Il reporte. **Fédération de Belarus** on l'a déjà traitée.

Nathalie Rodriguez : La proposition avait été **retirée** par la Belarus.

René Roch (MH, FRA) : Oui. La **Fédération du Brésil**, la bavette, c'est déjà traité.

Nathalie Rodriguez: Elle a été traitée avec la proposition de la Fédération Italienne hier.

René Roch (MH, FRA): les indices, le calcul avec des indices. Je crois que c'est une discussion qui mérite beaucoup de temps. De toute façon elle ne peut pas s'appliquer avant les Jeux Olympiques donc je crois qu'on peut la reporter aussi. Ça demande une étude assez complexe.

Propositions de Sam Cheris.

Nathalie Rodriguez : Sam Cheris avait fait remarquer à la Commission SEMI comme à la Commission des Règlements que certains textes n'étaient plus dans les règlements alors qu'ils existaient dans des versions antérieures à celle de 1999. Il proposait d'ajouter à la fin du **m.33.** : « **Lorsqu'une manchette conductrice est portée, la manchette doit être pourvue d'un dispositif qui fixe la position de la manchette sur le bras de manière à ce que sa position sur le bras ne puisse pas être changée pendant la rencontre.** »

Le Comité Exécutif s'en était remis à la Commission des Règlements et la Commission SEMI et la Commission des Règlements n'avait pas trouvé trace de ces textes mais elle s'en était remis à la Commission SEMI qui avait été favorable mais qui avait indiqué que dans le cas où le gant a une partie conductrice correspondant à la manchette, la solution est déjà prévue.

Je ne pense pas que cette proposition pose un problème quelconque. Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? Non, alors elle est **adoptée**.

Peter Jacobs (MH, GBR) : J'ai une petite remarque à faire, c'est l'avis de la Commission SEMI qui propose que l'article devienne article m.25.7. point f.

Nathalie Rodriguez: Non, vous parlez de la proposition suivante.

Peter Jacobs (MH, GBR) : Ah bon, ok, pardon, oui, ok.

Nathalie Rodriguez: Donc la proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Proposition suivante, ajouter une nouvelle phrase au **m.25.(7)** après le troisième paragraphe. « **Le masque doit comporter une attache horizontale de sécurité à l'arrière du masque, les deux extrémités de l'attache devant être fermement fixées aux deux côtés du masque. Cette attache peut être de matière élastique ou de toute autre matière approuvée par la Commission S.E.M.I.** » La Commission SEMI est en faveur de la proposition et le texte proposé deviendrait l'article m.25.7.f). Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Personne ? Donc, la proposition est **approuvée à l'unanimité**.

Proposition suivante : ajouter au **m.32** (dans le cinquième paragraphe, après « ... et doit avoir entre 30 et 40 cm de long ». « **Dans le cas d'un câble enrouleur, la longueur maximale du câble libre ne peut pas excéder 30 cm lorsque le câble est au repos.** » La Commission SEMI était d'accord et précise qu'il ne s'agit pas du câble enrouleur mais enroulé. Le texte de ce paragraphe devient : « **Dans le cas d'un câble enroulé qui est utilisé par certains escrimeurs, la longueur maximale du câble libre ne peut excéder 25 cm de long avec une tolérance de plus ou moins 5 cm.** » Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? Personne ? Donc, elle est **approuvée à l'unanimité**. Bien sur, c'est le texte de la Commission SEMI qui est approuvé.

Nous arrivons ensuite aux **propositions du Comité Exécutif**. Proposition numéro **1)** qui concerne **l'article t. 22.2**. « Au fleuret et au sabre, il est interdit de protéger ou de substituer une surface valable par une autre partie du corps, soit par couverture, soit par un mouvement anormal : la touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. » et là, la modification intervient, « **Si par suite de protection ou substitution d'une surface valable, une touche correctement portée n'a pas été enregistrée, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe et la touche sera ajoutée par l'arbitre.** »

La motivation du Comité Exécutif était de ne pas pénaliser le tireur non fautif pour une faute de son adversaire et le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements qui avait modifié le texte de la manière suivante : « **a) Si, pendant la phrase d'armes, il y a protection ou substitution d'une surface valable, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe. b) Si, pendant la phrase d'armes, par suite de protection ou substitution d'une surface valable, une touche correctement portée a été enregistrée non valable, le tireur fautif recevra les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe et la touche sera accordée par l'arbitre. En cas de répétition de la faute, le tireur fautif est sanctionné par un carton rouge et en plus la touche sera accordée par l'arbitre.** ». La Commission d'arbitrage n'est pas favorable.

René Roch (MH, FRA) : Vous êtes d'accord sur cette proposition ? Proposition de la Commission puisqu'elle a ajouté « pendant la phrase d'armes ». Il serait d'ailleurs curieux qu'une touche soit portée en dehors de la phrase d'armes mais enfin ça, c'est un autre problème.

Stephen Higginson (GBR) : Président de la Commission. Nous voulions ajouter « **pendant la phrase d'armes** » simplement pour être certain que les arbitres ne se sentent pas obligés de donner des cartons jaunes ou rouges si, par exemple, une main vient devant la surface valable quand la personne est hors de portée et qu'il ne se passe rien. Autrement, il pourrait y avoir énormément d'interruptions de combat. Le but était simplement de limiter le champ d'application aux moments importants.

René Roch (MH, FRA) : Ok. Qui est contre cette proposition? Pardon ?

Nathalie Rodriguez: Oui, la Commission...

Giorgio Scarso (ITA) : C'est la Commission d'Arbitrage qui peut nous expliquer quelle est la raison pour laquelle elle n'est pas favorable, parce qu'il y a peut-être certaines considérations que le Congrès ne comprend pas à propos de l'objectif. Je pense donc qu'il serait bien d'écouter le Président de la Commission d'arbitrage et la raison pour laquelle il n'est pas d'accord avec cette proposition.

René Roch (MH, FRA) : C'est pourquoi j'ai demandé qui était contre et c'était l'occasion pour le Président de la Commission d'Arbitrage de prendre la parole. Bon, Monsieur Cramer veut parler. Et bien, il est là le Président de la Commission d'Arbitrage.

Arthur Cramer (MH, BRA) : Bien, il y a deux situations dans la phrase d'arme, il y a la couverture, mais l'adversaire touche, alors la question, c'est la suivante : J'ai reçu la touche mais j'ai fait la faute. D'après le règlement, je dois être sanctionné encore et parce que j'ai fait la couverture, il a réussi à me toucher et j'ai protégé cette touche, ce carton, cette sanction. Et après c'est la touche, c'est ça qui est noté, c'est pas moi, j'étais pas là, mais c'est la touche non-valable, touche enregistrée non-valable. C'est ça la proposition du Comité Exécutif. Et on doit garder toujours que si nous faisons la faute pendant la phrase d'armes, la faute sera sanctionnée, c'est comme au football et au basket-ball. Mais s'il y a une faute, la faute sera sanctionnée. Cela est l'esprit.

René Roch (MH, FRA) : Oui, on pense qu'il faut, d'une part sanctionner la faute de s'être protégé et, d'autre part donner la touche, donner en plus la touche à l'attaquant. Puis si la touche est non-valable, en réalité la touche est valable puisque l'autre avait commis une faute. Donc il est normal de lui donner sa touche si la touche est sur une surface qui aurait été valable, et deuxièmement de sanctionner celui qui s'est protégé parce qu'il a commis une faute. Voilà. C'est ce que l'on souhaite.

George Kolombatovich (USA) : Président de la Commission d'arbitrage. La Commission craint qu'il y ait des situations où il n'y a pas de lampe allumée sur la machine, tireur au sabre touchant la jambe etc, et que les arbitres comptent des touches pour ces actions. Cette préoccupation est la raison principale pour laquelle nous n'étions pas favorables à cette proposition.

René Roch (MH, FRA) : Je ne comprends pas très bien.

George Kolombatovich (USA) : Notre crainte est que....

René Roch (MH, FRA) : Mais je ne comprends pas pourquoi...

George Kolombatovich (USA) : Avec cette proposition, il y aura des touches qui seront accordées sans qu'il y ait une lampe allumée sur la machine. L'arbitre dirait simplement : « Je l'ai vu toucher la jambe » et cela suffirait pour que la touche soit comptée. Nous voulions éviter ceci si possible.

René Roch (MH, FRA) : Ecoutez, je comprends de moins en moins. Je ne comprends pas ce que vous dites parce qu'on le verra forcément si c'est une touche, puisqu'on parle principalement du fleuret, si c'est une touche non-valable, il y aura une lampe blanche, si c'est une touche valable, il y aura une lampe de couleur. Donc je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de lampe. Et deuxièmement, maintenant avec la vidéo-arbitrage, il est beaucoup plus facile de voir ce qui s'est passé, s'il y a eu une touche qui a été portée sur une surface non-valable et s'il y a eu protection. Avec la vidéo-arbitrage, on le voit parfaitement. Avant on le voyait beaucoup plus difficilement. Peut-être que quand vous avez donné votre avis, il n'y avait pas de vidéo-arbitrage, ça c'est possible aussi.

Stephen Higginson (GBR) : Excusez-moi, il y a à vrai dire un problème de présentation. Il y a une différence entre la version française que certaines personnes regardent et la version anglaise que beaucoup d'autres regardent : dans la version française, la phrase dans le paragraphe b) est « Si pendant la phrase d'armes, par suite de protection ou substitution d'une surface valable, une touche correctement portée a été enregistrée non valable » mais les mots « non valable »

ne sont pas représentés dans la version anglaise, ce qui rend les deux textes assez différents.

René Roch (MH, FRA) : Ah oui, d'accord, alors là je suis tout à fait d'accord. Là il faut ajouter tout de même « **a été enregistrée non valable** », c'est évident. Il faut quand même un enregistrement pour avoir une sécurité, une certitude. En reprenant le texte en français, est-ce que vous êtes d'accord pour adopter cette proposition ? Qui est contre ? On a **deux voix contre**. Qui s'abstient ? Donc **la proposition est adoptée**. Alors on adopte le texte qui a été proposé par la Commission des Règlements.

Pardon ?

Bon, ça bien évidemment, c'est **applicable à partir de 2009. Saison 2009**. Après les Jeux Olympiques.

René Roch (MH, FRA) : Bon, la suite...

Nathalie Rodriguez : **Proposition 2**) : t.45.3.b) pour le **cas iii**), l'arbitre infligera au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 3^{ème} groupe** et annulera la dernière touche éventuellement portée par le tireur fautif ; pour les cas **iv**, v) et vi), l'arbitre infligera au tireur fautif les sanctions prévues **pour les fautes du 4^{ème} groupe**.

Le but de ces propositions était déjà d'uniformiser les textes afin de se référer au groupe auquel la faute appartient. C'est-à-dire dans les textes actuels, on indique souvent que l'on donne un carton jaune ou un carton rouge ou un carton noir et on a préféré indiquer que la faute appartenait à un groupe, c'est-à-dire le groupe 1, le groupe 2, le groupe 3 ou le groupe 4 plutôt que de dire que le tireur recevra un carton jaune ou un carton noir. L'**article t.45** concerne le matériel non réglementaire.

La Commission d'arbitrage était favorable et le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements qui avait indiqué qu'elle était favorable à la pénalité prévue pour les cas iv), v) et vi) et concernant le **cas iii**), elle supprime le texte actuel. Le texte actuel est « **a été approuvé** » (donc le matériel) « **par le contrôle préalable, mais présente des irrégularités susceptibles de provenir de modifications volontaires** ». Ce texte était si vague qu'il n'était pas possible de déterminer ce que l'on entendait et comment prendre la décision. La Commission a souhaité le supprimer et a considéré que le texte actuel était vague, subjectif et impossible à déterminer et elle remplace le texte actuel par « **le matériel est frauduleux** ». Et dans l'**article t. 120** donc le tableau des fautes et sanctions, elle supprime la **faute 3.1.** et dans la **faute 4.2.** elle supprime le mot « **manifeste** » avant fraude. Ce sont vraiment des adaptations du règlement et pas de grandes modifications de règles, plutôt des petites modifications techniques. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Donc, le texte modifié par la Commission des Règlements est **adopté**.

La **proposition 3** qui concerne l'**article t. 75**, modifie la définition de l'attaque.

3. L'attaque par fente est correctement exécutée : a) pour une « attaque simple » **quand le début de l'allongement du bras précède le déclenchement** de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste, b) pour une « attaque composée », **quand le début de l'allongement du bras, lors de la première feinte précède le déclenchement de la fente et que** le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche **la piste**.

4. L'attaque par marcher-fente est correctement exécutée : a) pour une « attaque simple », **quand le début de l'allongement du bras précède** la marche et que le coup arrive au plus tard **quand le pied avant touche la piste**. b) pour une « attaque

composée » début de l'allongement du bras lors de la première feinte, suivie par la marche, puis par la fente et le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste.

Le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements. La Commission d'Arbitrage avait été favorable aussi à la proposition et l'avis de la Commission des Règlements était favorable mais elle modifie l'article **t. 75.4.b**), c'est-à-dire seulement la deuxième partie de la proposition comme suit : pour une « attaque composée » quand le début de l'allongement du bras lors de la première feinte est suivi par la marche, puis par la fente et que le coup arrive au plus tard lorsque le pied avant touche la piste.

Je dois indiquer que cette proposition va également avec la proposition française qui est située page 23 de votre document. Est-ce que vous êtes d'accord d'adopter le texte de la Commission des Règlements ? Personne n'est contre ? Alors **nous adoptons le texte de la Commission des Règlements**.

Mehmet Karamete (TUR): Mme Rodriguez, je suis Karamete de la Fédération turque et membre de la Commission de la SEMI. Dans ce paragraphe, nous essayons d'apporter une clarification à la définition de l'attaque et, à mon avis, seulement deux manières d'attaquer, sont prises en compte ici : les attaques par fente et celles par marcher-fente. Mais il y a au moins deux autres façons d'attaquer : la marche avant simple et la flèche et il y a une position intermédiaire qui est le saut.

Ioan Pop : Monsieur Karamete, d'abord Max déjà a signalé, Monsieur Geuter, que dans la version anglaise, il y a des problèmes de traduction par rapport à la version française premièrement, deuxièmement, le règlement de la Fédération Internationale d'Escrime, n'étant pas un traité d'escrime ne traite que l'attaque par fente et l'attaque par marcher-fente, c'est que ces deux définitions qui sont indiquées dans le règlement de la FIE. Seules deux types d'attaques sont définies par le Règlement : l'attaque par fente et l'attaque par marcher-fente. Nous ne pouvons fournir des spécifications pour d'autres types d'attaque.

Mehmet Karamete (TUR) : Ok, j'ai compris votre position. J'aimerais juste dire une dernière chose. Peut-être que nous pourrions remplacer cette définition par « toute action en avant » parce que c'est aussi possible de faire un pas et une flèche.

Ioan Pop : Mais toutes les actions en avant ne sont pas des attaques. Il y a la préparation et nous avons beaucoup d'autres actions en avant mais elles ne sont pas toutes des attaques.

Mehmet Karamete (TUR) : S'il y a allongement du bras ?

Ioan Pop : Ce n'est pas le moment de débattre de toute la théorie de l'escrime.

Mehmet Karamete (TUR) : Ok. Merci.

Arthur Cramer (MH, BRA) : Pardon, je crois que cette proposition doit être applicable seulement, pardon ? La proposition sera applicable si c'est approuvé peut-être après les Jeux Olympiques, je suppose, ou peut-être au 1^{er} janvier 2009. Bon, c'est pas pour appliquer maintenant. Cette proposition qu'on discute, on ne peut pas changer le règlement pendant l'année olympique. Elle sera applicable seulement après les Jeux Olympiques, en plus il faudra peut-être regarder la question différemment. Ca je crois

mérite un peu plus de réflexions et même de discussions parce qu'il faut, il faut l'ajouter au fleuret aussi, mais de toute manière je voudrais vous faire remarquer que ça sera applicable après les Jeux Olympiques, pas avant.

René Roch (MH, FRA) : Oui, écoutez, c'est applicable déjà en ce moment. De toute façon, c'est la définition de l'attaque. Ca existe déjà, il n'y a rien de nouveau. Simplement c'est clarifié, c'est tout. Mais il n'y a absolument rien de nouveau, donc c'est ce qu'applique actuellement les arbitres. Il n'y a pas de problème. On peut faire des marcher-fentes, on peut faire des déplacements. Les déplacements ce sont des préparations, ce ne sont pas des attaques donc on a voulu bien définir l'attaque pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour les arbitres, c'est la convention du fleuret ou du sabre.

Voilà. Vous êtes d'accord pour qu'on adopte cette définition qui est une clarification, en réalité ce n'est absolument pas quelque chose de nouveau ? Pardon ?

Nathalie Rodriguez : Je voulais quand même ajouter qu'il n'y a pas de problèmes avec la version anglaise comme l'avait indiqué Monsieur Geuter et que ce texte a été vérifié par Monsieur Steve Higginson, Président de la Commission des Règlements. Il y a simplement une confusion entre feinte et fente.

René Roch (MH, FRA) : Vous êtes d'accord qu'on adopte cette définition précise ? Qui est contre ? Personne n'est contre. C'est **adopté à l'unanimité**.

Nathalie Rodriguez : **Proposition 4** qui concerne **l'article t. 81.1** : Les prescriptions du présent Titre sont applicables à toutes les personnes qui participent ou assistent à une **épreuve d'escrime, y compris les spectateurs**. Et le reste du texte est supprimé. Pourquoi, parce qu'on disait que le texte était applicable, les prescriptions étaient applicables à toutes les personnes et après, on donnait une liste non exhaustive de toutes les personnes. Donc la proposition était de supprimer la liste de toutes les personnes auxquelles ça s'appliquait puisqu'il s'agissait de « toutes » et la Commission des Règlements avait été favorable. Personne n'est contre la proposition ? Donc elle est **adoptée à l'unanimité**.

Nathalie Rodriguez : **Proposition 5** qui concerne **l'article t. 85.1** : Aucun tireur (individuel ou équipes) d'une Fédération Nationale affiliée ne peut participer aux épreuves officielles s'il refuse de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé. **La violation de cette règle entraîne les sanctions prévues pour les fautes du 4^{ème} groupe**.

Là il y a un changement de groupe de la faute et aussi une uniformisation des textes puisque le Comité Exécutif avait considéré que le refus de rencontrer un tireur était une faute extrêmement grave. La Commission d'Arbitrage et la Commission des Règlements avaient été favorables à cette proposition. Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? Qui est contre, s'il vous plaît, levez les cartons ! **6 contre**. Qui est pour la proposition ? Qui est pour la proposition ? Qui est pour la proposition s'il vous plaît ! Il y a **74 voix pour**, donc la proposition est **adoptée**.

Proposition 6 qui concerne **l'article t. 87.3** : Avant le commencement du match, les deux tireurs doivent effectuer le salut de l'escrimeur **au tireur adverse**, à l'arbitre et au public. De même, lorsque la dernière touche a été portée, le match n'est terminé que lorsque les deux tireurs ont salué leur adversaire, l'arbitre et le public : ils doivent, à cet effet, être immobiles pendant la décision de l'arbitre et procéder au salut de l'escrimeur

et serrer la main non-armée de l'adversaire dès que la décision est donnée. Si l'un ou les deux tireurs refusent de se conformer à cette règle, l'arbitre lui/leur infligera **les sanctions prévues pour les fautes du 4^{ème} groupe.**

Là aussi il y a un changement de groupe de la proposition, parce que le Comité Exécutif a estimé que le fait de ne pas effectuer le salut était une faute très grave. Et la Commission d'Arbitrage avait été favorable à cette proposition et la Commission des Règlements également mais elle souhaitait supprimer l'expression « **non-armée** » après « serrer la main » et était favorable au remplacement de « adversaire » par « le tireur adverse »

Peter Jacobs (MH, GBR) : J'aimerais suggérer un ajout. En observant les combats aux Championnats du monde, l'action qui semble le plus calmer les escrimeurs, maintenir la discipline et le protocole d'usage et qui est aussi appliquée par les arbitres est d'exiger qu'au moment où la touche finale est octroyée, les deux escrimeurs se placent sur leurs lignes de mise en garde, puis qu'ils procèdent au salut. Je suggère que nous ajoutions la phrase afin que les escrimeurs soient obligés de se positionner sur leurs lignes de mise en garde pour le salut, puis se serrent la main.

Arthur Cramer (MH, BRA) : Cela c'est la procédure de Peter que nous faisons maintenant. A la fin des matches et on revient au sein de la piste et c'est là que l'arbitre annonce les résultats, seulement c'est important pour la télévision, pour avoir plus de vue etc.

René Roch (MH, FRA) : Bon, je pense qu'on peut ajouter effectivement qu'ils doivent revenir à la position en garde au milieu de la piste, voilà. Enfin, vous savez, on avait pris l'habitude de ne pas saluer du tout, on arrive maintenant à faire saluer les tireurs si on leur demande encore en plus maintenant de se mettre en garde au milieu de la piste avant de saluer, ça va être toujours très difficile ça. Mais on y arrivera. Mais ça sera long. Enfin, pas tout de suite, parce que les mauvaises habitudes ont été prises depuis très longtemps. Bon, vous êtes d'accord qu'on ajoute donc qu'ils doivent se repositionner en garde au milieu de la piste et faire le salut ?

René Roch (MH, FRA) : D'accord, sur la ligne en garde.

Nancy Anderson (USA) : S'il vous plaît Monsieur le Président...

René Roch (MH, FRA) : Sur la ligne en garde alors, ils doivent se repositionner sur la ligne en garde, faire le salut. Remarquez au judo, c'est ce qu'ils font et il faut aussi prendre exemple sur les autres sports, au judo ça ne pose aucun problème maintenant, eux aussi ont eu beaucoup de difficultés mais maintenant, ça fonctionne. Alors je crois qu'on peut faire aussi bien que le judo.

Nancy Anderson (USA) : Monsieur le Président, je comprends bien pourquoi on veut avoir de l'ordre dans notre sport, mais je pense que l'émotion, la joie d'avoir gagné et de pouvoir s'exprimer, on ne laisse pas cette expression et des fois avec la télé, etc, ils veulent voir la joie du gagnant et même la tristesse du perdant et avec cette situation, on perd un peu ça. Je comprends bien la nécessité de contrôler un peu mais en même temps je pense qu'on oublie le fait que c'est un sport. Il y a quelqu'un qui gagne et quelqu'un qui perd et il faut voir cette émotion. C'est juste une observation que je voudrais faire.

René Roch (MH, FRA) : Ecoutez, on ne va pas discuter je crois. On a différentes positions en ce qui concerne l'éthique. Je comprends fort bien que vous n'avez pas la même éthique que les autres. Moi je n'ai pas la même non plus. Alors le mieux c'est de

voter maintenant, c'est tout. Est-ce qu'on est d'accord pour la proposition qui est faite en disant qu'ils doivent se remettre au ligne de mise en garde ? Qui est pour cette solution ? Les tireurs se remettent à la ligne de mise en garde et saluent correctement leur adversaire. Qui est d'accord ?

Nathalie Rodriguez : Qui est pour ? **82 votes en faveur**. Donc, la proposition est **adoptée** avec l'ajout « que les tireurs doivent se remettre sur la ligne de mise en garde ».

Proposition 7 qui concerne **l'article t.114. 3** : Les sanctions sont les suivantes :
c) l'exclusion de l'épreuve, suspension pour le reste du tournoi et les 2 mois suivants de la saison active en cours ou à venir, manifestée par un CARTON NOIR avec lequel l'arbitre désigne le fautif.
d) l'expulsion du lieu de la compétition (toute personne troublant l'ordre).

Dans les textes, il y avait une confusion entre le carton noir et l'expulsion. Parce que parfois on indiquait que l'expulsion était manifestée par un carton noir, or un carton noir signifie deux mois de suspension. Il fallait simplement rétablir que le carton noir, c'est deux mois de suspension et l'expulsion, c'est l'expulsion du lieu de la compétition et ce n'est pas manifesté par un carton noir. La Commission d'Arbitrage avait été favorable à la proposition, de même que la Commission des Règlements. Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? C'est simplement une clarification. Personne n'est contre ? Donc la proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Proposition 8, article t. 118.3 : Pour toute personne troublant l'ordre hors de la piste il y a :

b) à la deuxième infraction au cours de la même compétition, le **CARTON NOIR**.

La Commission d'Arbitrage avait été favorable à la proposition et l'avis de la Commission des Règlements était favorable au texte suivant : b) à la deuxième infraction au cours de la même compétition, il y a le **CARTON NOIR et/ou** expulsion du lieu de la compétition.

C'est pareil dans le texte actuel, il y a à nouveau une confusion sur la définition du carton noir, parce qu'on mettait « à la deuxième infraction au cours de la compétition, le carton noir » et entre parenthèses on indiquait « expulsion du lieu de la compétition ». Le carton noir n'est pas l'expulsion du lieu de la compétition. A la deuxième infraction, on laisse la possibilité de donner un carton noir et/ou l'expulsion du lieu de la compétition. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Personne ? Donc, la proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Nous arrivons à la **proposition numéro 9** qui concerne **l'article t.120** qui est le tableau des fautes et sanctions. Après les documents qui concernent les règlements, vous avez reçu ce tableau en couleur, recto-verso, qui constitue en fait une nouvelle présentation du tableau des fautes et sanctions. Si vous regardez le tableau actuel, vous trouverez que les fautes qui avant n'étaient situées ni dans le troisième groupe, ni dans le quatrième groupe, ont été regroupées soit dans le troisième, soit dans le quatrième et il a même été créé un pré-tableau dans lequel on a concentré les fautes qui n'impliquent ni un carton jaune, ni un carton rouge, ni un carton noir, mais simplement l'élimination de la compétition. Aussi, pour faciliter un peu les choses aux arbitres, les fautes ont été numérotées, c'est-à-dire, en fonction de chaque groupe, vous allez trouver pour le premier groupe, la faute 1.1. , pour le deuxième groupe, la faute 2.1. etc.

La Commission d'Arbitrage avait été favorable à cette proposition et la Commission des Règlements également.

Arthur Cramer (MH, BRA) : Je voudrais dire quelque chose. Normalement, tout le monde ou presque tout le monde, utilise le tableau des fautes et sanctions. Quand le tableau a été intégré au règlement, nous avons proposé ça, il devait être un résumé du texte et maintenant on regarde le texte, et là dans le texte, c'est écrit, regardez le tableau. Alors dans le texte, c'est pas spécifié quelle est la faute, on peut aller regarder le tableau et au moment où on va regarder le tableau, il y a des mots qui ne sont pas les mots du texte. Alors, les personnes ne comprennent pas et appliquent de manière erronée le règlement. Pour ça, j'ai demandé déjà quelques fois, je propose que le tableau doit reproduire les mots du texte et pas avoir d'autres mots. Par exemple, dans le texte du règlement il n'y a pas corps à corps simple, n'existe pas ! Il n'y a pas corps à corps simple, il y a corps à corps, et ça, c'est un petit exemple. Je pourrais donner dix, quinze exemples ici. C'est pas le moment. Pour cette raison, je sollicite une autre fois que pour aider les arbitres, les capitaines d'équipes, dans le tableau on doit reproduire les mots du texte. Ce ne sont pas beaucoup de mots et surtout ne pas changer les mots pour ne pas donner lieu à une autre interprétation qu'il y a dans le texte. C'est un problème surtout avec les arbitres et avec les capitaines d'équipe. Pour ça, je vote ici pour l'établissement du tableau, mais pas pour les mots qui sont dans le tableau. Là, il faut refaire ça à mon avis.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Dos Santos.

Eduardo Dos Santos (POR) : J'ai justement une suggestion : c'est que vous insérez ici dans ce tableau la date où il a été approuvé sinon il y aura des confusions pendant les Coupes du monde entre ce tableau et l'ancien.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Higginson.

Stephen Higginson (GBR) : Stephen Higginson, Président de la Commission des Règlements. Les termes utilisés dans la nouvelle version de t.120 qui est proposée sont, pour la plupart des fautes, les mêmes qui ont été utilisés depuis aussi longtemps que je m'en souviens. Et je ne pense pas que nous ayons eu beaucoup de problèmes dans le monde de l'escrime avec des personnes qui ne comprennent pas ce que ces fautes sont. Parfois, la définition est simplifiée ou raccourcie par rapport au texte même et une des choses les plus importantes à se rappeler est que, toutes les fautes, infractions et sanctions, doivent être mises sur une page recto-verso. Nous ne pouvons pas nous permettre d'y mettre plus, donc une version raccourcie est souvent absolument nécessaire. Le cas particulier qu'Arthur a mentionné, le « corps à corps simple », est prévu comme sujet de discussion plus tard de toute façon, alors il se peut que les termes utilisés dans la nouvelle version soient modifiés suite aux décisions de ce Congrès. Ceci continuera à se produire, le texte sera mis à jour, mais je ne pense pas que ce soit un problème de garder les termes et les définitions des fautes qui fonctionnent en fait très bien depuis un certain nombre d'années. Les escrimeurs semblent comprendre le tableau, ce que je peux affirmer en ayant supervisé des compétitions, les entraîneurs semblent le comprendre et je n'ai vraiment aucune indication que les arbitres ne le comprennent pas.

René Roch (MH, FRA) : Je pense qu'un tableau c'est un résumé, on ne peut pas mettre tous les textes qui sont dans les statuts et dans le règlement sur ce tableau. Donc à ma connaissance, peut-être qu'il faut rajouter des textes, mais je ne le pense pas. Ça me paraît très clair. Si nous rajoutons du texte, ce ne sera plus clair du tout pour les arbitres sur la piste. Il faut aussi que les arbitres puissent s'y référer très rapidement. Donc pour moi un tableau ce n'est pas reprendre entièrement le règlement pour le mettre dans des

cases. Je crois qu'il faut, et c'est effectivement comme le dit Monsieur Higginson, il faut résumer et je ne sais pas si le résumé est bon, parce que je ne suis pas qualifié pour le dire, mais à priori c'est un tableau qui me paraît très clair. Voilà. Alors écoutez, ou on l'accepte ou on ne l'accepte pas. Et puis, si on ne l'accepte pas, on en fera un autre, mais enfin, il faut bien se dire que pour les tableaux pour quoi que ce soit, il n'y a pas de droits d'auteur, et si vous voulez, je crois qu'il ne faut pas être gêné parce que c'est un tel qui a fait le tableau, que c'est un tel qui n'a pas fait le tableau. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Donc, je pense que ce tableau, il a été fait en fonction des textes actuels. S'il doit être modifié, il sera modifié effectivement avec les décisions qui ont été prises aujourd'hui et puis il sera applicable à ce moment là seulement après les Jeux Olympiques. Voilà. Alors, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on accepte ce tableau et puis qu'on le modifie si c'est nécessaire et puis d'ailleurs, je dis à Arthur qu'il prenne contact avec Nathalie pour se mettre d'accord et modifier les petites choses qui sont à modifier. Ce ne sont pas des modifications essentielles bien évidemment. Vous êtes d'accord ? On l'accepte comme ça ? Ok. C'est **accepté**.

Nathalie Rodriguez : Proposition 10 qui concerne l'article o.27, la finale : La finale, qui se déroulera en élimination directe, comprend 4 tireurs.

En fait, c'est ce que l'on applique déjà maintenant, bien que le texte actuel soit que « le Directoire technique déterminera et annoncera, avant le début de l'épreuve, si la finale, qui se déroulera en élimination directe, comprend 8 ou 4 tireurs ». Donc, nous appliquons déjà le fait que la finale comprenne 4 tireurs. La Commission d'Arbitrage, la Commission de Promotion et la Commission des Règlements étaient favorables. Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? Personne ? Donc, elle est **adoptée à l'unanimité**.

Nathalie Rodriguez : Proposition 12 qui concerne l'article o.77.3. « Ce superviseur est soit : membre d'une commission de la F.I.E., membre du Comité exécutif de la F.I.E. » ou bien, et ça c'est la modification : « membre d'un groupe de personnes, nommées par le Comité Exécutif, disponibles et habituées à l'organisation des compétitions. Il sera désigné par le Comité exécutif de la F.I.E., sur proposition du Bureau de la F.I.E. »

Le but de cette proposition était de pallier le manque d'observateurs dans certaines compétitions, en particulier les juniors, car il s'est très souvent produit que pour une bonne dizaine de compétitions juniors, personne ne se soit inscrit comme observateur. La Commission de Promotion n'était pas favorable car elle indique que les membres de la FIE élus ne sont pas suffisamment utilisés en tant qu'observateurs et certaines personnes ont reçu trop de tâches. La Commission des Règlements était favorable.

René Roch (MH, FRA) prend la parole et explique au Congrès les difficultés que nous rencontrons car le rôle de membre de Commission est limité et quelquefois ils ne présentent pas la compétence nécessaire pour juger de la valeur de la compétition.

René Roch (MH, FRA) : Vous êtes d'accord pour qu'on puisse pallier à tout ça ? Personne n'est contre ? Alors c'est **adopté**. Mais croyez-moi, ce n'est pas facile de trouver des observateurs pour toutes les compétitions.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant à la **proposition de la Fédération d'Esgrime de Cuba**. Comme il y a un certain nombre de pages, je ne vais pas toutes vous les lire.

Le Comité Exécutif s'en était remis à l'étude des Commissions et aussi bien la Commission de Promotion que celle des Règlements indiquent qu'elles sont conscientes que des modifications sont nécessaires mais que la proposition implique des changements fondamentaux et radicaux auxquels il faut réfléchir. Par conséquent, les Commissions ont souhaité que cette proposition soit soumise à une Commission ad-hoc afin qu'elle puisse étudier la proposition ainsi que d'éventuelles propositions similaires. Il est clair que cette proposition ne peut pas être traitée ici en l'état sans qu'elle ait été soumise à l'étude d'une commission avec, éventuellement, des propositions complémentaires.

René Roch (MH, FRA): Donc on reporte.

Nathalie Rodriguez : **Proposition du Danemark** qui concerne **l'article o.83.1.a. : Le classement officiel de la FIE tiendra compte des six meilleurs résultats d'épreuves du coupe du monde ou grand prix ou satellites auxquels le tireur aura participé dans la limite de 3 sur le même continent plus les championnats du monde ou les jeux olympiques et les championnats de zone.**

Dans le Règlement administratif, on indique que si un tireur a participé à un certain nombre de compétitions satellites, ses compétitions de coupe du monde ne comptent pas, donc la Fédération danoise avait simplement souhaité qu'un tireur puisse participer comme il le veut soit à des compétitions de Coupe du Monde, soit des compétitions Grand Prix ou des compétitions satellites et qu'il ne soit pas obligé de perdre les points de certaines compétitions tout simplement parce qu'il a participé à des coupes du monde ou à des compétitions satellites.

Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition. La Commission des Règlements avait été favorable au fait qu'on ajoute que dans le classement de la FIE on tiendra compte des compétitions de Coupe du Monde, Grand Prix ou satellite. La Commission de Promotion n'avait pas été favorable car elle indiquait que la Commission ne pensait pas que ceci serait une décision juste pour toute la famille de l'esgrime.

J'avoue que là je n'ai pas très bien compris l'avis de la Commission de Promotion dans la mesure où les athlètes qui participent à deux compétitions satellites ou deux coupes du monde voient leurs points des compétitions satellites supprimés simplement parce qu'ils participent à des compétitions de Coupe du monde et ça, je pense, ce n'est pas juste. Il n'y a pas de grand changement, c'est simplement permettre aux tireurs de participer aux compétitions satellites et Coupe du monde sans qu'on leur enlève les points des compétitions satellites ou des Coupes du monde.

René Roch (MH, FRA) : Je pense qu'il faut favoriser la promotion de notre sport et favoriser la promotion, c'est permettre à tout le monde d'abord de participer aux satellites mais aussi de pouvoir participer aux coupes du monde. C'est quand même anormal que si vous participez aux satellites ou coupes du monde, vous ne pouvez plus participer aux satellites. Je ne sais pas si c'est très intéressant parce que franchement ça ne joue pas beaucoup dans le classement. Ce n'est pas une chose très importante mais si ça permet à certains tireurs de se classer mieux etc, moi je trouve que c'est une bonne proposition. Mais enfin, c'est vous qui jugez.

Nathalie Rodriguez : Est-ce que quelqu'un est contre la proposition. Si vous êtes contre, s'il vous plaît levez la main avec le carton rouge.

12 contre. Qui est pour ? **70 votes en faveur**. La proposition est donc **adoptée**.

René Roch (MH, FRA) : Bien évidemment **application 2008-2009**, pas maintenant.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant aux propositions de la **Fédération Française d'Escrime**. Proposition concernant l'arbitrage : **la touche portée juste avant, pendant et après la chute est annulée**.

Le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements. La Commission d'Arbitrage est favorable et la Commission des Règlements avait indiqué que dans **l'article t.87.2**, la Commission supprime « **juste avant** » et conserve le statu quo en apportant la modification suivante : « **touche portée pendant et après la chute** ».

René Roch (MH, FRA) : Est-ce que la Fédération française est d'accord avec cette modification de la Commission des Règlements ?

Nathalie Rodriguez : Oui.

René Roch (MH, FRA) : Oui. Bon, donc c'est bon.

Nathalie Rodriguez : Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ? Personne ? Donc elle est **adoptée à l'unanimité**. Donc **l'application** comme on l'avait indiqué au départ, c'est pour la **saison 2008-2009**.

Nathalie Rodriguez : La proposition suivante avait déjà été traitée avec la proposition 3 du Comité Exécutif. Donc, nous passons à la proposition suivante qui est « Au sabre : supprimer la 1^{ère} phrase de **l'article t. 75.5** et la remplacer par « **la passe avant, la flèche et tout mouvement vers l'avant avec le pied arrière qui dépasse complètement le pied avant est interdit** ». L'argumentaire était que le texte paraît ainsi plus compréhensible pour tout le monde.

Le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements. La Commission d'Arbitrage était favorable et l'avis de la Commission des Règlements était que concernant l'article 75.5, le texte devenait : « **la passe-avant, flèche et tout mouvement vers l'avant du pied arrière qui dépasse complètement le pied avant est interdit** ». . Donc « et tout mouvement vers l'avant du pied arrière qui dépasse complètement le pied avant est interdit », la modification intervient sur cette partie de la phrase.

René Roch (MH, FRA) : La seule différence entre les deux textes, c'est qu'il y a d'une part « vers l'avant avec le pied arrière » ou « du pied arrière ». Je suis tout à fait d'accord pour dire « du pied arrière », c'est plus court, c'est plus concis, c'est bien. La proposition me paraît très bonne, celle du Règlement.

Nathalie Rodriguez : Est-ce que quelqu'un est contre la proposition, avec le texte modifié de la Commission des Règlements ? Personne n'est contre ? Le texte de la Commission des Règlements est **adopté à l'unanimité**.

Nathalie Rodriguez : Proposition suivante : supprimer l'avertissement « **corps à corps simple au fleuret et au sabre** ». Alors, le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements et la Commission d'Arbitrage était favorable. La Commission des Règlements était favorable au texte suivant et modifie aussi **l'article t. 63.1. t.22: Aux trois armes, s'il y a corps à corps, l'arbitre arrête le combat et remet**

les tireurs en garde. t.63.1 : Lorsque le combattant, soit par flèche, soit en se portant résolument en avant, occasionne, même plusieurs fois de suite, le corps à corps, **l'arbitre arrête le combat et remet les tireurs en garde.**

Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Personne n'est contre ?

Interviennent alors :

**Stephen Higginson (GBR),
Marie-France Dufour (AHO),
Nathalie Rodriguez,
Arthur Cramer (MH, BRA)
René Roch (MH, FRA)
Victor Sergio Groupierre (ARG).**

Stephen Higginson (GBR) : Si je peux suggérer quelques éléments d'ajustement auxquels j'ai déjà réfléchi : t.120 garderait trois parties, la première partie de t.120 sera principalement une définition du corps à corps et je suggère dans la version française le texte qui suit: « **le corps à corps existe lorsqu'il y a contact physique entre les deux tireurs.** ». Deuxième partie : « **Aux trois armes, s'il y a corps à corps, l'arbitre arrête le combat et remet les tireurs en garde.** ». La troisième partie serait alors « **il est interdit d'occasionner le corps à corps volontaire pour éviter une touche ou de bousculer son adversaire.** ». Alors il y a sanction. Le texte reste le même afin qu'en cas de corps à corps aux trois armes, sans qu'il y ait de violence ou manque de courtoisie, les tireurs sont simplement remis en garde. Si c'est fait avec violence, désinvolture et bouscule l'adversaire, alors la sanction est appliquée. Ceci est ma suggestion.

René Roch (MH, FRA) : Mais on est obligé de vivre avec son temps. Quand on a un Règlement qui ne peut pas s'appliquer parce que les gens ne le comprennent pas et puis que vous avez des réflexions désagréables, vous avez des gens qui commencent à siffler maintenant. On siffle quand on donne un avertissement pour un corps à corps. Alors, il faut vivre avec son temps. Si ce n'est pas compris par le public, ce n'est pas compris même par les tireurs parce que ce sont souvent les tireurs qui sifflent, ce n'est pas souvent le public. Il ne faut pas dire, j'ai un Règlement et je continue à l'appliquer, toute ma vie, je vais continuer. Ca c'est un état d'esprit conservateur. Il faut travailler avec son temps, il faut voir les choses de manière un peu plus moderne. Il y a des choses qu'on ne peut pas appliquer. Si on ne peut pas les appliquer, c'est qu'il y a des raisons. S'il y a des raisons, il faut considérer le Règlement et peut-être le modifier à ce moment-là. Et il faut que le public puisse le comprendre. Donc, moi, je suis favorable à la proposition française.

Peter Jacobs (MH, GBR) : Je pense qu'il y a maintenant une certaine confusion. J'aimerais que mon avis personnel soit clair. Je pense qu'il serait faux d'introduire une sanction pour le corps à corps à l'épée. La manière dont l'épée est actuellement tirée est très satisfaisante et je ne vois aucune raison d'appliquer des sanctions pour le corps à corps à l'épée, une arme qui n'a pas de conventions traditionnelles. Il n'y a, à mon avis, à part la nécessité d'une certaine cohérence entre les armes, aucune justification pour modifier les règles à l'épée. S'il n'y a pas de problèmes particuliers, il ne faut rien changer !

Arthur Cramer (MH, BRA) : Si vous permettez une deuxième intervention, je voudrais dire la chose suivante.

René Roch (MH, FRA) : Il n'est pas question de changer le règlement à l'épée en ce moment. On dit : « Aux trois armes, s'il y a corps à corps, l'arbitre arrête le combat et remet les tireurs en garde ». Bien, c'est ce qui se fait à l'épée en ce moment. Donc, il n'y a pas de changement, je ne vois pas quel est le changement. On applique un règlement à toutes les armes, c'est tout. Voilà.

Arthur Cramer (MH, BRA) : Je vous proposerais qu'à l'épée on ne change rien, je vous proposerais comme cette proposition va entrer en vigueur seulement après les Jeux Olympiques naturellement, je vous propose de faire des compétitions et faire un essai, faire un test et on va voir combien de fois les tireurs ont fait des corps à corps pour éviter la touche. Ok ? J'attaque, je fais la parade, corps à corps, ok ? Nous aurons beaucoup de corps à corps. Il faut tester, il faut expérimenter car maintenant nous avons une année pour faire ça.

Preennent à nouveau la parole :

**René Roch (MH, FRA),
Nathalie Rodriguez .**

Frédéric Pietruszka (FRA) : Oui, je voudrais simplement préciser la proposition française. C'était de ne pas distinguer les trois armes, ce qui ne voulait pas dire que l'avertissement était obligatoirement éliminé. C'était de faire en sorte que les trois armes soient sur le même mode. Et il est bien précisé dans notre proposition que le seul avertissement pour le corps à corps à toutes les armes paraît le plus simple, ce qui n'a pas été repris par la Commission des Règlements. Mais la position française était de garder l'avertissement.

Arthur Cramer (MH, BRA) : C'est ce que j'avais compris dans ton texte dont je parlais au début, merci.

René Roch (MH, FRA) : Ce n'est pas ce qui ressort de votre texte. Vous disiez « supprimer l'avertissement corps à corps simple au fleuret et au sabre ». Très difficile à comprendre dans ce cas-là. Bon, écoutez. Puisqu'il en est ainsi, on reporte cette proposition. On va essayer de l'améliorer.

Nathalie Rodriguez : Parce que vous voyez dans votre explication, vous parlez de conserver l'avertissement mais dans la proposition elle-même, vous dites « supprimer l'avertissement corps à corps simple au fleuret et au sabre ». Donc là, il y a une contradiction mais la proposition c'est bien « supprimer l'avertissement ».

René Roch (MH, FRA) : Donc, elle est **reportée**. Vous êtes d'accord ? On reporte au prochain Congrès. Il n'y a rien d'urgent de toute façon.

Nathalie Rodriguez : Proposition suivante : **Afin d'homogénéiser l'arbitrage, donner un avertissement (carton jaune) quand un tireur sort de la piste d'un ou des deux pieds.** Argumentaire : c'est une faute de combat et comme toutes les fautes de combat du premier groupe : carton jaune puis carton rouge en cas de répétition de la faute commise.

Le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements. La Commission d'Arbitrage avait été favorable. Et l'avis de la Commission des Règlements était que **l'article t.28.1** devient : Le tireur qui, **pendant une phrase d'armes, met un ou les deux pieds complètement en dehors d'une des limites latérales, recevra les sanctions prévues par les articles t.114, t.116, t.120.**

Frédéric Pietruszka (FRA) : Comme vous avez pu le constater sur cet avis de la Commission des Règlements, je pense que effectivement ce qu'a dit Monsieur Roch sur l'article précédent, je crois que je dois revoir avec ma Commission d'Arbitrage et du Règlement les textes qui sont proposés à la Fédération Internationale. Donc, je propose de retirer aujourd'hui cet article-là en y revenant plus tard avec l'article précédent.

Nathalie Rodriguez : Donc la proposition est **reportée**.

Proposition suivante : Dans le même esprit, **annuler toutes les touches de celui qui sort de la piste d'un ou des deux pieds et avertissement (carton jaune)**. Est-ce qu'on considère que celle-ci est également **reportée** ? D'accord.

Nathalie Rodriguez : Ensuite proposition concernant la définition de la garde. Il y a donc là aussi un texte assez long. La proposition de la garde faite par Maître Cléry est la suivante : « La garde est une position d'équilibre, propre à chaque tireur, lui permettant d'être prêt à exécuter à tout moment, et dans le temps le plus bref, toutes les actions et les déplacements qu'exige l'assaut d'escrime ». Le règlement devrait ajouter un complément à cette définition qui prendrait en considération l'intérêt du tireur opposé à celui à qui s'applique la définition ci-dessus, et bien sûr, celui du tireur lui-même. L'assaut met en présence deux intérêts antagonistes : celui de l'attaquant et celui du défenseur. Le règlement doit garantir les deux. Donc, la définition proposait : « **La garde est la position initiale, prise par le fleurettiste au début d'un match ou d'un assaut et à chaque fois, qu'après un arrêt, le combat doit reprendre. Elle doit être telle, que les tireurs ne puissent, de quelque façon que ce soit, soustraire les surfaces valables à l'offensive ou à la contre offensive adverse en les dissimulant.** »

Le Comité Exécutif avait été favorable à l'avis de la Commission des Règlements et la Commission d'Arbitrage avait été favorable à la proposition. La Commission des Règlements avait proposé une définition de la garde comme suit : **La garde est une position d'équilibre, propre à chaque tireur, lui permettant d'être prêt à exécuter à tout moment, et dans le temps le plus bref, toutes les actions et les déplacements qu'exige l'assaut d'escrime. Elle doit être telle que les tireurs ne puissent, de quelque façon que ce soit, soustraire les surfaces valables à l'offensive ou à la contre offensive adverse en les dissimulant.** Et la Commission proposait d'insérer ce texte dans l'article t.10 qui deviendrait « **Positions de garde et de pointe en ligne** ». La Commission des Règlements demandait à la Commission d'Arbitrage d'exiger que les arbitres appliquent strictement les sanctions concernant la substitution et la couverture de la surface valable.

René Roch (MH, FRA) : Est-ce que vous êtes d'accord sur cette définition ?

Preennent la parole :

**Arthur Cramer (MH, BRA),
René Roch (MH, FRA).**

René Roch (MH, FRA) : On demande à la Commission des Règlements de préciser ?

Frédéric Pietruszka (FRA) : Je pense que ton intervention va exactement dans le sens qu'on voulait, c'est-à-dire de dire que aujourd'hui il y a des possibilités différentes que tu sois sabreur ou que tu sois fleurettiste, tu as des possibilités différentes. Donc, est-ce

qu'il faut les définir ? Notre position était de permettre toutes les positions d'escrime, à partir du moment où elles sont définies plus précisément. On n'est pas défavorable à cela mais effectivement dans ces cas-là, il faut les définir précisément. Aujourd'hui, comme il n'y avait rien de défini, on estimait que toutes les positions de l'escrime pouvaient être permises dans la mise en garde.

Stephen Higginson (GBR) : Nous serons ravis, peut-être pas aujourd'hui, de travailler sur une définition qui satisfera la demande.

René Roch (MH, FRA): De toute façon, c'est pour 2009, donc on prépare quelque chose pour le prochain Congrès. C'est tout. On est d'accord ? On reporte au prochain Congrès. Mais on fait quand même quelque chose parce que c'est nécessaire de préciser cette position de mise en garde pour qu'il n'y ait plus de problèmes avec les arbitres.

Nathalie Rodriguez : Donc la proposition est **reportée** pour ajout au prochain Congrès.

René Roch (MH, FRA) : Alors on fait la pause café puisqu'on en a fini avec les Règlements. Nous allons arroser ça.

PAUSE-CAFE

Nathalie Rodriguez : Nous allons maintenant passer dans les rangs pour vous distribuer un DVD de toutes les finales des Championnats du monde de Saint-Pétersbourg et ce DVD a été réalisé par Monsieur Guillermo Alger, Président de la Société Fencing Pictures.

5. Décisions urgentes

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour qui est les **décisions urgentes**. Vous avez reçu dans vos documents une liste de ces décisions que je ne vais pas vous lire parce qu'elle vous ont déjà été envoyées. La première date du 16 février 2006 et la dernière du 6 juin 2007. Ces décisions urgentes étaient d'application immédiate et elles vous ont été envoyées soit par lettre d'information, soit par lettre urgente. Par conséquent, je vous propose de les ratifier étant donné qu'elles ont toutes été approuvées par la Commission des Règlements. Personne n'est contre ? Donc, elles sont **adoptées à l'unanimité**.

René Roch (MH, FRA) : Ok.

6. Aide au développement sportif

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour qui s'intitule « Aide au développement sportif » et je passe la parole à Monsieur Ioan Pop, Directeur technique international.

Ioan Pop : Afin d'aider au développement et au progrès de la pratique de l'escrime dans le monde, la FIE a mis au point une politique sportive d'assistance auprès de ses Fédérations nationales qui porte ses fruits depuis maintenant plusieurs années. La demande la plus souvent rencontrée par les fédérations qui nous ont demandé aide et assistance technique, c'était le besoin principalement des maîtres d'armes, de leur formation et de leur perfectionnement. La formation des maîtres d'armes à la FIE, ça se passe en deux modalités : les cours des maîtres d'armes de deux ans, stages de longue durée, ce que nous organisons à Fontainebleau et des stages de courte durée de perfectionnement. En même temps, nous avons trouvé nécessaire, et les fédérations également nous l'ont demandé, d'organiser des stages d'entraînement pour les athlètes qui ont été repensés, diversifiés et systématisés dans le but de créer des structures plus logiques et plus cohérentes.

Nous avons d'abord la possibilité d'organiser des stages d'entraînement de courte durée avant les championnats du monde, deuxièmement des stages d'entraînement de longue durée, d'environ 21 jours, à Fontainebleau, et des stages d'entraînement dans les centres continentaux. Et je reprends maintenant avec les stages d'entraînement de la FIE à la veille des Championnats du monde. Ces stages qui précèdent les Championnats du monde ont des objectifs radicalement différents des autres stages de longue durée comme par exemple ceux de Fontainebleau. Dans le détail, les objectifs poursuivis sont les suivants : encourager et faciliter la participation aux Championnats du monde des Fédérations avec les moyens réduits, offrir une semaine de préparation intensive pour les tireurs n'ayant pas un grand nombre de partenaires d'entraînement, découvrir le contenu et la structure d'une séance d'entraînement moderne, assurer un premier contact avec l'élite mondiale dans leur catégorie et bénéficier des conseils des maîtres d'armes FIE.

Quelques chiffres : pour les stages qui ont été organisés avant les Championnats du monde : entre 2002 et 2007, on a organisé 11 stages au Centre Mondial de Fontainebleau. De 2005 à 2007, nous avons organisé 8 stages et dans les centres continentaux en 2007 nous avons organisé 4 stages, respectivement à Beijing, au Mexique, à Dakar et à Alger. Donc effectivement, nos centres continentaux se présentent comme cela : d'abord à Dakar pour l'Afrique, à Beijing pour l'Asie, à Melbourne pour l'Océanie, au Mexique pour l'Amérique. Le Mexique c'est une situation spéciale : pour le moment nous considérons que ça va être une école itinérante. Donc, le deuxième stage, c'est prévu pour le mois de février à El Salvador. Et maintenant notre stage mondial, et bien évidemment pour l'Europe, à Fontainebleau où nous avons organisé un grand nombre de stages. Maintenant je vais effectivement vous présenter nos stages et leur activités avec quelques images seulement de ce que nous avons réalisé.

Nous commençons avec **Dakar**, où les cours de formation ont été créés en 1999, remplit parfaitement son programme. Nous formons des maîtres d'armes au profit des nouvelles fédérations africaines, nous recyclons des maîtres d'armes africains, on accompagne avec la formation la mise en place des nouvelles fédérations et effectivement on organise des entraînements de haut niveau pour les tireurs africains.

Cette année, du 6 au 16 juin, la FIE, en collaboration avec la CONFEJES, a même organisé un stage de recyclage à Dakar pour tous les maîtres d'armes, et vous voyez

des images de ce stage..., pour tous les maîtres d'armes en activité dans les pays mentionnés. Ils ont été invités à amener avec eux leurs deux meilleurs éléments âgés de 14/15 ans qui ont pu participer à un stage de préparation qui leur a été entièrement dédié.

Tous ces pays qui n'ont pas encore une longue histoire d'escrime derrière eux ont reçu une magnifique récompense et un formidable encouragement avec leurs résultats aux Championnats d'Afrique tant au niveau des classements que de la qualité de l'escrime pratiquée. Je ne saurais cependant passer sous silence la performance tout à fait remarquable réalisée aux récents championnats du monde de Saint-Petersbourg par le sabreur sénégalais Mamadou Keita, 41^e mondial, alors qu'il n'a découvert l'escrime qu'il y a 4 ou 5 années. En ce sens, la FIE est fière de considérer Mamadou Keita comme une réussite et non pas uniquement de sa politique disons de développer l'escrime sur tous les continents, mais aussi de sa volonté de faire en sorte que ses meilleurs éléments puissent rivaliser avec l'élite mondiale.

A **Pékin**, où nous avons le Centre permanent pour l'Asie, le 26 avril dernier, le Président de la FIE et le vice-ministre des sports de la Chine ont inauguré le Centre d'escrime pour l'Asie à Beijing. Ce Centre possède un bâtiment de 5 étages et 5 salles uniquement dédiées à l'escrime, équipées de 72 pistes métalliques et dont la superficie totale s'étend sur 7 000 m². Ces infrastructures sont destinées à ce que la FIE organise régulièrement des stages d'entraînement pour les athlètes asiatiques ou d'autres continents ainsi que des stages de formation pour les maîtres d'armes. C'est ainsi qu'à l'occasion de cette inauguration, du 19 avril au 2 mai, la FIE a organisé son premier stage d'entraînement dans ce Centre. 28 escrimeurs représentant 17 pays y ont participé en ayant même la possibilité et la chance de réaliser des séances d'assauts avec l'équipe nationale chinoise.

Bien évidemment, pour tous les stages, la FIE assure entièrement la prise en charge totale sur place et offre un montant forfaitaire qui dépasse les 60% du coût du voyage. Donc, ils ont bénéficié sur place de 3 maîtres d'armes chinois pour l'encadrement, transport local et effectivement, tout le monde a été extrêmement content de ce stage. Je pense que même un tireur européen, britannique, a participé à ce stage.

A **Melbourne**, nous avons le centre permanent pour l'Océanie. Cette école de formation de la FIE constitue l'unique possibilité... je n'ai pas des images de l'école de l'Océanie... cette école de formation de la FIE constitue l'unique possibilité pour la région d'Océanie de favoriser des vocations de maîtres d'armes, et de perfectionner l'enseignement des maîtres d'armes actuels. Cette école existe depuis plusieurs années et fonctionne avec des stages ponctuels d'une/deux semaines et j'ai eu l'occasion de vérifier la qualité du travail qui se fait. De plus, les stages en Australie font d'ailleurs partie d'un système national d'accréditation de la compétence professionnelle.

Et troisièmement, l'organisation sur le **continent américain**. Donc nous avons proposé un centre itinérant. Le cahier des charges établi par la FIE comporte les points suivants : La création d'une structure optimale pour la préparation des meilleurs jeunes espoirs olympiques du continent américain.

Parallèlement à la préparation des tireurs, les entraîneurs américains qui accompagneront leurs propres élèves en stage pourront bénéficier d'une formation ou d'une remise à niveau compte tenu des évolutions de l'escrime mondiale.

Un premier stage, subventionné par la FIE, s'est déroulé du 2 juillet au 2 août, donc 30 jours, à Mexico City au sabre avec 30 participants : 15 maîtres et 15 athlètes. Pour cette saison 2007-2008, la FIE organisera deux autres stages au bénéfice de l'Amérique aux deux autres armes. Le prochain, au fleuret, se déroulera au mois de février à El

Salvador. Chacun de ces stages sera dirigé par un expert de réputation internationale dans l'arme concernée. Il donnera des leçons modèles aux athlètes, établira les programmes d'entraînement, et surveillera le travail des entraîneurs stagiaires en les apportant les corrections et les mises à jours nécessaires.

Comme vous voyez, c'est le même maître d'arme, ancien directeur technique national de la Pologne, Maître Grzegorec qui a officié à ce stage.

La FIE a signé un accord de coopération avec l'Ecole Interarmées des Sports (EIS) à Fontainebleau, à 50 km de Paris, pour l'organisation des stages internationaux d'escrime. Au cours des trois dernières années, la FIE y a organisé 7 stages d'une durée de vingt-et-un jours chacun avec la présence, à chaque fois, d'un représentant de 30 pays différents. A ces stages, ont été invités des tireurs juniors au mois de février, des tireurs seniors en mai. Un autre stage est mixte. Il réunit 50% de jeunes maîtres d'armes, 50% de jeunes athlètes et a permis l'entraînement intensif des athlètes et un perfectionnement et une remise à niveau des maîtres d'armes. Les stagiaires se rendent trois fois par semaine dans les meilleurs clubs parisiens, et je remercie la Fédération française qui nous a aidé dans cette démarche au Racing Club de France, US Métro, etc – où ils prennent part à l'entraînement.

Au total, ce sont 60 fédérations nationales qui ont bénéficié de ces stages FIE encadrés par des experts. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

7. Vote pour l'attribution des Championnats du Monde (J/C et senior 2009, 2010 ; vétérans 2008, 2009, 2010)

Nathalie Rodriguez : Bon, nous passons maintenant au point suivant qui concerne l'attribution des Championnats du monde. Alors, en ce qui concerne les Championnats du monde junior/cadet, en 2009, nous avons la candidature de Belfast, Grande-Bretagne. Est-ce que Monsieur Keith Smith souhaite s'exprimer ?

Keith Smith (GBR) : Mesdames, Messieurs, Keith Smith de la Grande-Bretagne. Veuillez m'excuser, nous n'avons pas de présentation pour Belfast. J'aimerais vous expliquer la situation. Nous souhaitons organiser les Championnats juniors et cadets en 2009. Nous avons une salle d'escrime, les hôtels etc. mais, pour être franc, nous sommes actuellement toujours en cours de négociations avec les différents corps gouvernementaux en Irlande pour assurer que nous aurons, bien évidemment, assez d'argent pour couvrir les frais que cela implique. Nous ne souhaitons pas organiser un Championnat du monde à moins d'être en mesure de le faire très bien. Cette semaine, j'ai eu des discussions avec le gouvernement en Irlande du Nord et nous continuerons. Pour être franc avec vous, nous sommes presque au point avec l'argent et l'aide financière, et je vous demanderais d'avoir confiance en notre fédération. Nous souhaitons poursuivre avec notre candidature pour les Championnats cadets et juniors à Belfast. Merci beaucoup.

René Roch (MH, FRA) : Donc, je crois que nous prendrons la décision définitive lors de notre Assemblée générale qui se déroulera en Italie. C'est la meilleure des choses. On aura des précisions plus complètes concernant ces Championnats.

Nathalie Rodriguez : Concernant les Championnats du monde juniors...

Jose Julio Valarinho (POR) : Concernant les championnats du monde juniors/cadets, le Portugal serait candidat en 2009, mais je souhaite seulement savoir si la possibilité de présenter une autre candidature est encore ouverte.

Nathalie Rodriguez : On parle bien des Championnats du monde juniors/cadets 2009 ? Oui, oui, les candidatures sont toujours ouvertes parce que après étude des dossiers qui nous ont été transmis, il manque un certain nombre d'informations. Donc, le vote final sur certaines candidatures aura lieu pendant l'Assemblée générale 2008 qui se tiendra à Acireale. C'est le cas pour les Championnats du monde juniors/cadets 2009 et évidemment les candidatures sont toujours ouvertes. En ce qui concerne les Championnats du monde juniors/cadets 2010, nous avons reçu la candidature de la ville de Novi Sad en Serbie. Il manque un certain nombre d'informations comme les plans des salles et le vote sur cette attribution aura lieu lors de l'Assemblée générale 2008 à Acireale.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Zivkovic.

Branimir Zivkovic (USA) : Merci beaucoup. Je suis ici au nom de la Fédération Serbe, pour traduire ses messages au Président Roch et aux autres congressistes. Concernant la candidature pour les Championnats juniors et cadets 2010, la fédération n'a pas de présentation élaborée à partager avec le congrès mais le Président M. Nicolich, ici présent, m'a assuré que le gouvernement promet avec certitude d'entièrement financer les championnats. Ceci est dû au fait qu'en 2009 la Serbie accueille les Universiades et celles-ci ont déjà été approuvées financièrement par le gouvernement actuel. Par conséquent, il est prêt à poursuivre et à aider financièrement tout événement ayant lieu

en 2010. Vous avez aussi l'engagement verbal de M. Nicolic. Je traduis tout simplement la situation actuelle. Ils enverront toutes les informations financières nécessaires au Comité Exécutif de la FIE prochainement. Merci beaucoup.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Zivkovic, nous aurons aussi besoin des informations techniques concernant la candidature, pas seulement financières.

Branimir Zivkovic (USA) : Oui, toute l'information nécessaire que vous demandez sera envoyée au Comité Exécutif de la FIE rapidement.

Nathalie Rodriguez : Merci. Monsieur Scarso.

Giorgio Scarso (ITA) : Excusez-moi. Pour éclaircir le sujet des championnats du monde juniors, pendant le Congrès de Doha on avait dit que les championnats du monde cadets ne seraient plus organisés. C'est vrai ? Ou on va continuer avec l'organisation des championnats du monde juniors-cadets ? Vous savez qu'on avait évoqué la possibilité d'organiser le championnat cadet continental. Il s'agit seulement d'une question, afin de nous organiser.

Nathalie Rodriguez : Oui, c'est exact, mais il est clair que nous avons indiqué aux fédérations nationales que quand elles se portaient candidates, elles devaient nous indiquer si elles étaient candidates seulement aux juniors ou aux juniors/cadets. A ce jour, pour les candidatures que nous avons reçues, il y avait toujours la mention que la fédération souhaitait organiser le championnat junior et cadet.

René Roch (MH, FRA): La décision à Doha par le Congrès avait été que les fédérations qui étaient candidates pour les juniors pouvaient également organiser le championnat cadet. Donc cela dépend des organisateurs : ils peuvent ne faire que les juniors ou ils peuvent faire juniors et cadets. C'est ce qui a été décidé à Doha.

Nathalie Rodriguez : Alors, pour les Championnats du monde seniors, nous avons pour 2009, la ville de Copenhague au Danemark et nous avons également la Turquie qui nous a annoncé sa candidature. Vous confirmez donc ? Vous souhaitez vous exprimer Monsieur Karamete ?

Mehmet Karamete (TUR) : Je suis Karamete de la Fédération turque et membre de la Commission de la SEMI. Nous déclarons officiellement notre candidature pour l'organisation des Championnats du monde seniors 2009. Merci.

Nathalie Rodriguez : Connaissez-vous la ville ?

Mehmet Karamete (TUR) : Nous avons l'intention de faire comme nous l'avons déjà fait. Nous souhaitons l'organiser dans un lieu où l'hôtel et la salle seront sous le même toit. Et pour ceci, nous avons deux villes candidates, l'une est Antalya de nouveau et l'autre est Istanbul. Nous vérifierons que ces lieux sont disponibles en cette période de l'année, dans la seconde moitié de septembre/ début octobre 2009, et nous vous confirmerons tout ceci ainsi que toute l'information nécessaire d'ici peu.

Nathalie Rodriguez : Alors les deux villes sont Istanbul et Antalya.

Mehmet Karamete (TUR) : Ces régions, oui.

Nathalie Rodriguez : Ok. Est-ce que le Président de la Fédération Danoise d'Esime est présent ? Est-ce qu'il souhaite nous présenter sa candidature ? Nous vous

demandons juste quelques secondes de patience le temps que les connections techniques puissent être réalisées. Merci.

Joergen Kjoeller (DEN) : Ok. C'est à moi. Merci. Merci beaucoup de me laisser venir ici pour présenter notre candidature pour les Championnats du monde à Copenhague. Je dois d'abord me présenter bien sûr : je suis le Président de la Fédération danoise, mon nom est Joergen Kjoeller et je suis là pour présenter notre ville et notre situation. Je suis un peu novice à ce genre de présentations, je vais essayer de faire de mon mieux. Nous avons soumis notre candidature pour Copenhague pour une raison bien spécifique : en 2009, il y aura le Congrès du CIO et cette année-là est aussi appelée « Année du sport » au Danemark. Ceci veut dire que le gouvernement a une influence très positive sur notre candidature. Notre membre du CIO Kai Holm nous aidera et ce sera une grande opportunité pour l'escrime car les Championnats du monde auront lieu en même temps que ce Congrès du CIO, qui sera tenu en octobre à Copenhague. Aussi, à cause de ce Congrès du CIO, le gouvernement danois a accordé une subvention de 1.5 millions pour promouvoir ce concept à travers le monde alors ce serait aussi une grande opportunité pour les cinq événements choisis d'avoir des subventions du gouvernement pour faire partie de cette promotion. Le lieu de la compétition sera juste à l'extérieur de Copenhague, dans les banlieues de Copenhague ou dans la région de Copenhague. Ce que nous offrirons à Copenhague est un lieu de compétition qui se concentrera principalement sur les athlètes et l'esprit sportif. Trop de fois, j'ai vu les escrimeurs qui partent simplement après la finale, tout le monde disparaît. J'utiliserai cette grande opportunité d'avoir les grands athlètes du monde réunis pour optimiser à cet effet le lieu de la compétition. Et j'ai aussi une grande chance : bien que ce soit le Danemark qui organisera tout ceci, tous les pays nordiques nous aideront de différentes manières. Comme vous pouvez le voir, nous avons des spécialités que nous aimerions partager avec vous. Il y aura de la nourriture et la fête. Avec nos sponsors, qui sont déjà en place, nous servirons des repas aux athlètes tous les jours sur le lieu de compétition. Voilà ma présentation terminée. J'espère que vous soutiendrez notre candidature. Nous avons eu quelques difficultés à cause de la situation politique au Danemark, similaire au problème en Grande-Bretagne dont Keith Smith a parlé. Nous avons eu une élection récemment et le gouvernement, notre sponsor principal, vient de se regrouper mais nous reviendrons au mois de mars et nous pourrions certifier à ce moment-là que nous avons toutes les subventions en place. C'est une occasion très importante pour nous et une opportunité unique de préparer et d'organiser des championnats aussi importants que des Championnats du monde d'escrime. Merci.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : Bon, Mesdames, Messieurs, il est évident que pour nous c'est intéressant d'avoir un Championnat du monde qui se déroule en même temps que le Congrès du Comité International Olympique. C'est ce que nous avons dit et nous continuons à le penser. Seulement nous pensons aussi qu'il faut que ces Championnats du monde soient excellents, bien organisés et il est évident que cela demande certains moyens financiers. Par ailleurs, nous sommes aussi très contents que tous les pays nordiques s'associent à l'organisation de ces Championnats du monde. C'est très bon pour notre sport mais je crois qu'il faut que nous ayons quand même plus de garantie de la part du Danemark avant que nous prenions une décision définitive. C'est pourquoi, comme le Danemark n'aura qu'au mois de mars la confirmation par le gouvernement, je pense qu'on doit continuer à travailler, nous, avec le Danemark pour voir les installations, pour voir comment ça va se dérouler et puis qu'on ait les renseignements de telle façon qu'au mois d'avril lors de notre Assemblée générale, on puisse prendre la décision. Je pense, Monsieur le Président, que vous êtes d'accord pour qu'on reporte à ce moment-là notre décision définitive. Merci beaucoup. Voilà.

Nathalie Rodriguez : Ensuite, pour les championnats du monde seniors 2010, nous avons la candidature de Paris, France, qui va maintenant effectuer sa présentation.

Frédéric Pietruszka (FRA) : Bien, donc, avant de faire la présentation, un petit film simplement sur Paris et l'attrait parisien.

FILM

Frédéric Pietruszka (FRA) : Cher Président, Mesdames, Messieurs, chers amis membres de la FIE, chers collègues, C'est un immense honneur et c'est également un très grand plaisir de vous présenter aujourd'hui le dossier de Paris pour l'organisation des championnats du monde 2010. Un honneur parce que l'ensemble des autorités françaises, sportives et politiques nous ont fait part de leur soutien, et un plaisir parce que nous avons mis tout notre cœur dans ce projet depuis plusieurs mois pour accueillir la planète escrime à Paris en 2010.

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, la Fédération Française d'Escrime et la Fédération Française Handisport ont mobilisé toutes leurs expériences et leur savoir faire en matière d'organisation de grandes manifestations internationales.

Comme vous le savez, les derniers grands événements sportifs organisés en France ont suscité un fort enthousiasme populaire. La France aime le sport, sait remplir les stades, y compris dans des disciplines a priori peu médiatiques et sait réserver un accueil des plus chaleureux aux athlètes du monde entier. Cet engouement se manifeste bien entendu dans les enceintes sportives mais aussi à l'extérieur par de véritables fêtes populaires. Quelques exemples récents : la Coupe du monde de football, la Coupe du monde de rugby, le Festival de la jeunesse européenne, la Coupe Davis, la candidature de Paris 2012, mais aussi les championnats du monde d'athlétisme en 2003.

Parmi l'ensemble de ces sports, l'escrime occupe une place à part dans le cœur des Français. La France a toujours su accueillir dignement les tireurs du monde entier lorsque les championnats du monde lui ont été attribués. Rappelez vous ceux de Nîmes en 2001 dans le magnifique cadre des arènes. Aujourd'hui l'escrime française arrive à un moment décisif de son développement et c'est pourquoi elle est à nouveau candidate en vous proposant un dossier qui surpasse ce que la France vous a offert jusqu'à présent.

100 000 licenciés tel est notre objectif d'ici 2012. Pour y parvenir, nous avons lancé de grands chantiers sur la diversification des pratiques, l'attractivité de notre sport et les moyens technologiques pour séduire un plus large public. A titre d'exemple, vous avez pu assister à une démonstration du ludo escrime hier, un des axes de développement sur lequel nous comptons beaucoup.

Paris 2010 sera l'occasion de mettre en valeur ces idées. On peut même dire que ces championnats représentent le pilier de notre vision de l'escrime française dans 5 ans, un sport dynamique, populaire, moderne et fidèle à son histoire.

Je n'oublie pas bien sûr la pratique de l'escrime handisport avec qui nous concevons cet événement. Paris 2010 sera l'occasion de valoriser cette pratique et contribuera à donner une nouvelle image du handicap en France. Je laisse la parole à mon ami André Hennaert qui va ajouter quelques mots :

André Hennaert (FRA) : Monsieur René Roch, Président de la Fédération Internationale d'Escrime, Monsieur Alberto Martinez Vassallo, Président de

l'International Wheelchair Fencing Committee, Mesdames et Messieurs les Membres du Congrès,

L'escrime Handisport française a une grande chance, elle entretient d'excellentes relations avec la Fédération Française d'Escrime. Dès lors où la candidature de la France a été présentée, elle a choisi spontanément que ce grand rendez-vous sportif serait commun. En complément de toutes leurs actions habituelles, c'est une nouvelle et prestigieuse aventure sportive et humaine que nos deux fédérations souhaitent mener, ensemble, dans le cadre d'un même Comité d'Organisation.

L'escrime Handisport française est une des toutes premières nations au niveau des résultats sportifs et elle est formée à de nombreuses organisations nationales et internationales. Hier encore, elle organisait une coupe du Monde, avec un nombre record de pays et de participants. Ses matériels spécifiques sont reconnus mondialement et facilitent le déroulement des épreuves.

Elle bénéficie du support inconditionnel de la Fédération Française Handisport. Sa Résidence Internationale de Paris, édifice hôtelier entièrement accessible aux personnes handicapées, représente un atout considérable lors de toute organisation sportive. La contribution de nos partenaires institutionnels et privés, la qualité de nos enseignants et de nos volontaires contribuent au plaisir d'accueillir les participants à nos manifestations. Alors, comment ne pas avoir l'honneur, la joie et la détermination de recevoir, à Paris, l'élite de l'escrime mondiale et ses distingués, délégués et cadres ! Merci de votre attention.

Applaudissements.

Frédéric Pietruszka (FRA) : Merci André. Comme vous pouvez le voir, toutes nos forces sont mobilisées. Laissez moi vous présenter la pièce maîtresse de notre projet.

Comme en escrime, il faut saisir les opportunités. Avec cette candidature nous avons la chance unique de pouvoir utiliser un des sites les plus prestigieux de Paris, un véritable écrin pour l'organisation de ces championnats.

Un lieu magique pour révéler la noblesse, l'élégance de notre sport, faire rêver les spectateurs du monde entier et partager avec vous tous 7 jours de compétitions inoubliables.

Le Grand Palais, sur les Champs-Élysées, est non seulement un bâtiment magnifique mais il est idéalement situé pour accueillir une compétition sportive en plein centre de Paris.

Desservi par plusieurs lignes de métro, de bus, de bateau / bus, à proximité de plusieurs parkings, il est très accessible, rapidement et facilement pour les athlètes, les officiels et les spectateurs.

Construit en 1900 pour l'exposition universelle de Paris, le Grand Palais est devenu tout au long du 20ème siècle un lieu incontournable de l'avant-garde et un haut lieu de l'événementiel international.

Entièrement rénové en 2005 après 10 années de travaux, il a retrouvé son dynamisme d'antan et aborde énergiquement le 21ème siècle animé de ses valeurs de toujours : l'excellence et l'esthétisme. Quel autre sport mieux que l'escrime peut incarner cette volonté ? Imaginez notre compétition, sous cette magnifique verrière. La nef du Grand Palais offre 13 000 m² au sol, 45 m de hauteur sous plafond et une structure métallique unique au monde. Tous les événements culturels ou artistiques ayant eu lieu dans ce

cadre depuis sa réouverture ont été des succès médiatiques et populaires internationaux, réunissant des dizaines de milliers de visiteurs. Le Grand Palais a su les magnifier.

Pour la première fois, il se propose d'accueillir une grande épreuve sportive, la nôtre. La nef du Grand Palais sera aménagée pour offrir une expérience intense aux athlètes mais aussi aux spectateurs et proposera d'excellentes conditions aux officiels. Nous avons privilégié le principe d'unité de lieu pour rassembler sur un même site les phases éliminatoires et finales.

5000 spectateurs par jour assisteront aux épreuves et vous avez devant vous la configuration du Grand Palais pour ces championnats du monde, avec au centre : le podium et les quatre pistes, en vert : les tribunes tournées d'un côté vers les pistes, le podium et de l'autre côté vers les pistes des éliminatoires, les pistes des éliminatoires à chaque extrémité et en bleu au centre : les éliminatoires, le plateau pour Handisport.

Plus d'efficacité, meilleure coordination, meilleure ambiance sont ainsi garantis.

Comme à Turin, et je voudrais remercier Cesare Salvadori pour sa contribution à notre dossier, les épreuves valides et handisports se dérouleront au même endroit et en même temps pour réunir la grande famille de l'escrime.

Au-delà de la beauté du site de compétition, nous mettons un point d'honneur à ce que toute l'organisation technique du championnat soit à la hauteur de vos attentes. Paris vous le savez, est une des capitales les mieux desservies au monde avec deux aéroports internationaux, des gares internationales, des autoroutes et un système de transport en commun extrêmement développé. Nous compléterons ce maillage par des navettes dédiées qui assureront le transport rapide et sûr des accrédités, depuis les lieux d'arrivées aux lieux d'hébergement, d'entraînement, et de compétition.

Notre schéma d'organisation est très fonctionnel, un site de compétition unique entouré d'hôtels, un site d'entraînement également unique dans le 14^{ème} arrondissement, lui aussi à proximité d'un pool d'hôtels et la résidence handisport, lieu adapté et testé à de multiples reprises pour l'hébergement et l'entraînement des athlètes handisport.

En moyenne moins de 15 minutes seront nécessaires pour aller d'un lieu à l'autre.

Pour faciliter le séjour des délégations, le futur Comité vous proposera des packages de services complets intégrant accueil, transport, hébergement, interprétariat et aides à la mise en place de stages préparatoires en amont de la compétition. Plusieurs centres, en France ou en Ile de France vous seront proposés dans l'optique des championnats mais également dans le cadre de la préparation aux JO de Londres 2012.

Laissez moi également vous faire part de la mobilisation et de l'attente que suscite l'organisation de ces championnats pour tous nos clubs (750) et tous nos licenciés (60 000).

Comme vous le voyez ces championnats ont été pensés dans une perspective de long terme pour laisser un héritage à l'escrime française mais aussi à l'escrime mondiale.

Le premier élément considéré concerne le choix des dates de compétition. Le calendrier présenté ici sera affiné avec la FIE ; on sait déjà que la première quinzaine de novembre coïncidera avec une période de vacances scolaires qui nous permettra de mettre en place tout un programme d'animations culturelles à destination du grand public avant et après la compétition pour pérenniser l'engouement suscité par ces championnats.

A cet effet, nous avons pris contact avec plusieurs lieux prestigieux de la jeunesse et de la culture pour imaginer des projets d'exposition, d'activités interactives et d'autres types d'évènements tout public. Ce programme très complet et attractif permettra de valoriser notre sport en France mais également à l'international.

Cité des sciences, palais de la découverte, petit palais, musée du sport, autant de lieux qui nous ont déjà fait part de leur accord. Et c'est toute la ville lumière qui sera aux couleurs de l'escrime en 2010 pour mettre en valeur notre sport devant les caméras du monde entier.

Un lieu magique, des émotions intenses, un public déjà acquis, une organisation expérimentée, un héritage pour toute la famille de l'escrime internationale. J'espère, en tant qu'amoureux de l'escrime, vous avoir convaincu que nous vous attendons avec plaisir, à Paris, en 2010.

Merci beaucoup de votre attention et je reste à votre disposition ainsi que toute l'équipe qui m'entoure pour répondre à vos questions.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune ?

René Roch (MH, FRA) : Puisqu'il n'y a pas de questions, je pense que nous pouvons remercier Monsieur Pietruszka de son intervention, elle est excellente. Je crois que c'est une excellente candidature et je pense que nous pouvons dès aujourd'hui l'accepter si vous en convenez avec moi. Vous êtes d'accord ? Nous acceptons ? Merci Monsieur Pietruszka.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Madame Anderson demande la parole.

Nancy Anderson (USA) : Je voudrais juste annoncer que je sais bien qu'on n'est pas en train de traiter 2011, mais les Etats-Unis sont en train de faire quelques suggestions pour tenir un Championnat du monde 2011 soit dans la ville de Denver, Las Vegas ou peut-être Chicago. Comme vous le savez, Chicago est candidat pour 2016 et on a trouvé que ça serait une excellente occasion de savoir ce qu'on peut faire aux Etats-Unis. C'est juste pour vous prévenir, on aura des détails plus précis lors du Congrès l'année prochaine. Merci.

René Roch (MH, FRA) : Merci beaucoup. Je crois que nous avons aussi un candidat pour 2011, c'est la Hongrie, c'est Budapest, si je ne me trompe. Et je pense que nous devons étudier ces candidatures en 2008 parce qu'il serait bon de pouvoir prendre la décision 3 ans à l'avance maintenant, étant donné que les Championnats du monde, c'est tout de même une grosse organisation, beaucoup de choses à faire et, moi, je souhaiterais que maintenant on prenne la décision 3 ans à l'avance. Merci Madame Anderson.

Nathalie Rodriguez : Nous passons maintenant aux Championnats du monde vétérans. Pour 2008, nous avons reçu la candidature de Limoges en France. Un dossier complet a été transmis à la FIE et au Comité Exécutif. Monsieur Pietruszka ?

Frédéric Pietruszka (FRA) : Rassurez-vous, je vais être beaucoup plus court que pour Paris. Simplement un petit mot pour Limoges. Limoges, vous connaissez déjà, ou les vétérans connaissent déjà puisque Limoges a déjà organisé les Championnats vétérans

du monde. C'est sans doute une ville un petit peu moins accessible que Paris mais c'est une ville située dans une région charmante. On sait comment les vétérans se déplacent généralement et ce qu'ils recherchent, c'est-à-dire un accueil et surtout de la convivialité. Soyez certains que le Président du Comité d'organisation, Jean-Pierre Rommeru, arbitre bien connu fera tout pour que ces championnats du monde se déroulent dans les meilleures conditions, et compter bien entendu sur la Fédération française d'escrime pour que ces Championnats du monde à Limoges soient également une très grande réussite. Merci.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : Bon, je crois qu'il n'y a pas d'autres candidats pour 2008 donc, je pense qu'on peut approuver Limoges. Vous êtes d'accord ? On approuve.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : En ce qui concerne les Championnats du monde vétéran 2009, nous avons reçu la candidature de Moscou. Je n'ai reçu le formulaire de candidature rempli, partiellement d'ailleurs, que deux jours avant de venir à Madrid. Ce dossier de candidature reste incomplet dans la mesure où nous n'avons aucun détail technique et aucun plan. Par conséquent, je demande à la Fédération Russe d'Escrime de bien vouloir nous faire parvenir toutes les informations manquantes demandées, c'est-à-dire, toutes les informations techniques concernant le Championnat du monde.

René Roch (MH, FRA) : Je pense qu'on pourra prendre notre décision lors de notre Assemblée générale en 2008. Cela me paraît raisonnable.

Nathalie Rodriguez : Par ailleurs, je tenais à vous signaler que la date que vous proposez, c'est-à-dire le mois de novembre, ne convient pas du tout. Il est clair qu'au mois de novembre, il risque d'y avoir peut-être les championnats du monde qui se terminent, et en tout cas la saison junior est amplement commencée. Par conséquent, il faudra revoir votre date de manière à ce que ces Championnats aient lieu soit à la fin du mois de septembre, soit au début du mois d'octobre. Le mois de novembre est beaucoup trop tardif.

En ce qui concerne 2010 pour les vétérans, nous n'avons pas reçu de candidature.

René Roch (MH, FRA) : Nous faisons donc appel de candidature, tout simplement. Très bien.

Raymond Jessurun (AHO) : Nous souhaitons annoncer notre candidature pour les Championnats vétérans 2009 ou 2010. Nous soumettrons une proposition de projet afin qu'il puisse être considéré au prochain congrès.

Nathalie Rodriguez : Merci.

8. Candidatures à l'organisation du Congrès 2009

Nathalie Rodriguez : Nous en avons fini avec les candidatures pour les championnats du monde, nous passons maintenant au point suivant qui concerne les candidatures à l'organisation du Congrès 2009. Nous avons reçu à ce jour la candidature de l'Italie, à présent je viens de recevoir celle de la Jordanie. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour l'organisation du Congrès 2009 ? Monsieur Valarinho ?

Jose Julio Valarinho (POR) : Au Portugal, nous ne savions pas qu'il y avait d'autres candidatures pour le Congrès de 2009. J'ai su aujourd'hui même par Madame Rodriguez que l'Italie avait présenté une candidature pour 2009. Donc, nous ne sommes plus candidats pour 2009 mais nous sommes candidats pour l'organisation du Congrès de 2011. Il ne me semble pas, Mme Rodriguez, qu'il n'existe un Cahier des charges.

Nathalie Rodriguez : Il existe un cahier des charges en trois langues : français, anglais et espagnol, pour l'organisation du Congrès, tout à fait.

Jose Julio Valarinho (POR) : Merci et nous vous assurons que nous obéirons au cahier des charges, soit l'actuel, soit celui qui sera en vigueur en 2011. C'est tout, merci.

Nathalie Rodriguez : Merci.

Mehmet Karamete (TUR) : Mme Rodriguez, Karamete de la Fédération Turque. Nous sommes officiellement candidats pour 2009 à Istanbul.

Nathalie Rodriguez : Donc, si je récapitule, pour 2009, nous avons l'Italie, la Jordanie et la Turquie. Nous étudierons ces candidatures, le cahier des charges vous sera transmis et la décision sera prise ultérieurement, après étude des candidatures, à l'Assemblée générale d'Acireale en 2008.

René Roch (MH, FRA) : Bon, nous sommes un peu en avance dans notre Congrès. J'avais prévu que pendant le déjeuner nous aurions une réunion des Membres d'honneur et la Commission des honneurs pour approuver la proposition du Comité Exécutif. Comme nous sommes en avance, je crois qu'on peut peut-être ne pas attendre et voir les points divers. Et puis après le déjeuner, nous reprendrons, ou pendant le déjeuner même, je vous annoncerai les résultats de la Commission des Honneurs. Je crois que c'est encore le plus simple. C'est souvent d'ailleurs ce que nous faisons.

9. Points divers

René Roch (MH, FRA) : Bon, les jeux de la Jeunesse. Je devais vous parler d'abord des jeux de la jeunesse. Je vous en ai parlé hier déjà. En principe donc pour ces Jeux Olympiques de la Jeunesse, nous devrions avoir 6 épreuves individuelles et 1 épreuve par équipes. Le groupe d'âge, nous avons proposé 17/18 ans puisqu'il faut avoir un groupe d'âge resserré, on ne peut pas avoir 4 ans. J'aurais souhaité que ce soit très ouvert mais ce n'est pas possible. Le format de compétition, c'est une épreuve individuelle, un tour de poules, de classement et tableau d'élimination directe ensuite. Epreuve par équipes, classement des équipes selon les résultats obtenus à l'individuel et élimination directe. Je dirais en principe une équipe par continent parce que nous ne pouvons pas avoir suffisamment de tireurs pour former des équipes nationales. Le nombre de jours de compétition, ce serait 3 jours pour les compétitions individuelles, 2 épreuves par jour, 1 jour de repos, 1 jour pour la compétition par équipe. Le site d'entraînement serait équipé de 8 pistes et la compétition se déroulera uniquement sur 3 pistes. Donc, les officiels seront moins nombreux. Nous aurons au total 16 officiels : 3 pour le directoire technique, 2 délégués à l'arbitrage, 1 délégué médical, 1 délégué SEMI et 9 arbitres. Voilà ce qui a été prévu. Bien évidemment, c'est provisoire, nous attendons la confirmation maintenant du CIO. J'espère que nous l'aurons pour le début de l'année parce que de toute façon la décision doit être prise par le CIO pour l'attribution de la ville qui va organiser ces Jeux de la Jeunesse au cours du mois de janvier. Bon, voilà ce que je voulais vous dire. Si vous avez des questions à me poser, je suis à votre disposition bien évidemment.
Il n'y a pas de questions ? Si, Monsieur Scarso.

Giorgio Scarso (ITA) : Je ne veux pas poser de question sur ce qu'a dit Monsieur Roch. J'aimerais traiter un autre problème si possible.

René Roch (MH, FRA) : Oui, oui, je vous en prie...

Giorgio Scarso (ITA) : Ecoutez, je voulais proposer au Comité Exécutif et au Congrès la possibilité d'examiner d'ici la fin de la qualification olympique, c'est à dire d'ici au 31 mars, la possibilité de changer l'ordre de la compétition individuelle et par équipe. Je veux dire, lors des qualifications par équipe, les athlètes ont un engagement beaucoup plus fort que dans les Grands Prix. Et par conséquent, il serait opportun d'ici au mois de mars d'examiner la possibilité d'intervertir, c'est à dire, faire d'abord la compétition par équipe et après l'individuelle. Cela n'affecterait pas les athlètes qui doivent participer seulement en individuel et permettrait aux athlètes qui ont un grand engagement pour la qualification olympique, de pouvoir participer sans le souci d'un quelconque incident. Donc je vous prie s'il vous plaît de penser à la possibilité de ce changement.

René Roch (MH, FRA) : Bien évidemment, on peut étudier ce changement et on peut l'étudier avec le CIO, ça ne posera pas de difficulté. Ce qu'il faut c'est que nous fassions une proposition, mais elle ne pourra être valable que pour 2012, peut-être et encore ce n'est pas sûr. C'est pour les Grand Prix que vous le demandez ?

Giorgio Scarso (ITA) : C'est simplement pour les Grands Prix d'ici au 31 mars, il y a trois épreuves, seulement, trois épreuves à l'épée masculine et je crois trois au fleuret masculin.

René Roch (MH, FRA) : Alors, le seul problème qui se pose pour les Grand Prix etc, d'abord, c'est ennuyeux de changer le système en cours d'année et en cours de qualification, parce que c'est la qualification pour les Jeux Olympiques. Par ailleurs, je

pense que du point de vue promotion, ce n'est pas très bon parce que si nous faisons la compétition par équipe le vendredi, il n'y aura personne pour voir les équipes, c'est-à-dire que nous passons les équipes sous silence. Vous savez, il ne faut pas faire les choses uniquement pour des convenances particulières. Je crois qu'il faut avoir un but et notre but, c'est de faire connaître l'escrime. Faire des épreuves qui sont totalement inconnues, c'est ce que nous avons fait pendant de nombreuses années. Nous faisons des épreuves, il n'y avait pas de public, il n'y avait personne. Il y avait des escrimeurs qui venaient, on venait toutes les semaines, on se serrait la main, on se disait « A la semaine prochaine et puis Au revoir » et c'est tout ce qui se passait. Je crois qu'il faut arrêter ça. La Fédération Internationale a beaucoup travaillé pour essayer de rendre son sport plus médiatique. La Fédération Internationale a modifié son règlement, elle a essayé de modifier certaines choses pour que le sport soit mieux connu, pour que le sport ait un impact télévisuel vis-à-vis du public. Si la fédération organisatrice ne fait aucun effort aux championnats du monde pour avoir des spectateurs, c'est comme si la Fédération Internationale n'avait rien fait. Et à ce sujet, je pense qu'aux derniers championnats du monde, il n'y avait pratiquement pas de public. Il y avait du public, et encore, pas beaucoup, quand il y avait un tireur du pays organisateur qui venait tirer. Je crois qu'il y a un effort de promotion à faire par les organisateurs des Championnats et je crois que pour l'avenir, il faut le faire. Il faut que les gens viennent voir vos épreuves et qu'aux catégories A, ou les Grands Prix plus exactement, je pense qu'il faut faire aussi un effort de promotion. Nous nous sommes battus pour modifier certaines règles, nous nous sommes battus pour rendre l'escrime plus compréhensible, nous nous sommes battus pour la rendre plus médiatique mais maintenant il faut utiliser ces moyens. C'est à nous de le faire et c'est aux organisateurs à le faire mais nous ne pouvons pas tout faire, et je regrette que pour certains championnats du monde, comme je l'ai dit, l'impact médiatique ait été extrêmement faible parce qu'il n'y avait pas de public, il y avait très peu de personnes. C'est un peu triste de voir un Championnat du monde sans public. Voilà ce que je voulais vous dire de toute façon, et je pense que la demande que vous m'avez faite ne me paraît pas très valable car elle va à l'encontre de ce que nous recherchons. On l'étudiera quand même au Comité Exécutif. Merci.

Je voulais ajouter qu'il y a un point divers que vous n'aurez pas, c'est la présentation du BOCOG, finalement ils ne viennent pas. Par contre, je voulais vous parler d'une chose. Je voudrais avoir votre avis parce que je ne veux pas qu'on prenne des décisions sans avoir l'avis du Congrès à ce sujet. Il y a eu trop de difficultés antérieurement. Je pense que pour les prochains Jeux Olympiques, nous avons actuellement le sabre qui fonctionne avec le sans fils et avec le masque transparent. Je crois que ça a un impact important vis-à-vis du public, ça donne une meilleure impression de notre sport, ça rend notre sport plus moderne. Pour le fleuret, nous avons des difficultés avec la lampe non valable, maintenant c'est résolu, donc il y a un appareil sans fil qui donne toute satisfaction, me dit-on. On me dit que finalement l'appareil sans fil au fleuret marche parfaitement. Bon, il semble qu'à l'épée, il marche mais il y a peut-être des petites difficultés encore. Alors, je voulais vous demander, puisque c'était du ressort du Comité Exécutif, mais je veux également l'approbation du Congrès, si pour les prochains Jeux Olympiques, nous ne pourrions pas avoir le fleuret avec l'appareil sans fil et le masque transparent, est-ce que nous pouvons l'imposer à partir du 1^{er} janvier prochain ? De telle façon que les tireurs soient habitués. On ne peut pas dire aux Jeux Olympiques « maintenant vous allez tirer avec l'appareil sans fil et le masque transparent ». Il faut qu'on commence dans les Grands Prix, pour le tableau de 32. Il n'y aurait pas de frais supplémentaires pour les fédérations parce que l'intérêt de cet appareil, c'est qu'on peut tirer avec fil et puis après on tire sans fil, et c'est le même équipement individuel. Donc, est-ce que l'on peut faire cela ? Est-ce que vous pensez qu'on peut demander qu'à partir du 1^{er} janvier on puisse tirer maintenant les compétitions Grands Prix avec l'appareil sans fil et le masque transparent au fleuret ? Il semble que certaines fédérations sont d'accord. Je voudrais avoir l'avis général.

Oui, c'est vrai que le sans fil, on l'a utilisé à Saint-Pétersbourg pour les Championnats du monde et ça n'a posé aucune difficulté. Alors est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse ça, pour qu'il y ait une décision du Congrès, bien que ce soit du ressort du Comité Exécutif? Est-ce que vous êtes d'accord? Tout le monde est d'accord? *Rire...* Je me doute que l'Ukraine est d'accord parce que l'Ukraine s'est beaucoup investie dans l'appareil sans fil! Bon, puisque vous êtes d'accord, on prendra une décision au Comité Exécutif à ce sujet.

Giorgio Scarso (ITA) : Je pense que concernant l'appareil sans fil, c'est sans doute quelque chose qu'on peut faire, mais pour adopter le masque transparent, il faut penser à ce que cela impliquera comme dépense. Parce que nous ne devons pas oublier que quelle que soit la décision que nous prenons, elle aura des conséquences sur la diffusion de l'escrime, donc pour l'éviter, je crois qu'on peut adopter l'appareil sans fil lors des compétitions Grand Prix, car les athlètes sont déjà habitués, mais il faut faire attention pour imposer le masque transparent, car c'est une dépense qui aura de grandes conséquences sur la diffusion de l'escrime.

René Roch (MH, FRA) : Je pense que le masque transparent ne concerne que quelques tireurs parce que ce ne sont pas tous les tireurs qui sont dans les 32 dans les Grands Prix. Et ce sont presque toujours les mêmes qui vont l'être dans chaque cas donc, ce n'est pas une dépense extraordinaire. Si vous ne voulez pas qu'on change, on ne change pas. Si vous voulez, moi, je fais les choses pour l'escrime, ce n'est pas pour moi. Je n'ai pas de lubie, je n'ai pas d'envie du sans fil, je n'ai pas envie du masque transparent, je n'ai envie de rien. Ce dont j'ai envie, c'est que l'escrime ait une certaine pérennité aux Jeux Olympiques et que peut-être elle obtienne ces fameuses 12 médailles etc. Il est bien certain que si on ne fait aucun effort, si c'est simplement pour se présenter de la même façon aux Jeux Olympiques, on aura de grosses difficultés pour obtenir ce que nous voulons. Malheureusement, le Comité Olympique nous dit : « nous on veut bien faire quelque chose pour vous, mais faites quelque chose pour nous aussi ». Mais si vous voulez, on ne change rien, je n'ai aucun problème, je n'ai aucun intérêt chez les fabricants, je n'ai aucun intérêt nulle part mais je crois qu'il y a un effort à faire pour que l'escrime ait une certaine pérennité, pour que nous présentions une escrime plus moderne, qui ait un autre look parce que franchement, quand vous voyez un combat avec le masque transparent et un combat avec le masque ordinaire, il y a une très grande différence d'allure. Si vous mettez le sans fil, ça ne change absolument pas, on ne voit pas le fil la plupart du temps, donc, ce n'est pas ça qui est important. Ce qui est important, c'est l'allure, c'est le masque transparent, les médias qui veulent prendre certaines prises de vue. Cela nous est réclamé par les médias. Je sais déjà que aux Etats-Unis par exemple, les télévisions ne diffuseront pas d'images s'il n'y a pas de masque transparent. C'est extrêmement simple, ils me l'ont dit : « Monsieur Roch, de toute façon, ça sera comme ça : s'il y a le masque transparent, on diffuse, s'il n'y a pas de masque transparent, on ne diffusera pas. » Parce que ça les intéresse de voir la tête du tireur. C'est pas moi, moi, ça ne m'intéresse pas beaucoup de voir la tête du tireur surtout en télévision mais les médias sont intéressés et les spectateurs sont intéressés, les téléspectateurs sont intéressés. Et puis, s'il y a des efforts à faire pour les masques transparents parce qu'il y a des pays qui ont des difficultés, on fera un effort pour les masques transparents encore, puisqu'on l'a déjà fait, on recommencera. Ce n'est pas grave. Alors, est-ce que vous êtes d'accord ?

Nathalie Rodriguez : Attendez... il y avait avant Monsieur Pietruszka.

Frédéric Pietruszka (FRA) : Bien, nous sommes d'accord en France pour effectivement passer sur le masque transparent et, rappelez-vous, au dernier Congrès, j'avais déjà proposé que le fleuret passe il y a deux ans sur le masque transparent et le sans fil. Simplement il y a des compétitions qui vont arriver d'ici janvier. Il y a une contrainte

supplémentaire financière pour l'organisation des compétitions. Donc, est-ce qu'on pourrait compter sur une aide de la Fédération Internationale ? Et surtout, il y a un problème qui est le problème du tableau de 64. Est-ce que ce sans fil démarrerait dès le tableau de 64 ou un petit peu après, simplement au tableau de 32 ? Je crois qu'aujourd'hui, c'est sur le tableau de 64. Est-ce qu'on peut simplement démarrer au tableau de 32 et est-ce qu'il y aurait une aide financière ?

René Roch (MH, FRA) : Je pense qu'on peut faire comme pour le sabre. Le sabre, on a démarré avec le tableau de 32, puis on est passé au tableau de 64 maintenant parce que tout le monde est d'accord, ça marche très bien au sabre, on n'a aucune difficulté. Tout ce qu'on nous avait dit sur les masques transparents n'était pas vrai, puisqu'il n'y a jamais de buée, les tireurs n'ont jamais trop chaud. Le masque transparent fonctionne parfaitement au sabre et je pense qu'il peut marcher aussi au fleuret et je suis d'accord pour qu'on aide pour le tableau de 32 et puis le tableau de 64, ça se fera ultérieurement, ce n'est pas grave. De toute façon, aux Jeux Olympiques, on n'est pas plus de 32, donc c'est très bien. Ça me convient parfaitement et, en ce qui concerne l'aide, la FIE devra faire un petit effort effectivement pour les Grands Prix cette année au fleuret.

Frédéric Pietruszka (FRA) : Merci.

Nathalie Rodriguez : Monsieur Zivkovic.

Branimir Zivkovic (USA) : Merci beaucoup. Je souhaite vous donner quelques informations au sujet des masques transparents comme je suis l'inventeur de ce masque. En 1995, j'ai reçu un appel de M. Roch me demandant si je serais d'accord d'aller à Monte Carlo pour présenter le masque au nom de la FIE dans une exposition du Sportel, sport et télévision. C'est une exposition sponsorisée par le Prince Albert de Monaco et qui dure à peu près 3 jours. Tous les grands réseaux y sont présentés ainsi que les fabricants de toutes sortes d'équipement pour les différents types d'athlètes. J'étais d'accord et j'y suis allé. Le jour de l'ouverture, le Prince Albert est venu visiter chaque stand pour parler aux représentants. A ce moment-là, M. Roch était en Pologne pour le Grand Prix et il arrivait le matin suivant. J'avais fait 5 masques, chacun avait des couleurs de drapeaux de pays différents : Monaco, Espagne, les Etats-Unis, la France et l'Italie. Quand le Prince Albert est arrivé, je pouvais le voir qui parlait aux gens de la BBC, il avait l'œil fixé sur le masque transparent avec les couleurs nationales de Monaco. On m'avait prévenu que lorsqu'il viendrait à notre stand, il n'aurait pas beaucoup de temps, seulement à peu près 30 secondes, temps de courtoisie etc. Quand il est venu vers notre stand, il a passé 20 minutes avec moi à parler du masque transparent. M. Samaranch, qui était à ses côtés, attendait patiemment son tour pour dire quelque chose. J'ai donné un masque au Prince Albert, qui est maintenant dans sa salle de trophées. Il y avait un masque pour M. Samaranch que je lui ai remis et qui se trouve maintenant au Musée International Olympique à Lausanne, un est bien sûr en France et les deux autres dans des musées parmi les plus prestigieux au monde. Quand c'est arrivé au tour de M. Samaranch, il m'a d'abord demandé : « Où est votre président ? ». Je lui ai répondu : « M. Roch arrive demain car il assiste à une compétition etc. ». Sur ce, il me dit : « Dites à votre Président que ce masque doit être utilisé à partir de maintenant dans toutes les compétitions internationales. ». Quand M. Roch est venu le jour suivant, je lui ai transmis le message. Oui, le masque transparent est une pièce d'équipement qui représente un changement radical, mais qu'on le veuille ou non, il change l'image de notre sport. Nous devons choisir l'équipement moderne et oublier le passé. Ce temps est révolu que vous le vouliez ou non. Le masque transparent ne coûte pas beaucoup aujourd'hui, si cela vous intéresse de le savoir. J'ai fait des recherches sur le masque transparent sous tous les angles et je souhaite vous demander simplement : « Connaissez-vous le prix d'un masque de gardien de but en hockey sur glace ? 1'400 dollars. Comparez maintenant cette somme aux 300 dollars

nécessaires pour un masque amélioré qui a déjà fait ses preuves à la télévision (c'est pour cette raison que les médias sont venus vers ceux de l'escrime et ont dit : « Oui, maintenant nous pouvons téléviser votre sport »). Vous ne devriez pas vous inquiéter d'un petit investissement même s'il fait passer le coût du masque de 180 dollars (pour un masque traditionnel) à 300 dollars. En prenant en compte le coût de tout aujourd'hui, ceci est un très, très petit investissement pour une grande amélioration. Merci.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : Merci Monsieur Zivkovic. Bon, je pense qu'on peut adopter le principe d'utilisation du **masque transparent et l'appareil sans fil** à partir du mois de janvier. Vous êtes d'accord ? Alors puisque tout le monde est d'accord, c'est parfait. Je ne sais pas, est-ce que tout le monde est d'accord ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? Bon, il n'y a personne, donc c'est adopté.

Nathalie Rodriguez : Personne n'est contre.

René Roch (MH, FRA) : Bon, il y a une voix contre.

Ezequiel Rodriguez Rey (PAN) : Ezequiel Rodriguez, du Panama. C'est seulement une réflexion à haute voix. Je comprends parfaitement les raisons concernant l'évolution de notre sport, mais pour les fédérations qui ont de sérieuses difficultés pour financer notre participation dans les compétitions internationales, proportionnellement l'effort est beaucoup plus grand. Je comprends toutes les raisons qui existent pour l'évolution de notre sport, mais cela implique une forte augmentation financière. C'est seulement une réflexion à haute voix.

René Roch (MH, FRA) : Merci Monsieur Rodriguez. Donc nous sommes d'accord. Nous démarrons à **partir du 1^{er} janvier**.

Nathalie Rodriguez : A l'unanimité.

René Roch (MH, FRA) : A l'unanimité. Ok.

Nathalie Rodriguez : 1^{er} janvier 2008. Nous démarrons à partir du 1^{er} janvier 2008.

René Roch (MH, FRA) : Oui. FIE et médias. Et je passe la parole à Mathilde qui va nous faire une présentation sur une expérience que nous avons faite justement pour développer notre sport, puisque c'est tout de même ce qui nous intéresse le plus.

Nathalie Rodriguez : Donc Mathilde Richel, qui est attachée de presse de la FIE.

Mathilde Richel : Bonjour à tous. Un mot qui est revenu très souvent pendant ce Congrès, c'est évidemment la médiatisation. Depuis un an et demi, la Fédération Internationale d'Escrime a tenu à renforcer et développer sa politique en matière de communication. Donc je vais vous faire ici un bref récapitulatif des enjeux que nous souhaitons atteindre ainsi qu'un premier bilan des actions que nous avons déjà donné. D'abord les enjeux, ce sont ceux de la FIE et nous pensons qu'une bonne communication peut contribuer à mieux les atteindre. Tout d'abord, nous souhaitons avoir plus de spectateurs sur nos compétitions, plus de téléspectateurs et donc plus de télé et donc nous voulons mobiliser. Nous souhaitons également mondialiser. Un des objectifs de la FIE, c'est l'universalité de notre sport. Un pari que nous avons déjà en partie gagné puisque nous avons à ce jour 126 fédérations nationales. Qu'il s'agit enfin de moderniser et là-dessus la FIE envisage de continuer donc ses efforts : le port du masque transparent, l'apparition de la vidéo-arbitrage et l'utilisation de l'appareil sans-fil

au fleuret sont autant d'atouts que nous souhaitons valoriser. Les intervenants. Donc, cette communication se destine principalement à la presse dans un premier temps, à la presse sportive bien sûr mais également à la presse généraliste. En France nous avons notamment, évidemment la presse sportive avec le journal l'Equipe, mais nous nous adressons également à la presse généraliste parce que nous avons des supports comme Le Monde, Le Figaro, qui sont présents systématiquement sur les compétitions, enfin en tout cas sur les Championnats du monde. Donc, les supports se déclinent en presse écrite, en radio, en télévision mais également sur le site Internet...

Nathalie Rodriguez : Mathilde, il faudrait articuler et parler beaucoup moins vite, les interprètes ne peuvent pas suivre.

Mathilde Richel : Pardon. Donc, je disais, les supports, c'est la presse écrite, la radio, la télévision mais également le média Internet qu'on ne peut pas se permettre de négliger aujourd'hui. Nous nous adressons également au mouvement olympique. Le mouvement olympique, c'est tout d'abord les actualités olympiques qui est donc la lettre hebdomadaire que le CIO diffuse et sur laquelle l'ensemble des fédérations internationales sont présentes. Nous nous adressons également à l'Académie olympique ou encore à l'Association générale des fédérations internationales sportives. Donc, évidemment, l'ensemble de ces supports concerne la famille olympique, l'escrime se doit d'être présente sur l'ensemble de ces supports-là.

Concernant les réalisations, c'est-à-dire les moyens que nous souhaitons mettre en place pour remplir les objectifs que nous nous sommes fixés, donc, il y a tout d'abord, la communication écrite. Depuis un an et demi systématiquement après chaque Comité Exécutif, nous diffusons à l'ensemble de la presse, les décisions du Comité Exécutif. En effet, les journalistes ont besoin d'être informés des décisions qui sont prises. Ces derniers temps, ça concernait donc évidemment l'appareil sans fil, le masque transparent, ils sont également intéressés par le calendrier de nos compétitions. Cela concerne évidemment les activités de la FIE et des fédérations nationales. Par là on entend, les stages, les bilans des compétitions, les activités du Président de la FIE et des fédérations nationales, et enfin, l'escrime aux Jeux Olympiques, puisque de plus en plus, nous avons des demandes de la part des journalistes sportifs, de la presse sportive et généraliste qui nous demandent des informations de plus en plus précises sur les Jeux Olympiques. Nous sommes également sollicités de plus en plus par les médias chinois. Donc, l'intérêt est de soigner notre communication avant les Jeux Olympiques puisque c'est la vitrine la plus importante de notre sport et donc, nous souhaitons profiter de cette période pré-Olympique pour vraiment augmenter notre communication. La communication écrite, mais également la présence sur les compétitions. En effet, depuis un an et demi, il y a une présence systématique de l'attaché de presse de la Fédération Internationale d'Escrime sur les compétitions. Nous souhaitons en effet avoir un interlocuteur vraiment dédié aux journalistes, notamment sur les Championnats du monde. Il y avait également présence lors des Championnats d'Europe de Gand et sur un certain nombre de Grands Prix. L'intérêt pour nous, c'est d'harmoniser nos infrastructures presses à l'échelle internationale. C'est très important pour nous évidemment une couverture aux Championnats du monde, en tout cas pour Saint-Pétersbourg, en voici quelques chiffres : nous avons 113 journalistes de la presse internationale, parmi lesquels 65 journalistes de la presse écrite, 9 journalistes de la presse radio et 33 journalistes représentant 9 média télé. On note, concernant cette présence des journalistes aux Championnats du monde, une forte prédominance des pays européens tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Russie. A ce jour, malheureusement, on a encore peu de journalistes britanniques et espagnols qui se déplacent sur nos compétitions. A Saint-Pétersbourg, nous avons également une forte présence des médias chinois. Ce qui n'était évidemment pas le cas à Turin mais à Saint-Pétersbourg, nous en avons plusieurs, notamment une agence de presse chinoise ainsi que plusieurs supports de la presse sportive et généraliste chinoise. D'où,

encore une fois, la nécessité de soigner notre communication avant l'échéance olympique. L'objectif donc c'est plus de médias, plus de médias internationaux, nous souhaitons améliorer les conditions de travail des journalistes : pour cela nous revoyons régulièrement les cahiers des charges après chaque compétition. Nous souhaitons également développer notre fichier de presse internationale et là-dessus, je fais appel aux fédérations nationales pour me donner le plus d'informations possibles concernant justement la presse au niveau des fédérations nationales. Nous avons mis en place des conférences de presse systématiques sur les compétitions, évidemment les conférences de presse institutionnelles de la FIE en début de Championnats du monde, ainsi que des conférences de presse avec les médaillés après chaque finale. Nous souhaitons également donner la possibilité aux journalistes d'avoir un accès plus aisé aux résultats, notamment pour les journalistes en radio, qui sont souvent situés dans les tribunes de presse et n'ont pas accès aux résultats. Enfin, nous souhaitons proposer des sujets aux journalistes, les alerter sur les activités des fédérations et les informer pour leur donner envie effectivement de proposer plus de sujets concernant notre sport. Donc, médiatiser notre potentiel et nos actions. Notre sport a un fort potentiel média comme le prouve les audiences au moment des Jeux Olympiques. Cependant, nous souhaitons améliorer les conditions de travail des journalistes afin d'augmenter le nombre de journalistes présents sur nos compétitions.

Un des exemples des réalisations qui ont été faites récemment, c'est la médiatisation de l'école de maîtres d'armes de Dakar dont Ioan vous a parlé tout à l'heure. Nous avons souhaité emmener les journalistes directement sur place afin de leur permettre d'avoir accès à ce centre de formation. D'ailleurs, il y a eu une diffusion AFP, puisque nous sommes partis avec l'Agence France Presse qui a réalisé plusieurs dépêches AFP ainsi qu'un reportage qui a été envoyé aux clients de l'AFP de manière à créer un peu d'enjeu sur cette école de maîtres d'armes. Donc à ce propos, je voulais remercier la Fédération sénégalaise pour sa contribution à l'organisation de ce reportage que nous allons d'ailleurs vous présenter maintenant.

Reportage.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : C'est donc une action que nous avons menée en Afrique en association avec l'Agence France Presse qui l'a diffusé à tous ses clients dans le monde entier, ce qui est intéressant pour l'escrime. Bien, merci Mathilde.

Nathalie Rodriguez : Nous allons maintenant avoir une très courte présentation sur le Congrès International des Sciences et Technologies qui sera organisé ici en Espagne.

Xavier Iglesias (ESP) : Bonjour. Premièrement, j'aimerais remercier la FIE et la Fédération Espagnole d'Escrime qui m'ont permis de présenter ce Congrès. Je vais passer à l'espagnol. Nous allons présenter un bref exposé de l'initiative que nous avons eue à Barcelone et dont l'objectif initial est augmenter la puissance et de renforcer l'organisation d'une coupe du monde, par l'organisation en parallèle d'une autre activité, sachant que l'année prochaine on organise la coupe du monde de Barcelone à l'Institut national d'éducation physique, qui est l'Université du sport.

Il est intéressant pour nous d'organiser conjointement ce Congrès, qui a pour but de développer ou présenter les dernières tendances en science et technologies appliquées. Essentiellement, le processus a été au début une réflexion sur la nécessité d'améliorer la qualité des coupes du monde, concrètement, celle de Barcelone en l'occurrence. Après, dans une seconde phase, nous avons contacté les différentes administrations, afin d'étudier la faisabilité de cette organisation.

Evidemment, nous avons demandé le soutien de la Fédération Internationale pour pouvoir l'organiser. Et maintenant, nous sommes dans une phase dans laquelle, une fois définis les principaux intervenants, nous sommes en train de concrétiser la diffusion de cet évènement, afin qu'à la fin du mois de février 2008, nous organisions conjointement et de façon parallèle dans les mêmes installations, la coupe du monde et le Congrès international de science et technologie de l'escrime.

Il s'agit d'un Congrès qui sera structuré principalement par la présentation de douze intervenants invités. Ils présenteront une exposition concernant leur domaine professionnel, en relation avec d'autres domaines concrets de l'escrime, d'environ 30 minutes et qui tiennent compte des communications libres qui seront présentées au moyen d'exposés oraux ou des posters, comme dans n'importe quel congrès scientifique déjà existant sur d'autres sujets, aussi bien dans le sport que dans les autres expositions de science et technologie.

Un débat final de chaque session permettra la participation des différents participants. Concrètement, vous tous, à la fin du Congrès, vous recevrez un sac avec un programme préliminaire, des informations sur la ville de Barcelone et dans ce programme préliminaire vous pourrez voir les intervenants invités. Afin que vous puissiez avec une idée du contenu de cette manifestation, je soulignerai que le premier exposé sera présenté par Jean François Stein, sur des aspects qui sont en relation avec la précision et l'exécution des touches d'escrime.

Un deuxième exposé sera réalisé par le dr. Marcos Gutierrez Dávila, qui travaillera sur l'analyse des actions d'escrime, en tant qu'actions complexes et, après la pause bien méritée, il y aura une présentation du dr. Antonio Fiore, médecin fédéral de la Fédération Italienne d'Escrime, à propos d'un projet développé par cette Fédération. Concrètement, dans ce projet, le dr. Claudio Babiloni nous montrera les progrès faits par son équipe de recherche par rapport aux processus cognitifs et l'intervention du cerveau dans les actions d'escrime. L'après-midi sera plus centrée sur le domaine de la technologie appliquée d'escrime et des modules explicatifs. Ce sera le Président de la Commission SEMI, José Edoardo Dos Santos, que j'aimerais remercier aussi pour son soutien, et nous continuerons avec cette présentation qui mettra à jour les aspects de la technologie appliquée à l'escrime de haut niveau.

Ensuite il y aura deux autres exposés : un du dr. Fernando Díaz qui focalisera son intervention sur la technologie classique en appareils d'escrime, et le deuxième concernant l'organisation avec la technologie Wi-Fi pour les appareils d'escrime. Le deuxième jour, samedi 16 février, nous aurons une journée au cours de laquelle, en résumé, l'intervention sera basée sur les intervenants dans les domaines Internet et escrime. Nous accueillerons M. Miguel Ojeda qui nous parlera des nouvelles technologies associées dans le domaine de l'escrime et aussi le dr. Antonio Fiori qui nous fera un bref exposé sur Internet et l'escrime.

Ces séances auront lieu conjointement avec les assauts de la coupe du monde ; par conséquent les participants pourront assister aux matchs et aux différentes manifestations du Congrès. L'après-midi, et une fois finie la première session de la coupe du monde, la docteure Beatriz Sánchez Córdoba de Cuba nous présentera une étude très intéressante sur l'observation dans le domaine du sabre de compétition. Ensuite, nous passerons à l'intervention d'un autre membre de la Commission médicale de la FIE, le dr. Peter Harmer, qui montrera une étude sur l'épidémiologie liée aux blessures en escrime.

Finalement, le dernier jour, dimanche 17, le groupe de recherche de l'INEF de Barcelone, dont je fais partie, fera un bref exposé d'analyse de dysfonctionnement et

énergétique de l'escrime. Une fois le Congrès fini et les conclusions présentées, tous les participants pourront assister et observer les assauts de demi-finale et finale de la coupe du monde de Barcelone. Vous pouvez trouver toute l'information relative à ce Congrès sur cette page Internet et en sortant, vous aurez un programme dans lequel vous aurez ces informations. Simplement et pour terminer avec cette dernière minute, j'aimerais rappeler que cette initiative sera réalisée à Barcelone et plus précisément à l'Institut national d'éducation physique qui, actuellement, est le siège des études universitaires du sport à Barcelone, en Espagne. De plus, en 1992, il a accueilli l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques, exactement les compétitions d'escrime en fauteuil roulant de l'escrime paralympique. Nous avons eu l'honneur de les accueillir dans nos installations. Finalement j'aimerais vous remercier de votre attention, ainsi que la Fédération Internationale pour ces moments. Merci beaucoup.

Applaudissements.

René Roch (MH, FRA) : Merci beaucoup. Je crois que ce Congrès sera très instructif. Nous y participerons. Je voudrais maintenant vous remercier, remercier tous les congressistes, remercier tous ceux qui ont participé à ce Congrès. Nous avons, vous avez très bien travaillé puisque nous avons réussi à terminer et à avoir l'après-midi de libre. Alors, je vous remercie beaucoup de votre collaboration. Je crois que les décisions qui ont été prises sont excellentes et elles ont été prises rapidement. Merci à tous, je voudrais remercier également bien évidemment la Fédération Espagnole pour sa bienveillante hospitalité. Je remercie les membres du Comité Exécutif, je remercie le personnel de la Fédération Internationale qui a pris une grande part à ce Congrès...**Applaudissements...** et puis je remercie les interprètes qui malgré les difficultés qu'elles ont pu rencontrer parce que certaines personnes parlent un peu trop vite et ça nous arrive parfois en France. Moi, je fais souvent attention à ne pas parler trop vite, mais tout le monde ne le fait pas. Et puis on essaie d'articuler, mais ce n'est plus la mode d'articuler, alors évidemment, c'est plus difficile. Même moi, j'ai des difficultés à écouter quelquefois parce que l'on n'articule pas suffisamment, mais c'est comme l'escrime, on avait perdu le salut en escrime et, en France, il semble que les nouvelles générations ont perdu l'habitude d'articuler parce que je pense qu'à l'école, on ne leur dit pas que s'ils n'articulent pas, on ne les comprendra pas. Merci à tous, merci pour toutes les décisions que vous avez prises et puis je vous souhaite une bonne fin de séjour en Espagne.

Applaudissements.

Nathalie Rodriguez : Je voulais vous indiquer qu'on vous a remis un tableau des transports. Je vous rappelle que nous partons ce soir pour un dîner de gala à 20 heures.

Branimir Zivkovic (USA) : M. Roch, M. Roch...

Nathalie Rodriguez : Excusez-moi Monsieur, je termine. Le dîner de gala est à 20h30 et demain matin des bus supplémentaires ont été ajoutés pour le transport. Vous en avez toutes les heures de 8h à midi.

Branimir Zivkovic (USA) fait état d'une émission télévisée américaine qui est retransmise à 1h du matin. Lors de cette émission, M. Conan O'Brien a cru bon de tenir des propos grossiers à l'égard de notre sport. Monsieur Zivkovic demande que l'on écrive à ce monsieur.

René Roch (MH, FRA) indique que ce serait faire trop d'honneur à cet individu.

Applaudissements.

10. Nomination des Membres d'honneur

Pendant la pause, la Commission des Honneurs s'est réunie, et a proposé les nominations suivantes :

Ratifications :

M. Mario Favia (ITA, MH) a été nommé Vice-Président d'Honneur.

M. Emil Beck (GER) a été nommé Membre d'Honneur à titre posthume.

Ont été nommés Membres d'Honneur :

M. Jean-Claude Blondeau (FRA)

M. Cesare Salvadori (ITA)

M. Xiao Tian (CHN)

11. Attribution du Challenge Chevalier Feyerick

Le Challenge Chevalier Feyerick a été attribué à Timea Nagy (HUN), double championne olympique, qui a toujours eu un comportement parfait sur la piste.

12. ANNEXES

